NOTES TECHNIQUES
TECHNICAL REPORTS

DECEMBRE 2019

N° 59

Prévention des violences en ville



Auteurs Gérard MARTIN, Luis Miguel CAMARGO (IRD)

Coordination Andrea MORALES (AFD)

AFD AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Amérique Latine

Violence en ville

AFD, 5 rue Roland Barthes, 75598 Paris cedex 12, France – +33 1 53 44 31 31 – +33 1 53 44 39 57
publicationsAFD@afd.fr – https://www.afd.fr/ressources-accueil

AUTEURS

Gérard MARTIN, Luis Miguel CAMARGO (IRD)

LANGUE ORIGINALE

Français

ISSN

2492-2838

DÉPÔT LÉGAL

4e trimestre 2019

AVERTISSEMENT

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence Française de Développement ou de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire de Tunisie.

Les *Notes techniques* sont téléchargeables sur le site de l'AFD :
https://www.afd.fr/ressources-accueil

Sommaire

Préambule

L'Agence Française de Développement intervient depuis près de dix ans en Amérique latine. Son action vise notamment à renforcer les liens sociaux par la réduction des inégalités, la protection des droits humains et l'accès à des services publics de qualité. Elle porte une attention particulière à l'inclusion économique et sociale des individus en milieu urbain et développe des projets de transports urbains comme moyen de lutte contre la ségrégation socio-spatiale et pour favoriser le désenclavement des quartiers précaires. Parallèlement, l'AFD a opéré un changement de paradigme avec un mandat élargi aux enjeux de la gouvernance, de sport et développement, de stratégie de traitement des vulnérabilités aux crises, d'une attention particulière portée aux questions de genre.

Dans le cadre de ses interventions en milieu urbain, l'AFD a été très rapidement confrontée à l'enjeu des violences urbaines. Ces violences sont protéiformes, se superposent à des fragilités préexistantes et impactent la croissance de ces pays à hauteur de 3 points de PIB par an en moyenne. Elles n'appellent dont pas de réponse uniforme. Les raisons peuvent être d'ordre démographique (croissance urbaine accélérée), socio-anthropologique (culture machiste), criminelle (trafic de stupéfiants), institutionnelle (absence ou faiblesse de l'Etat). Dès lors, le financement d'une étude, permettant de mieux appréhender ces risques et d'éviter que les projets de développement n'aient de conséquences néfastes ou imprévues sur les populations locales, apparaissait comme une nécessité absolue.

Ainsi, l'AFD a financé une étude sur les violences en villes en 2017 sur deux collectivités pilotes, Medellin en Colombie et Fortaleza au Brésil, dans l'objectif de synthétiser les connaissances disponibles sur ces enjeux et de définir des recommandations opérationnelles mutuellement bénéfiques entre les différents bailleurs impliqués dans la zone et de poursuivre le dialogue avec les partenaires. Cette étude, menée par l'IRD avec un financement AFD permet de mieux cerner les facteurs de réussites de projets en milieu urbain sensible. Ils sont souvent liés à une implication forte des dirigeants de la municipalité d'intervention, à une contextualisation très en amont des raisons des violences avant d'envisager tout projet, à une articulation très fine entre les différents acteurs locaux, à une communication des projets en amont et en aval afin que la population s'approprie les projets, à une analyse de long terme basée sur des indicateurs variés et différents du seul taux d'homicides.

Cette étude a donné lieu à l'organisation d'un printemps des violences en villes à Bondy en présence d'acteurs des municipalités de Medellin et de Fortaleza dans l'objectif de partager les expériences de chacun sur l'enjeu des violences dans les villes d'Amérique latine. Ce dialogue établit entre deux villes fortement impactées par les violences urbaines se poursuit, une deuxième session s'est produite à Medellin et une troisième devrait avoir lieu à Fortaleza

La violence est toujours le révélateur des grands maux des sociétés, et quelles qu'en soient les causes, quelles qu'en soient leurs intensités, il était indispensable de mieux les comprendre pour mieux agir.

Florien Lafarge

Introduction générale

L'objectif principal de cette étude est d'offrir des recommandations de positionnement opérationnel à l'AFD. Ainsi, ses équipes sectorielles et géographiques pourront intégrer le thème des violences en ville (VV) en Amérique Latine et dans les Caraïbes (ALC). Au vu de l'ampleur de ces violences et de son impact négatif sur le développement local et régional, et dès lors que les partenaires et les contreparties de l'AFD en ALC disposent d'une expertise de plus de vingt ans en matière de prévention des violences en ville (PVV), l'AFD veut commencer à s'investir et à se doter des outils les plus adéquats pour le traiter.

La présence de l'AFD dans la région est récente, à l'exception d'Haïti (1976), des Antilles Orientales (1980) et de la République Dominicaine (1997). Ce n'est qu'à partir de la fin des années 2000 que l'AFD a commencé, sous un mandat de croissance verte et solidaire, à élargir le champ géographique de ses opérations : Brésil (2007), Mexique (2009), Colombie (2009), Suriname (2010), Pérou (2012), Équateur (2014), Bolivie (2014), Cuba (2016) et Argentine (2017). Or, 68 % du total des engagements nets de l'AFD en ALC (2009 - 2016), ont concerné le Brésil (1 555 M €), la Colombie (1 631 M €) et le Mexique (1 485 M €), soit trois des sept pays latino-américains qui présentent le taux d'homicides le plus important dans la région.

Jusqu'à présent, du fait de son arrivée récente, de la particularité de son mandat et de son mode de fonctionnement régional, l'AFD ne prenait en compte la problématique des violences en ville que de manière indirecte : dans le contexte de l'analyse de risques des projets (faite au moment de l'instruction) et du financement de projets menés par les OSC françaises en lien avec des OSC locales. L'AFD ne disposait pas non plus d'un champ d'expertise interne ou d'outils spécifiques et s'est rendue compte que ses opérations urbaines en ALC ont souvent lieu dans des contextes non seulement marqués par les violences, mais aussi par le dynamisme de ses partenaires, qui ont pris des engagements de divers ordre pour y remédier.

Cette étude est un premier apport théorique, méthodologique et opérationnel pour permettre à l'AFD de se positionner sur cette problématique. Mais elle est également susceptible d'intéresser un public plus large de décideurs, chercheurs et organisations de la société civile, autant en France que dans la région. Elle s'appuie sur un total de 116 entretiens effectués en France, en Colombie et au Brésil ; et fait un usage critique des données, des concepts et des outils d'analyse et d'intervention, qu'ils soient tirés d'une revue de la bibliographie thématique ou des sources primaires.

Cette version synthétique présente les conclusions de l'étude selon la structure suivante : une caractérisation des violences en ville en ALC, une synthèse des approches de prévention les plus courantes en ALC aujourd'hui, une typologie des approches de prévention menées par divers acteurs dans la région (municipalités, gouvernements, OSC), deux études de cas concernant des projets financés par l'AFD à Medellín et à Fortaleza et leur articulation avec les approches locales de prévention. Cette synthèse inclut également des préconisations pour l'AFD à court, moyen et long terme ; un guide méthodologique ; un rappel des autres bailleurs et agences de développement international actifs dans ce champ ; une liste des personnes et institutions interviewées ; et une bibliographie.

LES VIOLENCES EN VILLE

Ces dernières décennies, la région Amérique Latine et Caraïbes (ALC) a connu des changements socio-économiques importants. Elle a présenté des taux de croissance proches de 4%, une diminution des indices de pauvreté, et des progrès notables en matière de santé et d'éducation. La plupart des pays ont également connu des changements politiques positifs : la fin des guerres civiles et des dictatures, la consolidation des régimes démocratiques, l'arrivée des services publics de base dans des régions isolées, de nouvelles manières de concevoir les relations entre les institutions publiques et les citoyens, des réformes de décentralisation, et l'adhésion aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et aux Objectifs de Développement Durable.

Dans ce contexte, les villes ont dû affronter de nouveaux défis tels que l'accélération de la transition démographique et l'augmentation des demandes sociales envers L'État. Les périodes soutenues par la croissance économique (notamment la première décennie de ce nouveau siècle) ont participé, dans bien des villes, à l'élargissement des classes moyennes et à l'amélioration des indicateurs du développement humain (IDH), sans pour autant résoudre les problèmes d'inégalité, de pauvreté, de marginalité et d'informalité.

L'émergence de nouveaux phénomènes de violence dans de nombreux pays de la région, notamment dans les villes, est un problème particulièrement grave. L'Amérique Latine détient tristement le record, depuis la fin du XXe siècle, du continent le plus meurtrier au monde. Le symptôme le plus visible de cette crise a été l'extraordinaire augmentation du taux d'homicides. La région ALC concentre 33% des homicides au niveau mondial (BID, 2017), alors que sa population n'en représente que le 9%. Son taux d'homicides est de 24 personnes pour 100.000 habitants (2015), soit quatre fois plus que la moyenne mondiale. Tous les pays ne sont pas concernés. Environ 90% des homicides de la région se concentrent dans sept pays : le Brésil, le Mexique, le Venezuela, la Colombie, le Honduras, le Salvador, le Guatemala. A l'intérieur de ces pays, les violences ne se manifestent pas non plus dans toutes les villes. Or, parmi les 50 villes les plus meurtrières au monde, 43 se trouvent en ALC, dont 19 au Brésil, 8 au Mexique, 7 au Venezuela, 4 en Colombie, 2 en Honduras, et 1 au Salvador, Guatemala et Jamaïque (voir le tableau A-1 en Annexes).

Au sein de ces villes impactées par les violences, les modalités et degrés de victimisation varient souvent de quartier en quartier - démontrant des taux de violences en constante croissance ou décroissance. Bien que l'on observe un impact différencié sur les populations, on remarque qu'elles affectent en général les territoires et les populations les plus vulnérables et les jeunes hommes (adolescents et jeunes adultes). Cependant, les violences contre les femmes posent également problème, tandis qu'au Brésil, les violences en villes affectent en plus davantage les populations noires.

Ce n'est pas la première fois que des épisodes de violence marquent l'histoire de l'Amérique Latine, mais le caractère et les dynamiques des violences ont évolué dans le temps. Les violences qui ont mobilisé les politiques et l'opinion durant les décennies allant de 1950 à 1980, répondaient le plus souvent à une logique principalement politique : guerres civiles, dictatures, guérillas et violations des droits humains. Les réponses envisagées étaient alors souvent d'ordre politique et militaire et demeuraient centralisées au niveau national. Or, les violences en ville contemporaines (et depuis les 1980) sont davantage associées aux registres suivants :

La gouvernance : corruption, infiltration et cooptation criminelle, engrenages et marchandages politiques, faiblesses et absences institutionnelles, clientélisme, violations des droits de l'homme.
Le criminel : criminalité organisée, trafic de drogue, marchés d'extorsion, actes de terreur.
Le social : inégalités, pauvreté, exclusion, échecs scolaires, intolérance, machisme et banalisation des violences dirigées contre les femmes et les enfants.
Le situationnel : espaces publics et équipements urbains absents, non adaptés ou mal distribués, faible accessibilité.
Imaginaires collectifs : peurs, perception d'insécurité, valorisation d'un modèle de masculinité agressive, etc.

Pour faire face à cette problématique, les gouvernements nationaux, les autorités locales et les organisations de la société civile ont commencé à formuler et à mettre en œuvre, depuis la fin des années 1990, des politiques et des programmes de prévention et de réduction des violences. Ces initiatives ont pu bénéficier du soutien technique et financier de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux (BID, BM, GIZ, USAID, PNUD, etc.). Aujourd'hui, il existe en ALC une panoplie d'expériences en matière de prévention des violences en ville.

Le concept de « démocraties violentes » (Arias et Goldstein, 2010) et celui de « démocraties de basse intensité » (O'Donnell, 1994) servent à souligner ce paradoxe des sociétés latino-américaines récentes : des démocraties formelles au sein de régimes politiques, plus ou moins ouverts, coexistent avec des violences intenses et persistantes.

Sur la notion de « violences en ville ». La violence est avant tout une action qui vise à tuer, causer un préjudice ou nuire au développement d'une personne ou d'un groupe. Très générale, cette définition nécessite cependant une application rigoureuse de mise en contexte, d'autant plus lorsqu'il s'agit de définir une intervention de prévention. Les situations urbaines aussi complexes que fluides, propres aux grandes villes en ALC, ne permettent pas d'établir une définition opérationnelle rigide de la violence (au singulier). Nous suggérons donc de contourner les problèmes que poserait une telle définition, en faisant systématiquement usage du pluriel (violences). Cela permet ainsi de rendre compte de la juxtaposition de ces différentes formes, modalités et dynamiques.

En même temps, le qualificatif « urbain » est flou, ambigu, « vague et impropre » (Peralva et Macé, 2002). Par principe, la frontière entre l'espace "urbain" et "rural" n'est pas nette, et moins encore sur les périphéries des grandes villes en Amérique Latine, là ou se situent souvent les quartiers précaires. La notion de « violences urbaines » pose des problèmes additionnels. D'une part, elle tend à désigner certains quartiers (« cités de banlieues », « favelas », « *comunas* », etc.), au risque de la stigmatisation. D'autre part, les facteurs qui sous-tendent les violences contemporaines en ville ne dérivent pas nécessairement de facteurs « urbains », mais plutôt de facteurs plus généraux, comme la gouvernance

et les économies illégales. Nous préférons donc la notion de « violences en ville » à celle de « violences urbaines ».

L'impact des violences. Les violences contemporaines en ALC ont de profonds impacts sur la gestion publique, le fonctionnement de la démocratie, le climat d'investissement et le développement socio-économique. Elles suscitent la réorientation des politiques publiques, exigent des ajustements des marchés et génèrent des sentiments d'insécurité individuelle et collective qui mettent à mal la participation des citoyens.

En effet, depuis vingt ans de nombreuses autorités locales, organisations de la société civile, gouvernements nationaux, bailleurs de fonds et experts s'accordent à dire que ces violences constituent un véritable obstacle au développement (Londoño, Gaviria et Guerrero, 2000). Certaines études ont montré que les violences peuvent amplifier les inégalités sociales, de genre, d'âge, d'appartenance ethnique et de classe, et nourrit en général un « cycle pervers » (Fèvre 2015).

Dans une étude récente (2017), la BID propose une méthodologie pour calculer les coûts *directs* de la criminalité (violente et non violente), tout en introduisant une distinction entre trois types de coûts : les coûts *publics* (notamment les coûts associés à la police, à la justice et au système pénitentiaire), les coûts *sociaux* (conséquences létales et non létales des violences pour les économies familiales, par exemple), et les coûts en matière de *sécurité privée* (d'entreprises et de particuliers). En moyenne, le coût direct entre 2014 et 2017 aurait été de l'ordre de 3 % du PIB, dont 42 % en coûts publics, 37 % en coûts privés et 21 % en coûts sociaux. Il convient cependant de noter des différences significatives entre pays, et également à l'intérieur des pays, entre départements et entre villes.

Mesurer les violences en ville. Les pays d'Amérique Latine détiennent depuis des années les taux d'homicides les plus élevés dans le monde, mais à l'intérieur de la région la situation ne cesse de varier. Entre 1985 et 2003, la Colombie possédait le plus fort taux d'homicides dans la région. Depuis 2003, ce sont le Honduras, le Salvador, le Venezuela, le Belize, le Guatemala, la Jamaïque, le Mexique et le Brésil qui se « disputent » cette position. Des villes ou des quartiers considérés comme très violents il y a dix ans, ne présentent parfois plus autant d'actes de violences aujourd'hui, tandis que d'autres semblent en avoir pris le relais.

Le taux d'homicides, et son évolution, correspond au critère classique le plus connu permettant d'évaluer les violences. Gouvernements, bailleurs, experts, et les media, entre autres, y ont recourt pour juger de l'efficacité des politiques de prévention, et pas seulement en Amérique Latine. Il a pour avantage de pouvoir se désagréger par genre, tranche d'âges, territoires, secteurs socio-économiques, mais également d'être décomposé par jour, heure, lieu, arme du crime, motif (supposé), responsable(s) et profil de la victime. Ces indicateurs sont souvent susceptibles d'être comparés à l'échelle des villes et des pays. Cependant, les critères permettant de déterminer le taux d'homicide ne sont pas homogènes entre pays. Ces taux sont souvent le résultat d'estimations, du fait que de nombreuses villes (et pays) effectuent leurs calculs démographiques en extrapolant le dernier recensement disponible.

D'autres indicateurs sont également importants : braquages à main armée, recrutement forcé, kidnapping, viols et violences sexuelles, déplacements forcés, violence domestique, intimidation ... la liste est longue. Selon les contextes, et afin d'effectuer un suivi des violences, il est souhaitable

d’inclure des indicateurs complémentaires : nombre de tués par les forces de l'ordre, nombre d’agressions contre les femmes dans l’espace public, nombre de plaintes pour violence contre les enfants, nombre de vols à main armée avec agression, etc. Outre les données quantitatives, des villes comme Bogotá et Medellín font aujourd’hui également usage des variables qualitatives, en particulier à travers des études de perception et de victimisation.

L’Amérique centrale, du sud et les Caraïbes correspondent aux sous-régions du monde où la majorité des homicides est due aux armes à feu : le pourcentage oscille entre 50 % et 70 %, alors qu’il est inférieur à 40 % dans toutes les autres régions du monde, exceptée en Amérique du Nord (voir le tableau A-4 en Annexes). Plusieurs enquêtes de terrain montrent que la grande majorité des homicides dans lesquels les bandes (*facciones*, *pandillas*, *combos*, *maras*, etc.) sont impliquées, sont perpétrés avec l’usage d’armes à feu. Ces dernières sont de plus en plus sophistiquées et leur disponibilité – principalement sur le marché noir – participe à la diversification des modalités du crime violent et à leur létalité.

Le fort taux d’impunité en matière des crimes violents révèle l’inefficacité de la justice et nourri le cercle vicieux des violences. Le taux d’impunité est souvent calculé par l’écart entre le pourcentage de cas d’homicides instruits et celui des cas résolus par la justice. Les insuffisances opérationnelles des systèmes judiciaires et les problèmes de corruption sont très souvent à l’origine des failles dont certains pays font preuve face aux crimes violents qui requièrent des enquêtes poussées sur la criminalité. L’opinion publique s’empare facilement du discours sur l’impunité et dévoile le climat de défiance des citoyens à l’égard de la capacité de l’Etat à gérer les violences. Il en suit que le taux d’impunité est un indicateur pertinent pour des opérations de suivi.

Catégoriser les violences en ville. Il existe de multiples manières de catégoriser les violences dans les villes contemporaines. Par exemple, l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – ONUDC - propose de différencier les homicides en fonction de leur motif : criminel, interpersonnel ou socio-politique. Or, d’autres agences ou chercheurs les classent selon la motivation (économique, sociale, politique, institutionnelle. etc.), ou encore en fonction du degré d’organisation des acteurs (criminalité organisée, délinquance commune, violences quotidiennes, etc.). Cela permet de saisir le caractère composite des violences au sein des villes, mais révèlent aussi la difficulté de les classer par catégories mutuellement exclusives. Le classement dépend également des critères établis par la justice, et des actes qu’elle recense ou pas. Or, faute de poursuites, elle ne peut fournir de données sur l’identité des auteurs et les motifs. Le débat sur l’impunité a également des conséquences sur la lisibilité de la violence.

Les violences dans les villes contemporaines engagent une multiplicité d’acteurs armés, dans une constellation instable d’alliances et de confrontations. Même les réseaux criminels les plus puissants, comme ceux directement engagés dans le trafic international de cocaïne, sont devenus plus instables qu’auparavant. Si certaines organisations semblent exister depuis longtemps (*Comando Vermelho* au Brésil, *Oficina de Envigado* en Colombie, *MS13* au Salvador, etc.), leurs modus operandi, leurs structures organisationnelles, leurs pratiques de victimisation, etc. évoluent.

Savoir différencier les types d'acteurs permet d'éviter les généralités et les confusions. Par exemple, à Medellín, les habitants des quartiers concernés par des violences intenses, mais aussi les analystes, effectuent parfois une distinction entre les petites bandes du quartier (*pandillas*), les bandes criminelles plus lourdes du quartier (*combos*) et les organisations criminelles plus lourdes au périmètre d'action plus ample et complexe (*bandas*). A Fortaleza, on différencie de la même façon les gangs plus localisés (*gangues*) des structures criminelles présentes dans différentes villes du pays (*facções*).

La fluidité des alliances entre différents acteurs légaux et illégaux (bandes, forces de l'ordre, entrepreneurs de la sécurité privée légale et illégale, élus locaux et habitants des quartiers) explique en bonne partie l'engrenage des violences contemporaines, ses dynamiques de représailles, mais également son intensité extrême. A Rio de Janeiro, les arrangements et les accords informels entre bandes, secteurs de la police, fonctionnaires et élus ont été banalisés et sont source d'impunité et génèrent une perte de confiance dans les institutions (Misse, 2010). Cela tend à encourager indirectement des solutions « extrajudiciaires » (vengeances, expéditions punitives, exécutions sommaires) et diminue la confiance dans les institutions officielles. Pour saisir ces dynamiques, certains auteurs suggèrent de s'intéresser à l'ensemble des registres de l'informalité politique (Collectif Inverses, 2016).

Caractériser les violences au sein des villes. Du fait des cycles de vengeances et de représailles et du retrait des institutions qu'elles provoquent dans certaines marges urbaines, des pratiques populaires ou paramilitaires qu'elles produisent et des interactions avec d'autres phénomènes sociaux, les violences contemporaines semblent parfois pouvoir s'analyser à la fois comme des conséquences et comme des causes. Les violences participent, en l'occurrence, à l'aggravation de la pauvreté et des inégalités, terreaux favorables au développement de l'insécurité. Ce type d'interconnexions explique, en partie, la persistance des violences contemporaines en ville en ALC.

Les violences en ville ne semblent pas être sous-tendues par un discours social ou politique, discours plus ou moins cohérent. Cela renforce l'impression d'être face à la criminalité au sens propre, où les acteurs violents ne véhiculent pas des intérêts sociaux ou politiques, mais particuliers. Cela n'enlève en rien leur impact politique et au fait que les citadins se justifient par des explications d'ordre politique ou sociale pour rendre compte de la situation.

Appréhender les dimensions jeunes, masculines et féminines des violences. Les violences et la délinquance sont, partout dans le monde, principalement le fait des jeunes adultes (18-30 ans). Il en va de même dans les villes latino-américaines, où cependant l'implication des adolescents (14-18) est plus forte, tant comme auteurs des faits de violence que comme victimes. 50 % des victimes d'homicide dans la région sont des personnes entre 15 et 30 ans (BID, 2017). Savoir identifier les jeunes les plus susceptibles de basculer dans les violences et la criminalité devient alors une priorité. Le système de re-socialisation pour les adolescents en situation de conflit avec la loi fait toutefois polémique dans plusieurs pays de la région : les gouvernements nationaux et locaux se renvoient souvent la responsabilité.

A l'échelle du continent américain, 96% des meurtres sont perpétrés par des hommes qui en correspondent par ailleurs à 88% des victimes (ONUDC, 2014). Les femmes sont dans 4% des cas auteurs des meurtres et dans 12% des cas les victimes. Cette prédominance du taux des victimes masculines a contribué pendant longtemps à invisibiliser les femmes victimes d'homicides et plus

généralement les modalités des violences dirigées contre elles. Cette problématique - qui n'est pas spécifique à la région ALC - n'est devenue une priorité publique au niveau mondial que tout récemment. Aussi, il existe aujourd'hui des organisations de la société civile, des agences municipales, des organismes internationaux et des bailleurs de fonds qui traitent ce thème tel que le Secrétariat de l'ONU dans un rapport récent (2015).

Bien que la grande majorité des victimes sont des hommes, le taux d'homicides des femmes en ALC s'élève à 4,3 par 100 000 femmes, soit le double de la moyenne mondiale (BID, 2017). Le rôle que joue le genre dans les logiques de violences est récemment devenu un thème de préoccupation plus général. Le rapport Flood (2007) indique que la violence physique et sexuelle contre les femmes est façonnée par les attitudes et les normes sociales, les inégalités de pouvoir liées au genre et à une grande variété d'autres facteurs sociaux et économiques. Dans les villes de la région, la problématique des agressions contre les femmes dans les transports et les espaces publics, banalisées par des attitudes machistes, fait partie des agendas politiques. Dans une cartographie participative réalisée en Colombie et au Guatemala, les principales zones identifiées comme dangereuses pour les femmes sont : les parcs isolés, les rives isolées, les terrains de basket-ball et les zones où les gangs se rassemblent et où les drogues sont vendues (Moser et McIlwaine, 2004).

Les femmes subissent également les effets secondaires des violences. Elles sont souvent contraintes d'assurer seules l'éducation de leurs enfants et cela dans un contexte de violences. Les formes multiples de pauvreté, la fragmentation sociale et la densité sociale des villes agissent comme des facteurs de risque en matière de violences envers les femmes. Par exemple, des études récentes montrent que le féminicide en Amérique Centrale est principalement concentré parmi les femmes travaillant dans les usines d'assemblage *(maquiladoras),* immigrantes et sans réseau familial et social protecteur (McIlwaine, 2013).

La perception publique des violences en ville. Les violences s'accompagnent de peurs et de fortes perceptions d'insécurité. Plusieurs villes latino-américaines en font une évaluation régulière et reconnaissent que le rapport entre violences et perception d'insécurité n'est pas linéaire. Au sein d'une ville les violences peuvent diminuer, sans que la perception de sécurité s'améliore. Les raisons en sont diverses et dépendent notamment du degré de confiance envers l'administration.

Les statistiques ne suffisent pas à établir une réalité de l'insécurité : certains phénomènes ne sont pas recensés et les statistiques sont sujettes à des interprétations diverses en fonction des représentations sociales qui ont cours dans une ville ou un quartier. Pour comprendre cette problématique et concevoir des programmes d'intervention, il faut donc prendre en compte les perceptions, les victimisations, et les attentes des citadins. Par exemple, des sondages effectués dans plusieurs pays d'ALC révèlent une méfiance généralisée et pérenne envers la police. Certaines enquêtes sont révélatrices des disparités, par pays et par ville. Parmi celles-ci, les enquêtes d'opinion publique de l'Organisation de coopération et développement économiques – OCDE - et de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international – USAID -, en partenariat avec l'Université Vanderbilt. Et les enquêtes locales de perception du type *Cómo Vamos (Bogotá, Medellín, Cali, etc.) ?* qui permettent d'évaluer la confiance publique locale concernant la gestion de la police, de la justice et des autorités locales dans des villes désignées en Colombie, au Mexique, au Pérou et en Équateur. Fréquemment, les habitants des quartiers les plus touchés par les insécurités perçoivent la police comme faisant partie intégrante du problème. Dans ce contexte, l'apparition d'organisations para-institutionnelles et de pratiques

informelles (vigilantisme, groupes paramilitaires, milices, *rondas*), est marquée par un relatif appui populaire.

Des efforts pour moderniser et professionnaliser la police et pour redéfinir la place historique des forces de l'ordre, se sont multipliés dans des pays de la région. Parfois, ces processus ont eu un certain succès, comme en Colombie, mais souvent ils n'ont pas réussi à introduire des transformations importantes. Au Salvador, la démilitarisation de la police et sa subordination à un ministre civil, à la suite des accords de paix, fut un changement significatif. Cependant, le manque de formation professionnalisante et la persistance de tensions internes au sein des forces publiques – le cas le plus flagrant étant le Brésil, laisse les services de police assez démunis face à la remontée des violences.

La recherche de réponses efficaces. La réduction et la prévention des violences urbaines sont devenues une des priorités des agendas politiques dans les pays de la région. C'est notamment le cas au Brésil, au Mexique et en Colombie, mais également au Honduras, au Salvador, au Guatemala, au Belize. Mais également au Pérou et en Bolivie, si l'on prend en considération d'autres violences non nécessairement meurtrières, comme les violences familiales ou les violences faites aux femmes dans l'espace public.

C'est au milieu des années 1990 que des mairies, gouvernements nationaux, ONG et organismes internationaux ont commencé à forger les premières approches ; notamment en Colombie, qui était alors le pays le plus affecté par ces violences dans la région. Depuis, les programmes de prévention les plus remarqués et novateurs ont souvent été issus d'initiative municipale. Cali (1992-1994) et Bogotá (1995-2003) sont généralement reconnues comme les villes pionnières en matière de prévention. Medellín (depuis 2004) en étant l'exemple le plus emblématique.

Bien évidemment, les approches municipales ne sont pas indépendantes des politiques et des réformes nationales : autant concernant les thèmes plus généraux (décentralisation, élargissement de la démocratie représentative, modernisation des systèmes d'information, etc.), que les plus spécifiques (modernisation de la police, réformes de la justice, de l'éducation, etc.). L'introduction des politiques et des réformes *nationales* en matière de sécurité et de justice est reconnue comme un pas essentiel dans la lutte contre ces nouvelles violences. Or, en raison de leur caractère militaire, policier et pénitentiaire (souvent associé à la politique de « *mano dura* » ; voir ci-après), elles se sont souvent heurtées à de fortes critiques.

Les homologues et les partenaires régionaux de l'AFD s'accordent à dire que ce qui fonctionne le mieux face aux violences en ville, ce sont les approches multisectorielles, coordonnées entre autorités nationales et locales, et qui disposent de la participation directe des bénéficiaires, des organisations de la société civile et parfois du soutien technique et financier des organismes de coopération internationale.

EXPLIQUER LES VIOLENCES DANS LES VILLES LATINO-AMÉRICAINES

Depuis 20 ans, le débat sur les causes des violences est intense et n'a pas produit de consensus. Il est impossible de définir, de façon définitive et pour l'ensemble de la région, les causes d'un phénomène multi-causal, pluri-formes, qui a des temporalités, dynamiques et protagonistes différents selon les pays et les villes.

Explications démographiques. Selon le Banque Mondiale (2010), si la taille et la densité d'une ville semblent ne pas avoir de lien direct avec le taux d'homicides, une croissance urbaine accélérée semble la favoriser. Ce phénomène s'expliquerait en partie du fait de la difficulté des pouvoirs publics à faire face à la grande croissance démographique et spatiale, et aux besoins en services – y comprit policiers - et équipement de parties entières de la ville. L'argument n'est toutefois pas concluant. Par exemple, la ville de Tampa (Etats-Unis) a connu durant les 100 dernières années une croissance démographique similaire à celle de Medellín, sans pour autant connaître une situation de violence comparable.

Les responsables des crimes et délits violents en ALC, ainsi que leurs victimes, se concentrent dans la tranche d'âge des 15 - 29 ans, notamment pour les homicides (ONUDC, 2011). La surreprésentation relative à cette population dans la démographie régionale serait alors liée aux taux élevés de délinquance observés dans les grandes villes d'ALC, du moins en partie. Cependant, ce phénomène - connu dans la littérature anglo-saxonne comme *youth bulge* - ne peut être suffisant pour expliquer directement les violences en ville. En effet, à nouveau, de nombreuses villes en ALC, ayant la même situation démographique, n'affichent pour autant pas les mêmes taux élevés d'homicide.

Explications situationnelles. Cette approche considère que l'environnement physique peut créer des conditions propices aux comportements criminels et violents. Elle insiste sur le fait que le désordre urbain, du fait de sa morphologie et de sa logique socio-spatiale, crée des occasions propices pour les acteurs criminels. Cette approche est parfois complémentaire à celle des points chauds (*hot spots*).

En faisant référence à un écosystème, les approches qualifiées « d'écologiques » peuvent se combiner avec l'approche de santé publique. Alors que cette dernière se concentre davantage sur les risques liés à la mortalité et à la morbidité, l'approche « écologique » cible des facteurs de risque (tel que la présence de bandes dans le territoire) et de protection (tel que des écoles publiques offrant une éducation de qualité). En fonction des experts, la typologie et la hiérarchie des facteurs de risque et de protection varie, rendant souhaitable un diagnostic interdisciplinaire (criminologues, urbanistes, psychologues, etc.).

Explications socio-économiques. Des facteurs socio-économiques sont souvent évoqués pour expliquer les violences en villes en ALC. Le contexte de pauvreté et des inégalités serait de manière plus ou moins directe une cause des violences, dans la mesure où il limiterait les opportunités en matière d'éducation et d'emploi et l'accès aux services de santé et de justice. Plusieurs études montrent que les obstacles à l'intégration socio-économique, l'écart (réel et perçu) entre les plus pauvres et les plus riches, les insuffisances en couverture et qualité des services publics, contribuent

tous à créer un environnement à risque, notamment pour des jeunes en situation d'abandon scolaire, sans support familiale solide, habitant dans des quartiers où il y a présence de bandes.

Cet argument a pour inconvénient de laisser entendre que les pauvres sont tentés d'agir de manière violente et criminelle pour combattre la pauvreté et les inégalités. Ce qui fait oublier qu'ils en sont souvent les premières victimes. Et engendre l'idée que les riches ne seraient pas violents, alors même que la grande criminalité - une des principales causes des violences contemporaines en ALC - est loin d'être une affaire contrôlée par les pauvres.

Aujourd'hui en ALC, les pays les plus pauvres n'ont pas été systématiquement les plus violents. En changeant d'échelle, au sein d'un pays, les villes ou les régions les plus pauvres ont révélé qu'elles ne sont pas forcément les plus violentes. Medellín est loin d'être la ville la plus pauvre de Colombie, et pourtant elle fut pendant 20 ans la ville la plus meurtrière de ce pays, et même de la région. Une étude récente de la Banque Mondiale (Chioda, 2016) montre la complexité des liens entre le crime, les violences et les revenus (ou leur absence) : la pauvreté peut limiter la capacité d'un individu ou d'une famille à changer des attitudes ou des comportements ; l'augmentation soudaine des revenus peut encourager la consommation des biens et produits opérant comme des facteurs de risques des violences ; la distribution inégalitaire des revenus existants dans une société peut nourrir le désir d'obtenir illégalement des biens ; etc.

Pour certains, le « consensus de Washington » serait la cause originelle des violences en ville. La privatisation des services publics aurait eu comme résultat le désengagement et l'affaiblissement des Etats, et l'ouverture à une concurrence globale aurait accru les inégalités. Cette concurrence exacerberait également les rapports de force dans les relations sociales créant un contexte violent. Si certaines études empiriques ont sans doute montré les conséquences négatives des politiques néo-libérales sur les sociétés urbaines latino-américaines (Portes et Roberts, 2005), des conclusions générales en termes de causalité avec les violences en ville dans la région ne sont pas soutenue par les faits. Prendre en compte une dynamique globale pour évaluer une situation de violences à l'échelle d'une ville ou d'un quartier déterminé est somme tout peu convaincante, et peu utile quand s'il s'agit de définir ce qu'un programme de prévention peut appréhender ou pas.

Explications socio-anthropologiques. Pour certains auteurs, l'histoire politique latino-américaine, depuis la colonisation jusqu'à nos jours, a donné forme à une culture de violence propre à la région. La mémoire de ce passé façonnerait les phénomènes actuels d'intolérance et de légitimation du recours à la violence. Néanmoins, une telle interprétation risque d'évoquer une prédisposition agressive d'origine culturelle ou historique. Or, il est évident que les crises de violences en ALC, comme dans celle d'autres régions du monde, sont liées à des conjonctures spécifiques. La Colombie, par exemple, était relativement pacifique pendant les années 1960 et 1970, entre la période de guerre civile (1948-1953) et celle des violences contemporaines (1975-2010).

Le concept d'une culture de la violence est utilisé par certains auteurs dans un sens plus restreint, pour expliquer à quel point l'expérience quotidienne des crimes violents, délits et contraventions peut conduire à une banalisation de la violence. Pour se protéger contre des représailles ou pour contrôler ses émotions, la population aurait tendance à s'adapter, et donc à accepter les violences et à les normaliser. D'autres analyses considèrent toutefois que cette banalisation des violences est davantage le produit de facteurs institutionnels, tels que l'impunité et la corruption de la police

(Waldmann, 2003). On retrouve le concept de culture de la violence également dans les analyses qui renvoient à « une culture machiste ». Des études récentes ont ainsi cherché à comprendre les enjeux de genre dans la survenue de violences. Elles suggèrent, par exemple, que certaines modalités de violence en ville, notamment en lien avec le développement des gangs, doivent être comprises dans le cadre des modèles de domination et de réussite sociale masculines (Baird, 2015).

Les violences sont parfois comprises comme étant le produit d'un mode d'action accepté par un secteur social déterminé, lequel agit dans un espace géographique spécifique et adopte des normes et des valeurs particulières. Les comportements ultra-violents des bandes de jeunes tueurs à gages (*sicarios*), composées principalement par des adolescents des quartiers précaires, pendant les années 1980 à Medellín, en seraient un exemple. Salazar (1988) les décrit, par exemple, comme une sous-culture anomique et nihiliste, produit de la désintégration des valeurs traditionnelles et de son remplacement par une hyper-valorisation de l'argent rapide, de la prise de risque et de la vie à court terme. Nombreuses analyses des gangs armés et des bandes des jeunes en Amérique Centrale reprennent ce type d'interprétation.

Pour certains, la modernisation rapide des sociétés latino-américaines aurait enclenché un processus de socialisation anomique, au sens Durkheimien. Les valeurs traditionnelles qui organisaient autrefois la vie religieuse, familiale, culturelle et productive n'ont pas réussi entre-temps à être remplacées par des formes stables de régulation sociale. De plus, les latino-américains doivent résoudre très souvent par eux-mêmes des problèmes qui sont mal gérés ailleurs par les institutions. Suivant cette interprétation, le recours à la violence demeurerait dans certains contextes une compétence pratique et une stratégie d'affirmation de soi.

Explications épidémiologiques et de santé publique. L'approche de santé publique s'intéresse aux homicides en raison de leur impact sur la mortalité générale de la population et aux manières de les réduire par des moyens préventifs. L'approche épidémiologique considère que chaque situation de violence a des facteurs de risque et de protection spécifiques qui la sous-tendent. Intervenir sur ces facteurs pour les diminuer ou les renforcer est alors censé diminuer l'occurrence des faits de violence. Ces facteurs sont identifiés à diverses échelles. Par exemple : abus ou maltraitance à l'échelle *individuelle* ; communauté très agressive ou des liens de parentalité distendus à l'échelle *relationnelle* ; points chauds ou haute densité de population *à l'échelle d'un quartier* ; et enfin disponibilité des armes à feu, inégalités et aussi la corruption du système judiciaire *à l'échelle de la société*.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) - championne de cette approche - parle d'une épidémie de violence quand il y a plus de 10 homicides par 100 000 habitants. L'OMS aborde la problématique des violences en ville dans la région comme une épidémie, et donc par le biais des facteurs spécifiques qui la déclenchent (facteurs de risque). Ces violences peuvent ainsi être évités ou régulés, par une réduction des facteurs de risque ou par un renforcement des facteurs de protection. Pour mieux identifier ces facteurs, l'OMS accorde beaucoup d'importance à la collecte, consolidation, et analyse des données sur les incidents de violence.

La disponibilité des armes à feu apparaît souvent comme explication des violences contemporaines en ALC. Selon l'ONUDC (2011), en matière d'homicides, la disponibilité des armes à feu est davantage un facteur de risque (on peut plus facilement commettre une agression létale) qu'un facteur de protection (on peut parfois se protéger d'une agression grâce à une arme). Cela dit, en faisant la comparaison

entre pays, ou entre villes d'un même pays, la disponibilité des armes *per se* n'affiche pas un lien évident avec les niveaux respectifs de taux d'homicides.

Explications criminologiques. La prolifération de la criminalité organisée, surtout celle qui gravite autour du trafic de cocaïne, est souvent mentionnée parmi les principales causes des violences urbaines en ALC et surtout dans les sept pays les plus violents de la région. D'après Kessler (2010), le lien entre criminalité organisée et violences est renforcé en ALC par une série de facteurs, entre autres une importante quantité d'armes en circulation, la porosité entre les frontières licites et illicites, et le rôle du trafic de drogue. D'après Martin (2014), la capacité d'infiltration des réseaux criminels dans l'administration publique en Colombie, a été le résultat d'au moins trois facteurs : les revenus exorbitants de l'économie de la cocaïne ; la vulnérabilité des partis politiques, des campagnes électorales et des autorités à la pénétration des argents « sales » ; les faiblesses historiques des forces d'ordre et de l'administration de la justice, ainsi que la formulation tardive et la mise en œuvre peu cohérente de politiques nationales de sécurité. La situation dans les autres pays violents de la région, comme le Mexique, le Brésil et le Salvador, affichent des problèmes similaires.

Au vu de ce type d'interprétations, l'importance causale du trafic de la cocaïne s'explique également par les répercussions internationales qu'elle déclenche : les politiques répressives des Etats-Unis (*War against Drugs*) ont mis en œuvre la fumigation et l'éradication manuelle des cultures, la destruction des centres de production, mais surtout la persécution, l'arrestation et l'extradition des narcotrafiquants. Ces politiques s'accompagnent souvent d'importants programmes d'aide bilatérale (le Plan Colombie, le Plan Merida, CARSI, etc.) pour assurer la coopération des gouvernements et pour impulser des réformes (notamment de la police et de la justice), ainsi que des programmes sociaux et économiques à l'échelle nationale et locale pour diminuer les facteurs de risques et renforcer les facteurs de protection. Au cœur du problème l'on trouve la capacité d'adaptation des organisations criminelles à ces évolutions institutionnelles.

Explications socio-institutionnelles. Les grandes villes latino-américaines ont été largement construites de manière informelle, c'est-à-dire en dehors des règles officielles de la planification. Par exemple, un gros tiers des municipalités de l'agglomération de Lima, ont été créées à partir des « barriadas », quartiers autoconstruits sur des terrains occupés sans titre de propriété. Ce caractère informel touche également la ville ancienne du fait de l'occupation sans titre d'édifices abandonnés et squattés. Enfin, l'informalité touche la ville moderne. En effet, l'attribution des permis de construire se fait en détournant la règle, comme on peut le voir sur les falaises huppées de la baie de Miraflores à Lima. Les limites entre municipalités sont elles-mêmes indéterminées du fait de l'informalité (Sierra, 2016).

A cette fabrique urbaine informelle, qu'on retrouve dans la plupart des pays de la région, il faut ajouter les pratiques hors-normes ou hors des règles. La « débrouille » et les arrangements quotidiens dominent les sphères économiques et sociales. Certaines analyses montrent que cette habitude d'avoir recours au contournement de la règle offre un terreau favorable à la violence pour régler des problèmes interpersonnels et sociaux, y compris sous des formes extrêmes comme l'engagement de tueurs à gages ou les pratiques dites du « nettoyage social » (Gonzalez, 2010). Le dépassement de la règle officielle se traduisant par un recours aux rapports de force.

Par conséquent, les informalités génèrent des conditions récurrentes et durables d'incertitudes normatives et juridiques avec lesquelles l'ensemble des citadins doivent composer et avec lesquelles les criminels et malfaiteurs jouent, offrant un terrain propice aux violences. Les habitants renoncent souvent à porter plainte contre les acteurs responsables des violences, par méfiance non seulement en la capacité des pouvoirs publics à juger et à sanctionner, mais aussi par peur des représailles des acteurs de violences et de leurs complices institutionnels. Quand ils parviennent à se plaindre, ils le font à propos de la corruption, de l'inefficacité, de la désorganisation de certaines institutions, ainsi que des accointances de ces dernières avec des groupes mafieux. Ils estiment que les services publics de leurs quartiers sont souvent marqués par la pauvreté des équipements urbains et par une répartition territoriale injuste.

PRINCIPES ET POLITIQUES DE PRÉVENTION DES VIOLENCES EN VILLE

La prévention comme politique publique intégrée. Ces dernières années, plusieurs gouvernements d'ALC, locaux et nationaux, ont formulé et adopté des politiques du type « sécurité citoyenne ». Auparavant, la lutte contre la délinquance était associée fondamentalement au travail de la police, alors que la sécurité nationale faisait plutôt référence aux risques de sécurité pour la Nation. Ces politiques de sécurité n'avaient pas encore mis l'accent sur les droits des citoyens, sur la protection de leurs vies et de leurs biens, et sur la prévention des conduites criminelles et violentes.

La première administration d'Antanas Mockus en tant que maire de Bogotá (1995-1997) a été pionnière et a permis l'instauration de politiques de sécurité citoyenne. La sécurité citoyenne traite d'un éventail de problèmes bien plus vaste que la seule délinquance, et dépasse l'usage unique de la réponse policière. Elle tient compte des dimensions plus relationnelles, comme la perception de l'insécurité parmi la population, le manque de confiance envers les forces d'ordre, l'impunité et les problèmes de fonctionnement de la justice. Elle est ainsi en phase avec les politiques et programmes urbains qui visent à améliorer la couverture, la qualité et la proximité de services publics. Elle permet également de mieux les orienter aux besoins et aux demandes des citoyens (Martin et Martin, 2015). Par ailleurs, les experts, les chercheurs, les gouvernants et les bailleurs de fonds se sont mis d'accord sur le fait que l'un des premiers pas dans la construction des politiques de prévention est de produire une information fiable permettant de guider les interventions.

Le continuum entre approches « dures » et « molles ». Dans les pays d'Amérique Latine, les politiques pour faire face aux violences ne se limitent plus aux approches « dures » de contrôle et de répression (militarisation, arrestation massives, incarcération). Elles intègrent désormais aussi des approches « molles » (sociales, éducatives, culturelles, urbanistiques) de prévention. En réalité, les unes et les autres se situent sur un continuum, et le défi est souvent de définir de manière équilibrée et coordonnée des propositions intégrées.

Adopter une approche intégrée de sécurité citoyenne implique l'existence d'un certain équilibre dans le recours à des approches « molles » et « dures ». Ainsi, la création des « *task forces* » anticorruption et anticriminalité organisées, souvent identifiées avec une approche « dure », doit nécessairement faire partie d'une approche intégrée de prévention et réduction des violences en ville, au même titre que le renforcement des institutions éducatives.

A Medellín, par exemple, les incursions urbaines des forces militaires contre-guérilla et anti-milices dans certains quartiers (2002) ont été très polémiques[1] et les interprétations varient selon les critères d'évaluation : d'une part, elles ont été accompagnées de disparitions forcées; mais d'autre part, elles ont contribué à l'articulation avec d'autres politiques plus « molles », et à une forte réduction des homicides et des autres violences dans ces quartiers. C'est l'articulation coordonnée et contextualisée

[1] Les violations des droits de l'homme par les forces de l'ordre nuisent à la légitimité démocratique des institutions. Plusieurs militaires responsables de l'incursion urbaine à Medellin sont aujourd'hui entre les mains de la justice colombienne.

des approches « dures » et « molles » qui fut essentielle pour réduire les violences à Medellin et prévenir une répétition de la situation.

Le même type de débats et défis opérationnels se pose pour les interventions de la police de « pacification » dans les *favelas* à Rio de Janeiro et les politiques de « *Mano Dura* » dans plusieurs pays de l'Amérique Centrale et au Mexique. Malgré des réformes récentes, l'action des forces d'ordre de ces pays n'en reste pas moins associée aux bavures, violations des droits humains et répressions des mouvements sociaux. Or, il y a également des progrès. En Colombie, par exemple, après deux décennies de réformes et de coopération technique internationale, la Police est une institution bien plus respectée par les citoyens qu'il y a 20 ans.

Regagner la confiance et la coopération des citoyens est primordial. Pour cela il n'y a pas de recettes rapides, puisqu'il est nécessaire d'articuler dans chaque contexte l'ancrage territorial des services de l'Etat et la participation des organisations de la société civile et des habitants. C'est pourquoi des concepts tels que « *community policing* » et « *community-based violence prevention* » sont ambigus : ils peuvent donner l'impression que les actions de police peuvent être lancées et dirigées par des communautés elles-mêmes (Martin, 2011). Pour réussir, ces programmes visent à renforcer une proximité respectueuse et constructive entre institutions et citoyens, au sens de Rosanvallon (2008).

La recherche d'un équilibre optimal entre la prévention et répression des violences est propre à chaque contexte. De plus, il dépend des représentations de la violence, des rapports de pouvoir, des capacités institutionnelles, de la distribution des responsabilités entre les différents niveaux de l'Etat, et des dispositifs (projets, programmes, politiques) présents dans chaque ville. Une étude récente (Muggah et Aguirre, 2013) catégorise 1.300 projets de réduction des violences en ALC pour la periode 1998-2012. Ses révélations principales :

1.	Deux tiers des interventions se concentrent dans six pays : Colombie, Brésil, Guatemala, Nicaragua, Honduras, Salvador (dans cet ordre).
2.	La plupart des interventions sont gérées respectivement par des agences nationales (44 %), municipales (25 %), départementales (12 %), ou régionales (19 %).
3.	Les fonds des interventions proviennent le plus souvent de l'aide multilatérale (42 %) bilatérale (17 %), nationale (16 %), des organisations à but non lucratif (10 %), privée (9 %), locale (5 %), ou d'autre type de fondations (1 %).
4.	L'accent est mis sur la délinquance commune (53 %), la délinquance juvénile (21 %), le crime organisé (14 %) et la thématique « violences et genre » (12 %).
5.	Les interventions concernent principalement la gouvernance (35 %), les approches préventives (32%), les thèmes de la participation (13 %), le renforcement des capacités en matière d'investigation criminelle (10 %) et la construction d'indicateurs, de veille et d'analyse (10 %).

Types et approches de prévention des violences dans la région

La prévention primaire. Adressée à toute la population ou à de vastes sous-ensembles (les jeunes, les femmes, etc.), cette approche vise la diminution des facteurs de risque socioéconomiques généraux (manque de confiance dans les institutions, tolérance à certaines formes de violence, etc.) et le renforcement des facteurs de protection. Les campagnes contre l'abandon scolaire, la maltraitance et l'abandon infantile, et l'addiction aux substances psychoactives, sont des exemples.

La prévention secondaire. Adressée à des sous-groupes plus spécifiques, tels que les jeunes qui risquent de tomber dans des activités criminelles, ou les jeunes femmes susceptibles d'être victimes des bandes de proxénètes. Cette prévention intervient sur les facteurs de risque ou de protection spécifiques aux problématiques et aux conditions de vie du sous-groupe ciblé.

La prévention tertiaire. Adressée à des individus spécifiques qui ont déjà été engagés dans des activités de crime ou de violence. Par exemple, un programme de « counseling » fait avec des adolescents inculpés d'homicide ou d'autres crimes, qui ont été placés dans un centre de rééducation. La BID finance ce type de programmes dans six villes au Brésil.

La prévention structurelle. Ce terme est souvent utilisé pour décrire les politiques et les programmes de prévention primaire de longue durée. Par exemple, le programme phare d'un gouvernement visant la diminution du chômage, de la pauvreté, des inégalités d'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi ou aux services.

La prévention sociale. Ce terme décrit les politiques ou programmes de prévention qui visent des secteurs de la population locale vulnérable. Par exemple un programme municipal de bourses octroyées aux adolescents en risque d'échec scolaire afin qu'ils achèvent leurs études secondaires ou bénéficient de programmes éducatifs complémentaires.

Prévention des violences juvéniles. Etant donné que les violences dans les villes latino-américaines concernent principalement les hommes adolescents et jeunes adultes, une partie importante des politiques et des programmes municipaux de réduction de la violence cible cette population. C'est le cas de l'USAID dans le Triangle du Nord, au Mexique, et dans la Caraïbe. Or, cibler une population « à risque » ou « vulnérable » peut paradoxalement renforcer la stigmatisation dont cette population fait l'objet (être « violent », « dangereux »), indépendamment du fait qu'elle en soit également victime.

La lutte contre les violences juvéniles a connu une diversification des dispositifs de protection : la plupart des programmes tentent ainsi de proposer des tutorats, de favoriser le micro crédit pour monter des projets de développement local, de soutenir des projets culturels et sportifs promus par des ONG qui travaillent pour la réinsertion d'anciens délinquants. Ce travail avec des jeunes récidivistes (pénitentiaires ou post-pénitentiaires) fait souvent débat avec les partisans de politiques « dures ». Dans tous les cas, l'objectif général est d'améliorer les chances de réussite sociale et de promouvoir une meilleure insertion sociale et professionnelle. La notion de *oportunidades* (opportunités) a pris une place centrale dans ces politiques.

Prévention des violences et genre. D'après McIlwaine (2013), bien que les causes sous-jacentes à la violence envers les femmes soient en rapport avec les relations patriarcales de la région, il est possible d'agir sur le moyen terme en traitant certains facteurs déclencheurs qu'il faut pouvoir et savoir identifier. Certains de ces facteurs renvoient aux conditions de l'urbanité et de la citadinité, justifiant ainsi un traitement particulier des violences dans un contexte urbain. Par ailleurs, la prévention des violences envers les populations LGBTI est récente dans la région. Les grandes villes et certains bailleurs ont déjà abordé le sujet à travers des débats, propositions, actions et quelques opérations plus techniques.

La prévention des violences faites aux femmes s'effectue dans différents secteurs des politiques publiques : services de santé, centres pour le traitement des agressions sexuelles, lignes de soutien et de conseil téléphonique, centres d'accueil, groupes d'entraide et services consultatifs, services d'aide juridique, services aux victimes de la traite de personnes. Les actions de prévention se traduisent généralement par des campagnes et des activités de diffusion des bonnes pratiques, la mobilisation communautaire, des projets menés avec les hommes qui sont également des époux et des frères, l'utilisation des médias et des technologies de l'information, la promotion de la sécurité publique, l'éducation et le renforcement des capacités.

En ce qui concerne la mobilisation communautaire, il s'agit par exemple d'encourager les membres de la communauté à travailler ensemble en s'appuyant sur le travail des ONG et des organisations de base, dans lesquelles les femmes sont particulièrement investies (comme les *comedores populares* et les *clubes de madres*). Par ailleurs, la perspective du genre s'intègre en principe assez aisément dans l'approche situationnelle. Elle peut se traduire, par exemple, par un traitement spécifique de l'espace urbain comme l'éclairage et la signalisation.

*Interventions sur les facteurs de risque et de protection***.** Une politique municipale inspirée de l'approche épidémiologique s'engage d'abord à faire un diagnostic des principaux facteurs de risque et de protection présents sur le plan local (dans la juridiction entière ou dans des secteurs spécifiques). Ensuite, elle définit, en accord avec les bénéficiaires potentiels et les contreparties. Selon les ressources humaines et financières disponibles, une priorisation des facteurs de risque et de protection s'effectuer avant toute intervention. L'étape suivante est de formuler des programmes et des méthodologies spécifiques d'intervention sur ces facteurs, afin d'en diminuer les risques et de renforcer la protection de manière optimale. Les divers axes et programmes concrets d'intervention peuvent aborder la question sous l'angle psychologique en s'inspirant des théories sur le développement personnel, et peuvent aboutir à des interventions dans le milieu préscolaire ou à des formations spécifiques en résolution des conflits par exemple.

Interventions ponctuelles ou mono-causales. Les mairies sont souvent obligées d'établir des priorités et de concevoir des programmes de prévention des violences plus ponctuels. Par exemple, dans de multiples villes de la région, les mairies ont interdit définitivement ou à certaines heures la circulation à moto avec un co-passager masculin, beaucoup des meurtres étant dus à un tueur à gages placé à l'arrière de la moto. L'interdiction prétendait réduire ce facteur de risque et les peurs qui y étaient associées. Son impact direct sur la réduction des homicides est difficile à établir, d'autres mesures étant souvent prises dans un même temps. De la même façon, les villes ont expérimenté un certain

nombre de programmes, comme les bons de rachat, le registre d'armes à feu, la régulation du port d'arme à feu et les interdictions ponctuelles. Une Mairie peut également décider de mettre en œuvre un programme d'insertion de tuteurs dans des écoles publiques des quartiers affectés par la violence, pour tenter de diminuer le risque de désertion scolaire.

Prévention situationnelle. Cette approche concerne la sécurité urbaine à travers un mode d'organisation, de conception et de gouvernance urbaine qui ciblent des espaces publics perçus comme étant propices à la survenue des délits et des violences. Elle implique l'usage d'une perspective socio-spatiale et implique, en général, l'amélioration des espaces publics, des moyens de transport et d'autres infrastructures à diverses échelles à l'intérieur de la ville concernée. Ces approches sont aussi connues comme *Crime Prevention through Environmental Design (CPTED)* et figurent parmi les approches les plus dynamiques en ALC (recherches, laboratoires d'idées, publications, etc.).

Une variante des approches situationnelles est la théorie de la fenêtre brisée (*broken window*), qui propose d'intervenir dès qu'il y a une dégradation physique quelconque, afin d'éviter une impression d'abandon des services de l'Etat. Cette variante est à l'origine de polémiques. Quand la mise en œuvre est déléguée exclusivement à la police, cette approche risque de se transformer en une politique de *« tolérance zéro »*.

Intervention sur les « points chauds ». Même dans les villes les plus violentes, les meurtres et autres délits violents sont concentrés dans un nombre limité de lieux. L'identification de ces lieux – il s'agit parfois d'une croisée de rues, d'un parc, ou autre site précise - faite sur la base d'analyses statistiques et d'études de perception, permet donc d'orienter les interventions vers ces *hot spots*, ou points chauds. Selon une étude récente menée dans cinq pays latino-américains, 50 % des crimes – y inclut les homicides - ont lieu dans 3 à 8 % des rues des villes (Jaitman et Ajzenman, 2016).

La focalisation sur des lieux particuliers peut conduire à des actions réductrices et à des solutions techniques basées sur un seul type de cause et organisées autour d'un dispositif unique. C'est le cas de la mise en place de caméras de surveillance ou du renforcement des patrouilles de police. En revanche, un diagnostic participatif et multisectoriel peut révéler les causes, les dynamiques, les acteurs, les temporalités des violences, pour ensuite définir une stratégie d'intervention, à l'aide des agences concernées. Une combinaison d'approches de contrôle et de prévention ancrées dans le lieu peut alors être mise en place.

La prévention doit ainsi être pensée autant en fonction des lieux que des réseaux et des territoires. En effet, les actions entreprises peuvent avoir pour effet de déplacer la violence d'un lieu vers un autre. Il convient donc de surveiller et de contrôler les risques de déplacements non prévus des violences et des acteurs des violences vers des lieux voisins (*waterbed effect*).

La gouvernance, la sécurité citoyenne et les réformes institutionnelles

Les approches sectorielles et intégrées. De multiples gouvernements locaux ou nationaux, élaborent des programmes de prévention sectoriels : éducation, santé, justice, police, développement social et culturel. Les régies en charge des infrastructures, les concessionnaires de services publics – notamment les transports -, les directions de la planification urbaine, sont autant de secteurs qui de manière plus ou moins autonome opèrent sur les questions de sécurité. Les diagnostics révèlent souvent le manque de coordination entre ces programmes. Toutefois, les entretiens menés auprès des autres bailleurs de

fonds (BID, BM, CAF, USAID) et des fonctionnaires des mairies de Cali, Medellín, Bogotá et Fortaleza, montrent qu'une intervention coordonnée et contextualisée produit souvent de meilleurs résultats.

Constructions participatives ou verticales. La participation des habitants et des citoyens peut être en lien avec les enjeux de sécurité et de prévention des violences. Le degré de participation est variable et se décline à travers différentes étapes. Les campagnes de sensibilisation envers les communautés peuvent être conçues comme une information descendante (*top down*), allant des autorités et de leurs experts vers les citadins. A contrario, une des premières étapes de l'approche participative (*bottom up*) est celle du diagnostic pour lequel les autorités réalisent des enquêtes auprès des habitants afin de recueillir des informations sur la nature du problème vécu (par exemple des agressions menées par des gangs contre des femmes au sein de l'espace public). Elle permet de comprendre la configuration du territoire par rapport aux questions de sécurité ainsi que les perceptions de la violence.

L'élaboration d'une cartographie participative. La police dans certaines villes latino-américaines fait usage de la cartographie comme outil de prévention. Celle-ci s'effectue à partir des plaintes des citoyens. Or, elle peut également être issue de la traduction d'enquêtes menées auprès de la population qui définit des espaces non sûrs, indépendamment de la recension précise des agressions. La cartographie participative stricto sensu va au-delà : il s'agit de réunir différents citadins dans des ateliers pour construire avec eux la carte de la violence et de l'insécurité. Ce travail collaboratif est également l'occasion de mieux connaître le territoire et de mettre en relation différentes violences avec les dispositifs de prévention existants. La cartographie participative a notamment été utilisée sur le sujet des agressions envers les femmes (ONU-Habitat, 2007).

Les réformes d'institutions spécifiques. Les plus connues (difficiles et polémiques) sont les réformes de la police, de la justice, et du système pénitentiaire. Dans la région, les réformes policières concernent souvent d'efforts pour introduire ou renforcer une approche de proximité qui ne présente pas un format unique, et qui dépend aussi des ressources des municipalités et du degré de participation citoyenne. Il peut aussi être question de la professionnalisation de services plus techniques (notamment la police judiciaire), de créer ou de renforcer des task-forces spécifiques (contre la criminalité organisée, l'extorsion, les bandes, les violences contre les femmes, etc.), de diminuer les risques de corruption et de renforcer les contrôles internes et externes. Le cas des commissariats de police modèles en Amérique Centrale ou des Unités de Police de Pacification (UPP) à Rio de Janeiro mettent en évidence les défis complexes de la mise en œuvre des réformes intégrées et intersectorielles.

Cependant, les reformes autres que celles des services policiers, judiciaires et pénitentiaires, sont également fondamentales. En Colombie, par exemple, entre les années 1980 et 2000 les innovations institutionnelles et professionnelles des services d'urgences, de secours et d'enquête médico-légale des grandes villes ont été sollicités, en grande partie, par l'augmentation et la diversification des violences (Camargo, 2017). Ces institutions peuvent contribuer directement à la diminution des impacts des traumatismes dérivés des violences, un des facteurs impliqué dans la circularité des violences.

La création et l'insertion territoriale des mécanismes institutionnels. A partir d'un diagnostic participatif issu de la demande des habitants d'une zone désignée au sein d'une ville, les autorités locales peuvent décider de renforcer et de réorienter certains services publics vers cette zone. Les juges de paix ou encore les centres de médiation et de résolution pacifique des conflits en sont une illustration. L'approche consistant à introduire ou renforcer des dispositifs d'intervention et de résolution des différends entre citoyens afin d'éviter le risque qu'ils deviennent violents. Les options diffèrent d'un pays à l'autre et sont compatibles avec une perspective de genre.

L'EXPERTISE DES PARTENAIRES LOCAUX ET NATIONAUX

Les politiques et les programmes de prévention des violences en ville dans la région sont souvent une responsabilité des autorités locales. Cette responsabilité va de pair avec les niveaux départementaux et nationaux (ou fédéraux), ainsi qu'avec les organisations de la société civile. Si le partage des responsabilités entre les trois niveaux administratifs est loin d'être uniforme dans la région, les autorités locales sont souvent les mieux placées pour garantir un ancrage articulé et intégré des initiatives de prévention dans leur territoire.

Les autorités locales. Beaucoup des pays de la région ALC ont connu depuis les années 1980 et 1990 des réformes importantes de décentralisation (Campbell, 2003). Ces réformes correspondaient aux nouvelles attentes des populations urbaines qui exigeaient plus d'autonomie administrative et des politiques de proximité avec un ancrage local majeur. En conséquence, pendant les années 2000, les investissements publics dans les villes latino-américaines ont augmenté considérablement et un renouveau des actions et des politiques urbaines a été enclenché. En Colombie, par exemple, la Constitution de 1991 - réponse partielle à la crise de violence que le pays subissait alors – cherchait à renforcer la décentralisation, afin de garantir un État plus proche des citoyens et une démocratie plus participative et respectueuse des droits humains.

C'est aussi dans ce contexte que les villes ont commencé à réévaluer leur rôle et leurs responsabilités vis-à-vis de la sécurité citoyenne. Les villes colombiennes de Cali (1992-1994) et de Bogotá (1995-1997), sous les maires respectifs de Rodrigo Guerrero et Antanas Mockus, ont été les premières grandes villes en Amérique Latine à concevoir et à mettre en place des politiques locales de prévention des violences. Malheureusement pour Cali, ces politiques novatrices n'ont pas été prolongées par les administrations ultérieures. La ville a dû attendre 20 ans pour reprendre le modèle d'une politique intégrée de prévention, lors du deuxième mandat de Rodrigo Guerrero (2012-2015). En revanche, à Bogotá, les gouvernements d'Enrique Peñalosa (1998-2000) et de Mockus (2001-2003), ont garanti une continuité du programme durant neuf années, ce qui a favorisé l'ancrage durables des approches préventives locales.

A l'instar de Bogotá (1995-2003), et influencées par d'autres expériences comme celles des politiques pro-jeunes à Medellín du début des années 1990, ou encore celles de New York, nombreuses sont les villes dans la région qui ont commencé à modifier leur vision du rôle des autorités locales face aux violences et à la sécurité citoyenne. Ce nouveau paradigme proactif rompait avec un certain fatalisme selon lequel les autorités locales étaient impuissantes et dépendaient entièrement des autorités nationales pour lancer des initiatives de réduction et de prévention des violences.

Les organisations de la société civile. Depuis les années 90, l'intérêt croissant des autorités locales en ALC pour la prévention des violences n'est pas seulement lié aux processus de décentralisation et aux exemples emblématiques d'un renouveau de la gestion publique dans quelques villes. Il tient aussi à la mobilisation des organisations de la société civile (OSC) face aux violences, à la multiplication des victimes et à l'ambiance généralisée d'insécurité. Défenseurs des droits humains, associations des femmes, coopératives de commerce, associations des victimes, mouvements populaires et des

quartiers, groupes ethniques, organisations religieuses et culturelles, centres de recherche et groupes des jeunes se sont organisés autour de recherche des solutions pour résoudre cette problématique.

De nouvelles opportunités se sont ainsi produites, pour la formation d'alliances entre les administrations locales et les OSC autour de la prévention. Toutefois, les méfiances mutuelles et les risques de vengeances de la part des bandes pour avoir coopéré avec la police ou d'autres institutions, a souvent complexifié la relation entre les autorités publiques et les organisations de base qui opèrent à l'échelle du quartier. L'engagement de ces organisations pour comprendre les besoins et les revendications de la population a été stimulé, non pas de manière uniforme, ni constante, et non sans difficultés.

Ce sont surtout des OSC plus techniques et professionnelles qui ont contribué à positionner les violences urbaines dans l'agenda des municipalités en les situant, selon les cas, comme un problème de droits humains, de santé publique, de sécurité urbaine. Plus particulièrement, celle subie par les jeunes, les femmes et les victimes du développement économique et social des quartiers les moins favorisés (Buvinic *et al*, 1999). Aujourd'hui, il existe des laboratoires et des centres de recherche, et des *think tanks* spécialisés dans les thématiques de criminalité organisée, de la sécurité dans l'espace publique, des réformes de police, de la violence envers les femmes, ou de la maltraitance infantile, etc.

Les autorités du niveau intermédiaire (Départements, Etats, Provinces, etc.). Dans la majorité des pays de la région, il existe trois niveaux gouvernementaux (national, intermédiaire, municipal). Dans les pays non fédéraux, comme la Colombie, les institutions du niveau intermédiaire ne jouent pas un rôle important sur le plan des politiques de prévention et de réduction des violences. Ce qui ne pose pas moins un problème pour les municipalités petites et rurales, à grande distance de la capitale. En revanche, dans les pays fédéraux comme le Mexique et le Brésil, le niveau intermédiaire est fondamental : les principaux corps de police et les politiques de sécurité sont dirigés par les autorités fédérales (voir ci-après l'étude de cas qui porte sur Fortaleza, ville située dans l'Etat du Ceará au Brésil).

Les autorités nationales. Les autorités nationales (ou fédérales) sont alors des partenaires privilégiés en matière de prévention des violences en ville, puisqu'elles ont un rôle prépondérant dans la direction et la gestion de la sécurité sur tout le territoire, et donc également dans les villes. Or, l'approche urbaine peut avoir pour corollaire de surestimer la capacité des mairies à intervenir sur les violences en ville et de sous-estimer l'importance et l'impact des agences et politiques de l'ordre national. On peut également considérer que du fait de la crise (corruption, violations des droits de l'homme, logiques para-policières, etc.) des institutions nationales (justice, forces publiques, prisions), il est préférable de les laisser de côté et de construire des programmes de prévention sans tenir compte de leur rôle et sans les impliquer. Or, en Colombie, les villes emblématiques sur le plan de la prévention, ont obtenues leurs résultats aussi grâce a une forte articulation avec les institutions nationales. Au Brésil et au Mexique, par contre, ces articulations continuent à poser problème, en partie pour cause de la structure fédéralisée des polices. En moyenne, les pays latino-américains consacrent 5% de leurs budgets nationaux à la prévention et à la réduction de la criminalité, le double des pays développés. Or, ce ne sont pas systématiquement les pays les plus violents dont les gouvernements consacrent le plus des ressources à cet enjeu.

La coordination et articulation entre niveaux de gouvernement. Les politiques intégrées - considérées comme étant les plus prometteuses par les fonctionnaires et anciens dirigeants des villes comme Cali,

Medellín, Bogotá, Rio de Janeiro et Fortaleza lors de nos entretiens - exigent par définition la coopération et la coordination des différents secteurs et niveaux de l'Etat. En l'occurrence, à Medellín, la coordination entre la Mairie de Fajardo (2004-2007) et le gouvernement du président Alvaro Uribe (2002-2010) fut généralement constructive et continue. Ce n'est qu'au moment de la désintégration et de la démobilisation paramilitaire en 2008 et lors de la découverte de graves problèmes d'infiltration paramilitaire de la justice et de la police à Medellín (2008), et avec la recrudescence des meurtres, que les relations se sont polarisées.

L'orientation des politiques nationales de sécurité fait par ailleurs l'objet de polémiques et de débats ayant de fortes incidences électorales. De nombreux slogans appelant à la « *mano dura* » apparaissent. Cependant, cette demande d'engagement à l'échelle nationale pourrait laisser croire à une répartition simpliste des rôles entre les pouvoirs à l'échelle nationale, qui seraient les responsables des politiques répressives, et les pouvoirs locaux qui coordonneraient les politiques préventives.

La prise en compte des différents échelons et des différents niveaux d'analyse pose ainsi un défi majeur. Afin d'accompagner des opérations urbaines à l'échelle d'un secteur de la ville, il faut positionner ce secteur dans le contexte de l'agglomération, de la région et du territoire national. Il convient également de prendre en compte les ressources et les actions de chacun, et de considérer les rapports de pouvoirs qui existent entre eux. Cela est particulièrement important dans des pays fédéraux comme le Mexique et le Brésil.

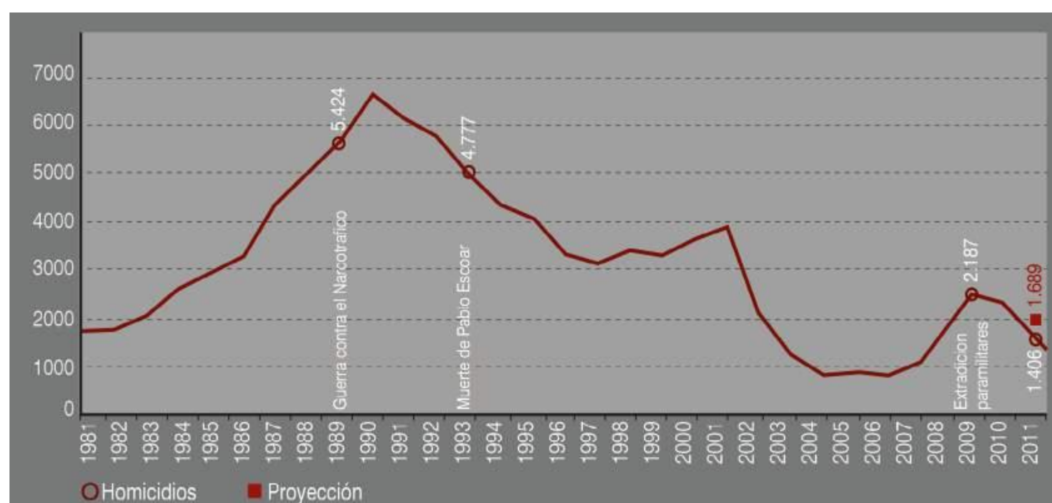
Autrement dit, une double analyse s'impose : l'une « horizontale » qui revendique pour chaque échelon la caractérisation des acteurs, des ressources et des relations entre ces différents acteurs, et l'autre « verticale » qui cherche à comprendre les relations entre les différents échelons : quelles sont les ressources nationales qu'il convient de mobiliser localement ? Quelles sont les relations entre les acteurs criminels nationaux et les acteurs criminels locaux ? Quels sont les rapports entre les dispositifs mis en place pour l'ensemble d'une nation et ceux appliqués localement ? Etc.

I. LE TRAMWAY DE MEDELLÍN : URBANISME SOCIAL ET PREVENTION

Medellín : un cas emblématique d'articulation inter-gouvernementale. Si on veut saisir l'efficacité des approches préventives, celles-ci ne peuvent pas être appréhendées à un niveau strictement municipal. Les experiences de Medellín en sont d'ailleurs un exemple. Maintes analyses créditent la politique d'urbanisme social, du maire Sergio Fajardo, d'avoir été à l'origine de l'importante réduction des violences dans la ville. Or, il convient d'observer que la tendance à la baisse était déjà fortement entamée lorsque l'administration de Fajardo a débuté son mandat en janvier 2014. En effet, la baisse historique la plus importante des meurtres à Medellín a eu lieu en 2003. Elle s'explique avant tout par l'implantation de politiques nationales, notamment un cessez-le-feu signé en décembre 2002 entre le gouvernement Uribe (2002-2010) et les groupes narco-paramilitaires, dont l'épicentre logistique était l'agglomération de Medellín. Ce cessez-le feu a été suivi (2003-2006) par la démobilisation d'environ 30.000 narco-paramilitaires.

La Mairie de Fajardo (2004-2007) a fortement appuyé le processus de réinsertion des démobilisés paramilitaires, précisément dans le but de prévenir des problèmes de récidive et pour consolider cette réduction historique des meurtres à Medellín. Paradoxalement, et à la surprise de tous, le nombre de meurtres à Medellín a triplé entre 2007 et 2011, passant de 700 à 2.200 cas, pourtant durant la période d'urbanisme social - englobant la gestion de Fajardo poursuivie par Alonso Salazar (2008-2011). Là encore, le facteur catalyseur était essentiellement national, en particulier l'extradition collective, vers les Etats Unis, des huit plus grands chefs narco-paramilitaires, démobilisés. Le bouleversement du bas-monde qui en résultait, déclenchait de sanglantes vendettas entre les criminels de deuxième rang, notamment à Medellín.

Graphique 1 : Medellín, numéro des homicides à Medellín 1981 – 2011.



Source : Police et Médecine Légale. Urbain&AFD&EDU, Medellín (2012), p. 27

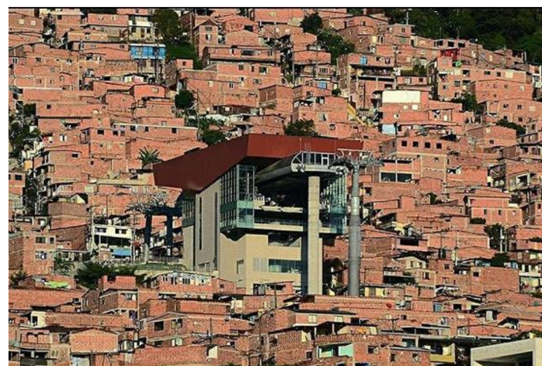
L'extraordinaire importance de l'urbanisme social de la ville de Medellín n'est toutefois pas remise en cause. Son impact a été radicalement positif sur le plan de la vie sociale, politique et économique de la ville, ainsi que pour la réduction des violences. Cependant, il convient de signaler que cet impact

s'est souvent concrétisé de manière plus indirecte ou avec des résultats à moyen et long terme. Les hausses et les baisses des homicides dépendent de bien d'autres facteurs que de la seule politique des villes (d'où aussi l'importance de dépasser le seul recours à cet indicateur pour mesurer les impacts des politiques et programmes de prévention). A Medellín, des facteurs externes à l'administration municipale ont toujours joué un rôle essentiel dans l'apparition des violences. D'une part, le rôle et la performance des institutions nationales spécifiques : la police, la justice, l'investigation criminelle, les *task forces* anti-criminalité organisée, le système pénitentiaire, les programmes de réhabilitation des jeunes délinquants, entre autres. D'autre part, les stratégies et actions des acteurs criminels, des bandes et les grands réseaux du trafic de cocaïne. Penser que l'urbanisme social, à lui seul, pourrait avoir eu un impact aussi déterminant sur la réduction des homicides, révèle une mauvaise compréhension de la nature et des enjeux issus des violences à Medellín.

Le prêt non souverain de l'AFD pour le tramway de Medellín (projet PUI-CEM). En 2010, l'AFD a réalisé un prêt de 250 Millions de dollars pour le financement du volet transport du Projet Urbain Intégré (PUI) dans le centre-est (CE) de Medellín (M). La ville comptait alors 2,3 millions d'habitants et la Mairie avait décidé de financer le volet de requalification urbaine, comprenant l'aménagement de 113 000 m^2 d'espaces publics et de zones vertes, et la construction d'une dizaine d'équipements urbains à grande échelle (lycée, hôpital, école, musée, centre communautaire, etc.) : 55 projets au total, incluant des programmes de prévention et de réduction des violences. Le PUI ciblait les *comunas* 8 et 9 (quartier), à forte densité de population (p.ex. Buenos Aires et Villa Hermosa) : environ 300 000 personnes vivant dans des conditions précaires.

Photos 1 à 4 : Le tramway et les câbles du PUI-CEM (situation en 2017).









Source : EDU-Medellin

Le volet transport visait à construire un « *corredor verde* », composé d'un tramway et de deux métrocâbles, construits à ce jour (2018). Le tramway sur pneus parcourt 4,2 kilomètres (9 stations), s'intègre au centre historique et au métro de Medellín. Il est prolongé par deux nouveaux métrocâbles qui disposent chacun de trois stations : la ligne M (1 190 m) et la ligne H (998 m). Ces lignes désenclavent des quartiers précaires et denses, accrochés aux collines et dont les pentes dépassent 30 %. Instruit et accordé entre 2009 et 2011 (sous l'administration d'Alonso Salazar), les travaux ont démarré en 2013. Le tramway a été inauguré en 2015, et les métrocâbles en 2017 (ligne M) et 2018 (ligne H).

Le PUI-CEM visait l'amélioration de la qualité de vie et du développement humain des populations bénéficiaires à travers les actions suivantes : *intégrer* par l'amélioration des quartiers et du transport public ; *éduquer* en renforçant écoles, bibliothèques, et participation sociale ; *soigner* par l'amélioration des hôpitaux, de l'accès à l'eau potable, de la gestion des déchets, etc. ; *améliorer les conditions de vi*e et opportunités économiques, y compris l'emploi des résidents dans les travaux sous considération[2]. Le volet transport visait à construire un système de « transports propres et agréables, tant vis-à-vis de l'environnement que de la communauté »[3]. L'Entreprise Métro de Medellín fut désignée comme maître d'ouvrage délégué du volet transport.

À l'heure actuelle, aucune évaluation finale du PUI-CEM n'a été menée de la part de la Mairie de Medellín, des centres de recherche, des ONG, ou de l'AFD. Notre lecture se fait donc à partir d'une révision des documents pertinents, des entretiens, visites de terrain, entre autres.

Contexte : transports en commun à Medellín et leur impact social. En 2009, Medellín disposait déjà d'un métro, de deux lignes de métrocâble, et d'un système BRT en construction. Le métro, construit entre 1984-1995, avec un tracé de 19,4 km entièrement en surface, compte 28 stations sur deux lignes, qui traversent des surfaces plates de la vallée, en partie situées au pied des quartiers les plus précaires. Ces quartiers occupant quant à eux, dans leur grande majorité, les zones montagneuses. On attribue au Metro un effet de restructuration de la ville face aux défis posés par la croissance démographique rapide et les violences[4]. Le métro transporte aujourd'hui environ 450 000 passagers par jour, et est perçu de manière très positive par les usagers et la communauté en général.

Le premier métro câble (ligne K), de 2,1 km et quatre stations, connecte le Métro A avec le quartier populaire de Santo Domingo, en haut des collines, dans la Comuna 1. Cette première ligne fut commandée par le maire Luis Perez (2001-2003), et inauguré le 30 Juillet 2004, sous l'administration Fajardo (2004-2007). Le deuxième métro câble (ligne J), de 2,7 km et quatre stations, connecte le Métro B avec La Aurora (Comuna 13), un nouveau quartier planifié d'habitat social, en hauteur, qui fut commandé en 2006 et inauguré en août 2008. Un troisième métro câble (Ligne L), de 4,6 km, inauguré en 2010, n'ayant que deux stations, prolonge la ligne K vers le Parc Naturel Arvi. Une destination touristique en dehors de la vallée. Finalement, un système de bus BTR [*Metroplus*], fut planifié en 2001-2003, approuvé en 2005, construit et inauguré entre 2008-2011, et qui a depuis connu certaines extensions. Son tracé actuel de 20 km, compte deux routes, s'articule avec le métro et donc également avec les métrocâbles et le tramway.

2 AFD, document PUICEM-FIP version 0.

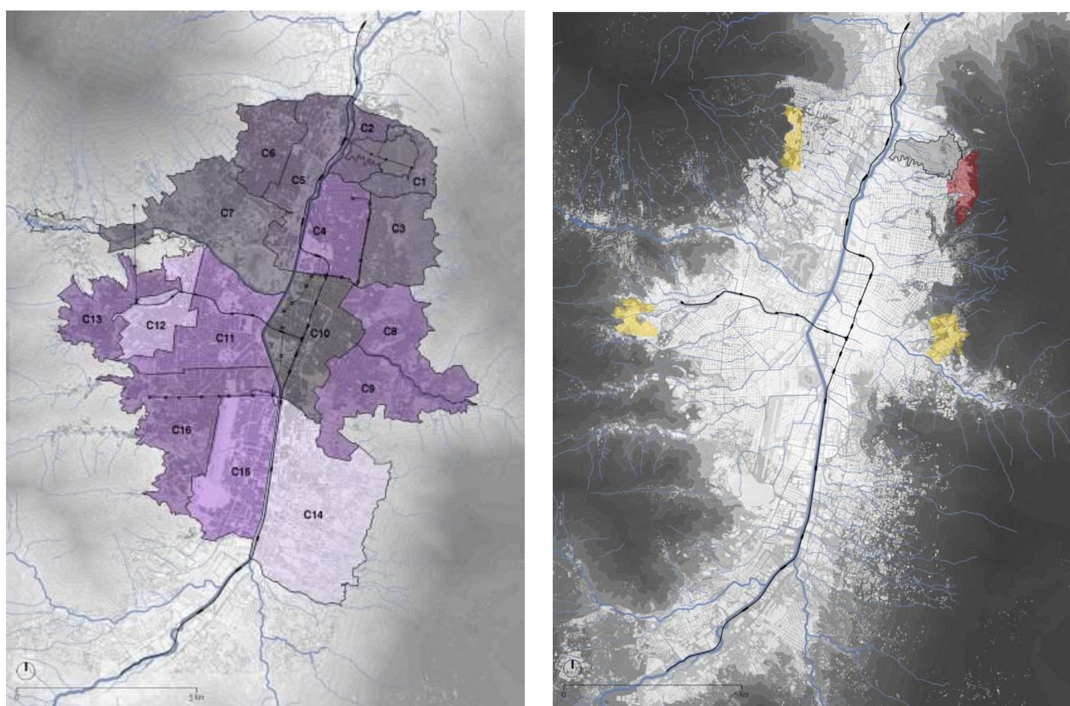
3 Idem.

4 Inauguré le 30 novembre de 1995. Pour le contexte historique et les débats contemporains : G. Martin (2014).

Ces différentes modalités de transport en commun toutes gérées par l'Entreprise Métro, s'intègrent depuis 2005 dans un système de planification, de coordination, et d'unification tarifaire à l'échelle métropolitaine [SITVA], encadré par le Master Plan de Mobilité Massive de la Zone Métropolitaine. Elles s'accompagnent en plus, dès la construction du Metro, de campagnes pédagogiques, connues comme « Culture Métro », pour renforcer des comportements civiques dans les transports et consolider ce bien commun. Cette stratégie de communication a depuis le début été élaboré (1994-1998) par le système Métro, en accord avec une entreprise de communication stratégique. Elle est complétée par un dispositif privé de sécurité qui bénéficie d'un partenariat avec la Police. Tout cela témoigne par conséquent de volontés et de politiques municipales fortes et efficaces dans le secteur du transport en commun.

L'urbanisme social : la politique de la ville de Medellín (2004-2011). Le premier métro câble fut l'objet de critiques et de débats. L'architecte et urbaniste Alejandro Echeverri argumentait que pour réparer le tissu urbain et améliorer les quartiers précaires, les interventions devraient se passer au ras du sol, aux pieds des gens et de leur habitat, et non pas dans l'air, en dessus des quartiers et de ses habitants[5].

Carte 1 : Les 16 *Comunas* de Medellín **; Carte 2 :** les PUI, avec au centre-droite, le PUI-CEM



Source : EDU-Medellín

Le câble, sous la forme promue par le maire Perez, permettrait sans doute une mobilité plus digne et efficace aux habitants des quartiers concernés. Il demeure qu'il s'agissait d'un projet purement

5 En 2003, au moment du premier métro câble, 21% de l'habitat de Medellín était considéré « précaire », le plus élevé des grandes villes colombiennes, exceptée Barranquilla. Cf. : DNP, Document CONPES No. 3305, Bogotá, 2004.

sectoriel de transport, au moment où ces quartiers auraient plus eu besoin d'une d'intervention urbaine intégrée, comme ont pu l'argumenter les voix critiques.

A ce moment, Medellín avait déjà expérimenté avec des interventions intégrées à petite échelle, notamment sous le programme PRIMED, durant les années 90[6]. Or, les opérations PRIMED concernaient presque sans exception le centre historique (dans l'espoir de le récupérer) et des quartiers individuels, d'origine formelle et non pas informelle. Il n'empêche que les réussites et apprentissages du PRIMED étaient multiples, bien que sous-dimensionnées sous l'administration Perez.

Il est vrai que Perez, a lancé un grand nombre de travaux publics, en sus du câble : une grande bibliothèque publique, trois nouvelles places, un théâtre de la musique, l'élargissement et l'aménagement du centre des conventions (*Plaza Mayor*), entre autres. Il disait s'être inspiré de Bogotá, où les maires Antanas Mockus (1995-1997 ; 2001-2003) et Enrique Peñalosa (1998-2000) menaient une politique d'inclusion sociale ambitieuse. Or, à l'exception du métrocâble et d'une des grandes places (*Plaza de los sueños*) tous ces nouveaux équipements étaient situés dans le centre-ville de Medellín et faisaient l'objet d'interventions physiques essentiellement isolées et sectorielles.

Alors, que la politique de la ville de Fajardo était centrée sur l'éducation, son approche n'en demeurait pas moins une politique comprehensive. Le tableau suivant montre les principaux champs et outils de la nouvelle politique de la ville.

L'urbanisme social : la politique de la ville à Medellín (2004-2011)	
Champs de gestion	***Outils de gestion***
Education et infrastructures éducatives Opérations urbaines (requalification, transport, mobilité, logement social, équipements urbains, etc.) Inclusion et égalité Arts et culture citoyenne Sécurité citoyenne (prévention des violences en ville et autres programmes) Compétitive et culture entrepreneuriale	Planification, suivi et évaluation Finances et transparence Participation sociale et politique Projets Urbains Intégrés (PUI) Communication publique Internationalisation

Source : EDU (2007) Notre adaptation des tableaux.

[6] Programme d'Amélioration des Quartiers Subnormales de Medellín PRIMED [1992-2001], avec un financement municipal et national, et de la coopération technique internationale allemande, espagnol et suisse, entre autres.

Il apparait par la suite que l'aspect le plus emblématique de l'urbanisme social a été de réparer le tissu social et institutionnel des quartiers précaires d'après une approche intégrée. Sur ce point, au-delà des expériences précédentes de Medellín, l'urbanisme social s'est aussi inspiré des initiatives entreprises à Rio de Janeiro (Programme Favela-Bairro), Barcelone (interventions dans les banlieues), Bogotá (sous les administrations Mockus et Peñalosa)[7].

L'urbanisme social : trois composantes centrales
Physique. Amélioration du contexte de voisinage et du quartier, de réaménagement et légalisation des maisons, des actions de conservation, d'assainissement de base et d'accès à l'eau courante, de récupération des sources d'eau des rivières et de leurs lits, surtout dans des zones à haut risque géologique et environnemental et non renouvelable.
Sociale. Mise en place de projets de formation et de renforcement des capacités de leaders et des organisations de base en matière de participation, soutien à la socialisation des projets et du rapprochement des communautés aux pratiques de gestion et d'amélioration de la coexistence dans les zones d'influence des projets.
Institutionnelle. Renforcement de la coordination interinstitutionnelle et intersectorielle. Les équipes chargées de développer la stratégie de gestion avec l'EDU, s'appuyaient sur des outils pédagogiques pour fournir une information de manière continue et selon le principe de proximité avec les populations.

Source : EDU (2007) Notre adaptation des tableaux.

Les analyses existantes de l'urbanisme social ont tendance à sous-dimensionner sa composante institutionnelle. Pourtant, le management, l'articulation inter-institutionnelle, la promotion de la participation citoyenne, la transparence dans les contrats publiques, et la réorganisation et professionnalisation d'agences principales de la Marie comme l'Entreprise de Développement Urbain (EDU), furent des mécanismes essentiels pour garantir la cohérence spatiale et le caractère intégrée des projets[8].

Le maire Sergio Fajardo (2004-2007) a chargé Alejandro Echeverri d'appuyer à la conception d'une intervention intégrée dans la zone du premier métrocâble. Ce dernier déjà en cours de construction, avait reçus des critiques de la part d'Echeverri. Les quartiers visés par le métro câble étaient denses, situés sur des collines à grande vulnérabilité environnementale, issus des processus d'habitation informelle, d'auto-construction, peu dotés en services publics ou de piètre qualité, et profondément

7 Urbam, AFD et EDU, p 38-42

8 Brand et Davila: 52. Il est vrai de toute manière que Medellín se différencie depuis longue date en Colombie par la sophistication technique et administrative de ces institutions, notamment ces entreprises publiques (EDU, Entreprise Métro, etc.), et par la relative qualité et transparence de sa gestion financière.

marqués par les violences[9]. Assumer une approche d'intervention intégrée pour intervenir dans ces quartiers était alors une initiative ambitieuse.

Les PUI : la méthodologie paradigmatique de l'urbanisme social. L'approche articulée, participative et multidimensionnelle de requalification urbaine a été rendue opérationnelle à travers les PUI : Projet Urbain Intégré. Le PUI correspond à une méthodologie d'intervention urbaine qui cherche à apporter une solution simultanée aux problèmes spécifiques des quartiers ciblés, tout en développant et en mettant en œuvre un plan directeur d'action qui soit cohérent et articulé. Il s'agit d'un projet à échelle intermédiaire d'intervention, ciblant les zones de la ville qui ont les plus hauts indices de précarité spatiale, environnementale et sociale, dont le taux d'homicides[10]. L'administration Fajardo proposait au total cinq PUI : Nord-oriental (Comunas 1 et 2), Centre-occidental (Comuna 13), Centre-oriental (dont le volet transport recevrait l'aide de l'AFD), Nord-occidental (Comunas 5 et 6) et Iguaná. Pour identifier les zones PUI, la Mairie utilisait des indicateurs standardisés, notamment l'Indice de Développement Humain (IDH), l'Indice de Qualité de Vie (IQV), l'Indice de Stratification Socio-économique, et le taux d'homicides.

Pour rendre l'articulation institutionnelle opérationnelle, cette méthodologie a opéré des réformes au niveau de la Mairie, parmi lesquelles l'on trouve la création du poste de gérant de projets spéciaux (statut d'un maire adjoint) et la création d'une Gérance Exécutive du PUI, avec l'instauration d'un bureau dans la zone du PUI. La gestion du PUI s'appuyait par ailleurs sur une grande capacité à nouer des alliances de bonne volonté, à donner un rôle important aux entités semi-publiques et privées, et à une excellente gestion financière.

Photos 5 et 6 : Une rue du quartier Santo Domingo avant le métrocâble (vers 2002) et avec le métrocâble (2004), mais sans les interventions articulées du PUI. Le metrocâble y apparaît comme une intervention nettement sectorielle, avec un aménagement urbanistique minimal autour des stations.





9 Urbam, AFD et EDU : 73-74

10 Echeverri y Orsini, 2010.

Photos 7 et 8 : La même rue du quartier Santo Domingo vers 2008, photographiée dans les deux directions. Les travaux du PUI (aménagement des espaces publiques, trottoirs et voieries ; école primaire rénovée selon le plan d'un architecte ; la nouvelle bibliothèque España (en noir).





Source : Photos EDU.

Le premier PUI, celui de la zone Nord-oriental, concerne 158 hectares et 14 quartiers des comunas 1 et 2, et une population bénéficiaire de 170 000 personnes environ[11]. La géomorphologie, le tracé des routes et des voies piétonnes, le premier métrocâble (construit préalablement) constituent des structurent et facteurs déterminants dans la planification des interventions. Les travaux les plus emblématiques de ce PUI sont la bibliothèque Espagne, le lycée public Derka, le revêtement des routes, l'aménagement des trottoirs et des espaces publics, le drainage, les nouveaux équipements pour la police, l'habitat social, le renforcement des dispositifs d'accès à la justice, et un éventail de programmes de développement social, notamment pour les jeunes (14-28 ans). Le coût de ces composantes représentait 200 M de dollars, sept fois plus que le coût de la construction du métrocâble[12].

Ce n'est en effet qu'avec le PUI que « *le câble établit une forte présence dans le territoire, régule les formes de relation avec le paysage et promeut des habitudes quotidiennes qui améliorent la qualité de vie des communautés* »[13]. Les impacts sociaux de ce projet — qui n'ont jamais été bien identifiés par une évaluation *ex post* ou un travail de recherche — peuvent de toute façon être attribués aux autres programmes du PUI. Cela dit, « *(son) caractère éminemment public, (ainsi que) l'administration interinstitutionnelle faite en étroite relation avec les bénéficiaires* » a sans doute produit des sentiments de fierté et d'appartenance parmi les habitants, qui considèrent désormais que les infrastructures leur appartiennent[14].

es interventions de requalification et la prise en considération sérieuse des intérêts des habitants et des conditions locales ont permis de renforcer les rapports de confiance et de respect entre

11 Urbam et AFD : 75 ; d'autres publications parlent de 230.000.
12 Brand et Davila : 54.
13 Urbam, AFD et EDU : 54
14 Brand : 115-116

l'administration publique et les citoyens et de stimuler le secteur privé et la société civile, de manière prévue ou imprévue[15].

Le contexte des violences. Des économies illégales à forte rentabilité - notamment le trafic de cocaïne – se sont installées à Medellín, pendant les années 1970 et 1980, faisant émerger des réseaux criminels violents, dans un contexte institutionnel faible et en présence de fortes inégalités. Ces réseaux ont noué des liens complexes avec des acteurs politiques corrompus, dans un contexte de guérillas et avec la présence diverse et instable de paramilitaires. Au cours des années 1980, les homicides ont augmenté de manière alarmante et presque généralisée. Ce sont les habitants des quartiers précaires qui ont été le plus fortement impactés, essentiellement du fait de la faible couverture et qualité institutionnelle.

Vers la fin des années 1980 et au début des années 1990, la Colombie s'est engagé à accomplir de nombreux efforts pour réduire les violences : démobilisation de huit groupes de guérilla (1989-1992) ; soumission des grands chefs du narcotrafic à la justice ; mini processus de paix avec des bandes de quartiers et des milices urbaines ; nouvelle charte politique (Constitution de 1991) ; décentralisation doublée de certaines mesures comme l'élection populaire des maires et gouverneurs ; réformes de police et de justice. C'est dans ce contexte, qu'entre 1992 et 1996, Medellín est devenue la ville emblématique de la région, pour ses politiques à l'égard des jeunes et, notamment, ceux des quartiers précaires.

Entre 1991 (l'année la plus meurtrière) et 1998, Medellín a connu une forte réduction des homicides, de même que la Colombie en général. Medellín n'en restait pas moins la ville la plus meurtrière de la région. Entre 1998 et 2002, en raison du durcissement des positions des deux dernières guérillas encore actives (FARC et ELN), et des grandes organisations narco-paramilitaires, les meurtres ainsi que les autres formes de violences (prises d'otages, déplacements forcés, etc.) ont de nouveau augmenté à Medellín et dans beaucoup d'autres villes et régions du pays.

Les politiques colombiennes de prévention des violences. En Colombie la gouvernance de la sécurité dans les grandes villes ne concerne réellement que deux échelons : municipal et national. Par exemple, tout ce qui relève de la police, de l'administration de la justice et des prisons, dépend exclusivement du gouvernement national. Toutefois, à chaque mairie correspond une planification et une coordination liée à une politique municipale de sécurité publique relative aux agences concernées et aux institutions nationales. Les départements ne jouent guère un rôle important, et focalisent leurs ressources sur les municipalités plus petites, et avant tout rurales.

La Constitution de 1991 et des lois postérieures ont rendues obligatoires les conseils municipaux de sécurité, convoqués et présidés par les maires, et avec assistance obligatoire des institutions nationales concernées (police, justice, renseignement, etc.). Bien que toutes les municipalités n'en fassent pas systématiquement usage, celles établissant une politique sérieuse et bien informée de sécurité citoyenne, comme Medellín, y ont recours, parfois avec l'assistance technique d'experts. Depuis plus de 15 ans, les agences de coopération internationale considèrent que le renforcement de ces instances de coordination et planification correspond à une condition *sine qua non* afin d'obtenir de bons résultats. Il s'agit d'un ensemble, regroupant la construction et l'usage systématique des données —

15 Cf. G. Martin et M. Martin (2015).

tirées des sources fiables, qu'elles soient quantitatives (police, « observatoires de violence » etc.) ou qualitatives (enquêtes de perception) pour informer les politiques, et garantir son suivi. A Medellín, les analyses qui sont menées par les mairies et qui bénéficient de l'expertise universitaire locale, ont également contribué à réorienter et consolider les politiques de prévention des violences. Le lancement en 2015 d'une nouvelle Politique Municipale de Sécurité et de Cohabitation étant une nouvelle preuve de cette professionnalisation progressive[16].

La Constitution Politique de 1991 introduisait également des obligations aux municipalités afin de garantir la participation citoyenne dans la formulation et implémentation des politiques publiques. Sur ce plan également, les différences dans la pratique quotidienne sont importantes d'une ville à une autre. Mais il faut reconnaitre qu'à Medellín, la participation citoyenne s'est vue renforcée, notamment au début des années 1990, et sous l'urbanisme social (2004-2011). Selon les données de la Mairie, le PUI Centre-orientale aurait été diffusé et discuté auprès d'environ 200 organisations sociales issues principalement des quartiers.

La prévention des violences à Medellín au moment du PUI Centre-Oriental. Les administrations Fajardo et Salazar (2004-2011) promouvaient une politique intégrée de sécurité, qui engageait plusieurs maires adjoints, et non seulement celui traditionnellement en charge de cette thématique. Elles partaient du principe selon lequel la promotion de la sécurité doit être un moteur de la qualité de vie. Cette politique comprenait trois axes : (1) renforcer la prévention, (2) améliorer les dispositifs, les infrastructures et les technologies de la police (nationale) et (3) stimuler la co-responsabilité citoyenne.

En termes opérationnels, cette politique avait six champs d'action. Le premier, étaient les services de sécurité citoyenne et de justice de proximité. Cela se traduisait en particulier par l'établissement de réunions stratégiques régulières de Comités Locaux de Gouvernance à l'échelle de chaque Comuna, afin de planifier et d'articuler toutes les agences actives dans le territoire, y compris la Police et les autres agences nationales. L'objectif étant de formuler et de réaliser un suivi systématique aux Plans Locaux d'Action Intégrée en Sécurité. Le travail avec la Police Nationale visait à renforcer les méthodologies de la police de proximité, des pactes de sécurité, des associations des voisins pour la prévention. La Mairie stimulait la participation active de la Police en garantissant un co-financement significatif pour la construction ou rénovation des infrastructures et des autres équipements policiers. Pour la justice de proximité, l'action municipale visait un renforcement de l'accès aux services de justice, en particulier à travers la construction et la dotation d'une Maison de Justice et Gouvernance par Comuna. L'administration a également créé ou renforcé des centres de réconciliation et des dispositifs alternatifs pour la résolution des conflits, et la réalisation d'un travail d'articulation dans l'optique de créer des circuits locaux de protection à l'échelle des quartiers et des *comunas*.

Deux autres champs d'action concernaient le combat frontal contre la criminalité organisée et la prévention des délits et désordres sociaux. Pour le premier, la Mairie prévoyait, entre autres, le cofinancement municipal des brigades et des groupes spécialisés de police et de justice, et des investissements en matière de technologies de surveillance, renseignement et communication. Pour la prévention des délits et des incivilités, la Mairie a, par exemple, prêté une attention particulière à la population en prison et post-prison, lancé un plan de désarmement et des programmes spécifiques

---

16 Accord Municipal No. 021 de 2015.

pour les jeunes à risque, et créé le programme « Medellín, ville sécurisée pour les femmes », dirigé par le maire adjoint pour les femmes, fonction créée par l'administration Fajardo.

Un cinquième champ d'action était le cofinancement municipale (avec assistance technique internationale) de la politique nationale de réconciliation sociale, ce qui revenait à soutenir financièrement la réinsertion des démobilisés des organisations paramilitaires et de guérilla. Ces programmes se sont articulés avec la politique municipale d'éducation et les différents programmes d'appui au micro-crédit, d'assistance à la création des micro-entreprises et aux programmes d'insertion professionnelle.

Finalement, le sixième champ d'action intégrée en prévention et sécurité citoyenne, concernait la gestion et l'analyse systématique de l'information des crimes et violences dans le but d'orienter les politiques publiques. Cela s'est notamment traduit par la création, à partir de 2008, du Système d'Information pour la Sécurité et la Cohabitation (SISC), une sorte d'observatoire municipal des violences, et avec celui de Bogotá, une des plus sophistiqués de la région. Depuis 2014, elle a donné lieu à la définition de polygones de violences dans la ville, une méthodologie proche de celles des « points chauds »[17], qui remplace les analyses en termes de quartiers ou Comunas.

Par ailleurs, confronté à l'augmentation des violences en 2009, le maire Salazar a voulu renforcer l'articulation locale des différents programmes de prévention et de réduction des violences. Il a ainsi exigé au gouvernement national de nouvelles mesures pour lutter contre le crime organisé. Cela a permis de renforcer le principe de territorialisation des politiques et des programmes de prévention, notamment via les Maisons de Gouvernement et de Justice de chaque *Comuna* et via les Comités et Plans Locaux. Les programmes d'accompagnement "des jeunes à risque" furent aussi amplifiés.

L'articulation entre prévention des violences et urbanisme social à Medellín. Le passage d'une approche préventive fragmentée à une approche plus planifiée, articulée et participative prend du temps, et doit être constamment réadapté aux nouvelles donnes et circonstances. Les fondamentaux sont la qualité de la gouvernance, l'organisation des institutions et la territorialisation des services et des actions. Cette arrivée planifiée et articulée des services est favorablement perçue par les citoyens : les institutions sont perçues comme étant plus « proches » et moins « corrompues », « absentes » ou « clientelistes ».

Une enquête, menée auprès des experts et cherchant à savoir quels étaient les moyens de prévention les plus viables pour faire face à diverses formes d'insécurité (menace sur la vie, liberté de circulation, etc.) révèle ceci : le moyen considéré comme le plus opportun (33 %) fut la « qualification de l'administration de justice et police », viennent ensuite (27 %) « les stratégies de prévention de violence au niveau des quartiers et des *comunas* », ensuite (19 %) « le renforcement des processus de planification locale de la sécurité », « la réglementation des armes » (12 %), et enfin (10 %) « le renforcement des programmes de police de proximité » (*plan cuadrantes*)[18]. On constate à quel point cet agenda « souhaité » est dominé par des thèmes de gouvernance.

Un véritable contresens consisterait à qualifier l'approche de prévention de Medellín comme étant une approche purement urbanistique (du style CPTED). D'abord, sous l'urbanisme social, comme nous

17 Cf. SISC, « Método para la definición … », 2015 : 377-390.
18 SISC, « Priorización de medidas … », 2015 : 164

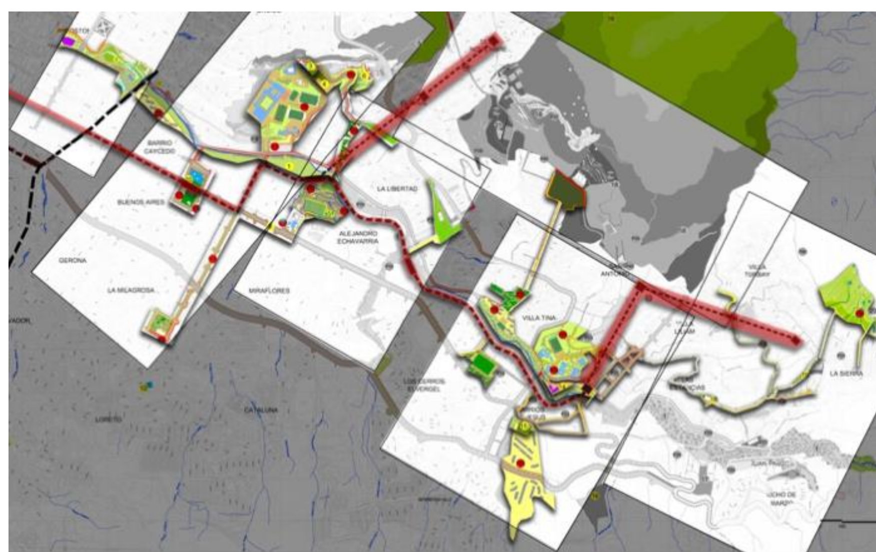
venons de le voir, la politique municipale de prévention et de réduction des violences était faite de dizaines de programmes, dont la grande majorité n'avaient que très peu à voir avec l'approche CPTED. Ensuite, cette politique de prévention faisait partie intégrante, du fait de son articulation avec les PUI. Comme cela était le cas pour d'autres composantes sociales et institutionnelles des PUI.

En effet, bien que les approches CPTED fassent partie des politiques de prévention sous l'urbanisme sociale, et bien qu'elles aient été mobilisées (comme d'autres approches) dans la phase de diagnostic et de conception participative des PUI, il n'y a jamais eu une application systématique des méthodologies CPTED dans les PUI. D'une part, les équipes PUI s'inspiraient avant tout des résultats de leurs diagnostics contextuels participatifs. Ensuite, la politique de prévention et sécurité citoyennes connait ses propres agences et programmes, et il était donc pertinent pour les PUI de les articuler.

L'approche de prévention intégrée a quand même souffert des réformes ultérieures et est retombée dans une nouvelle forme de re-sectorisation en 2009. Le maire Gaviria (2012-2015) a renforcé cette tendance, en créant un maire adjoint à la sécurité, séparé des actions du maire adjoint des affaires intérieures. La même tendance a été suivie par le maire actuel Gutierrez (2016-2019). Le projet AFD s'est déroulé au milieu de ces réorientations stratégiques et donc de la dissolution progressive de l'approche intégrée de l'urbanisme social.

L'instruction du projet du Tramway et le contexte des violences. Selon l'AFD, les principaux effets attendus du volet transport (et du projet de manière plus générale, en 2011) seraient « d'ordre économique (contribution à la croissance économique par un appui aux investissements et à l'attractivité de la ville), social (lutte contre la violence, contre l'exclusion sociale, pour l'amélioration durable des conditions de vie des populations pauvres), et environnemental (soutien au développement d'infrastructures « propres ») »[19].

Carte 3 : Le plan PUI-CEM. Le tracé du Tramway et les deux métro-cables en rouge.



19 AFD, Proposition de Résolution, Juillet 2010, p. 5/18.

Source : EDU-Medellín

Au moment de l'instruction du projet, l'AFD considérait que la politique de la ville, et notamment sa méthodologie PUI, avait déjà permis, dans d'autres secteurs de la ville, une diminution notable des violences et, tout particulièrement, une réduction de « l'indicateur synthétique de baisse de la mortalité à Medellín »[20]. Dans le dossier du prêt, l'AFD faisait référence de manière explicite à la situation en matière de sécurité : « En 2004 [à Medellín], le taux d'assassinat pour 100 000 habitants se situait encore à 180, en dépit d'une politique sécuritaire de l'État colombien particulièrement énergique (…) », or « en 2007, le taux (…) était de 24 (inférieur à Washington DC) » [21]. L'AFD rappelait que le premier PUI avait eu, parmi d'autres effets, « *une transformation spectaculaire des populations en termes de sécurité* »[22] et prévoyait la « *poursuite de l'amélioration de la situation sur le terrain de la violence criminelle et politique* »[23]. Une analyse assez optimiste, car les homicides augmentaient à cette période à Medellín. Cela dit, elles diminuent à nouveau à partir de 2012.

L'AFD soulignait néanmoins dans l'instruction du projet les défis encore existants dans les quartiers les plus pauvres, notamment en raison de la présence et des confrontations entre bandes liées au narcotrafic. En fin de compte, réduire les violences n'est rentré ni dans la finalité principale du projet AFD ni parmi les résultats principaux attendus par l'AFD. L'évaluation des risques du projet ne mentionnait non plus la problématique. Par ailleurs, les morts issus des accidents de la route ne figuraient pas non plus parmi les indicateurs principaux (ou autres)[24].

L'AFD n'a donc pas inclu la réduction des violences parmi les indicateurs principaux d'impact du projet, excepté le « taux de criminalité » parmi cinq « autres indicateurs »[25]. Elle prévoyait aussi « le financement d'une recherche sur les formes de violence persistantes »[26]. C'est sur ces bases que les équipes de l'AFD ont pensé qu'il n'était pas nécessaire de faire de la coopération technique sur ce thème, ou de proposer un accompagnement spécifique à la Mairie et à l'entreprise Métro. D'autant plus que l'AFD ne bénéficiait pas d'expertise interne sur le sujet et qu'il ne s'agissait pas d'une demande explicite de la contrepartie.

L'impact social du volet urbain du PUI-CEM. Le volet transport et le PUI-CEM dans son ensemble, ont amélioré l'accessibilité des habitants des quartiers de la zone centre-orientale à la ville, ont dynamisé l'économie locale dans la zone d'intervention notamment par l'arrivée de nouveaux commerces et restaurants qui ont eu un impact vert et qui ont permis plus de visibilité à cette partie de la ville. Cela s'est traduit par le renforcement de son identité, et le sentiment d'appartenance et de fierté. Alors que l'inclusion sociale est un concept multidimensionnel, il semble évident que le PUI-CEM a eu sur elle un effet positif. Il conviendrait de toute façon de différencier les impacts sur les quartiers situés le long du tramway, des quartiers situés sur les pentes et desservis par les métrocâbles. Ces derniers n'ont pas été l'objet d'intervention aussi intégrée que celles ayant eu lieu le long du tracé du Tramway.

20 Un indicateur peu précis, incluant homicides, suicides, accidents de trafic, etc. AFD, PUICEM-FIP version 0, p. 5/16
21 AFD, Proposition de Résolution, Juillet 2010, Page 6-7.
22 Idem, Page 14.
23 PUICEM-FIP version 0, p. 8
24 Selon la Mairie, depuis la construction du Tramway il a eu 38 morts et de 1 386 blessées de moins pour accidents de transport sur l'Avenue Ayacucho. Voir : Alcaldía de Medellín, *Nuestro tranvía*, Universocentro, 2015, p. 106
25 AFD, Proposition de Résolution, Juillet 2010, page 14.
26 Idem, Page 11.

En général, les analyses et commentaires des experts indépendants considèrent que le tramway a été une réussite[27]. Les usagers et habitants des quartiers affectés considèrent que les interventions ont eu un impact positif sur leur mobilité et sur la qualité de vie en général. La plupart des personnes interviewées pour ce rapport considèrent que le PUI-CEM, en tant que projet de désenclavement et d'inclusion sociale, a amélioré la coexistence et contribué d'une manière ou d'une autre à réduire les violences dans le secteur. Rappelons que le PUI-CEM était une intervention intégrale, qui ne se limitait aucunement au volet de transport.

Apprentissages pour la ville. Comme il s'agissait du premier tramway « moderne » de la ville de Medellín, et du seul existant dans la Colombie contemporaine, les apprentissages pour la ville furent également importants. Au-delà des apprentissages techniques propres à la construction du tramway, l'opération se réalisait en effet « aux pieds des gens » et de leur habitat. Cela demandait une re-qualification urbaine intégrée importante tout au long du tracé de 4,2 kilomètres. Cela supposait une garantie des solutions d'habitat alternatives pour les personnes et les unités familiales affectées, sur une échelle bien plus importante que pour les metrocâbles.

Mythes et réalités sur les effets du PUI-CEM sur les violences. Si l'équipe AFD avait eu à sa disposition des outils pour mieux saisir la thématique des violences en ville et de leur prévention, elle aurait pu réaliser un diagnostic rapide au moment de l'instruction, afin de mieux saisir la situation. Un tel diagnostic aurait permis de démystifier les interprétations causales trop simplistes et de mieux préciser les effets escomptés du PUI-CEM.

L'instruction du projet AFD indiquait qu'une diminution importante des meurtres avait eu lieu pendant le mandat de Fajardo (2004-2007) et que la politique municipale de l'urbanisme social, et en particulier les PUI, en était la cause principale. Or, nous savons que cette réduction avait eu lieu notamment durant l'année 2003[28], antérieure à l'administration Fajardo, et qu'elle s'expliquait avant tout par des facteurs nationaux. En revanche, pendant les années 2005 et 2006, le taux d'homicides n'a guère changé, et en 2007, la tendance était repartie légèrement à la hausse. Par ailleurs, en 2008, 2009 et 2010, et durant le mandat de Salazar (2008-2011), et le prolongement de l'urbanisme social, entre autres avec le PUI dans la zone Centre-orientale, les nombre de meurtres a triplé dans la ville, précisément quand l'AFD a fait l'instruction de son projet. À partir de 2011, la tendance s'est encore une fois inversée, et alors que Medellín était en 2011 la onzième ville la plus violente au monde, avec un taux d'homicides de 70 sur 100 000, en 2014 elle n'était plus que la 49e, avec un taux de 27 sur 100 000. Jusqu'à aujourd'hui, ce taux s'est à peu près stabilisé (2015-2018).

Pour savoir si l'on peut attribuer la nouvelle réduction des meurtres, du moins partiellement, au PUI-CEM, il faudrait analyser les tendances des homicides de manière désagrégée par quartiers, par groupe de populationet analyser d'autres indicateurs (crimes violents, violences sexuelles, typologie et modalités de victimisation) et informations qualitatives comme la perception de la sécurité et du fonctionnement institutionnel.

Attribuer des effets immédiats sur les homicides à des opérations urbaines est, en effet, un exercice complexe. Les violences dépendent également des conjonctures sociales, politiques et économiques

[27] Depuis 2014, à la suite de la chute du prix du pétrole, le peso colombien s'est déprécié notablement et la dette municipale pour le Tramway est passée de 650 millions a plus d'un milliard de pesos, une mauvaise nouvelle pour Medellin.

[28] Taux d'homicides de la Comuna 13 : 299 (2002), 69 (2003), 32 (2004), 32 (2005), 31 (2006), 40 (2007) et 61 (2008).

qui s'expriment dans les villes de manière différenciée. Il est peu probable, en effet, que la construction d'un téléphérique, d'un nouveau lycée, d'une crèche ou d'un terrain de football, ait un effet sur les violences du crime organisé. Il peut cependant y avoir un effet à moyen et long terme sur les formes de socialisation des jeunes, sur l'apaisement des relations à l'intérieur des quartiers et entre les habitants et les institutions.

Penser que l'urbanisme social, à lui seul, peut avoir eu un impact sur la violence, indépendamment de tous ces autres facteurs, signifie qu'on a mal compris la nature et les enjeux des violences à Medellín. Des facteurs externes à l'administration municipale ont toujours joué un rôle essentiel dans les violences qui impactaient la ville. D'une part, la précarité de institutions nationales de sécurité et justice. De l'autre, les stratégies et actions des acteurs criminels, des bandes et des grands réseaux du trafic de cocaïne, sans compter les mécanismes de banalisation sociale du recours à la violence pour résoudre les conflits.

II. FORTALEZA : LES VIOLENCES ET LE PROGRAMME AFD-PROINFRA

Les territoires vulnérables. A Fortaleza, 42% des habitants (plus d'un million de personnes) habitent dans des quartiers précaires et périphériques. Ces quartiers n'occupent que 12% du territoire de la ville. L'absence d'infrastructures basiques d'assainissement est aujourd'hui l'un des principaux facteurs d'exclusion de ces populations. La mise à niveau de ces infrastructures va permettre l'arrivée ultérieure de services divers. La construction de nouvelles lignes de BRT (Bus Rapid Transit) va en outre faciliter l'accès de la population aux quartiers centraux de la ville et aux bassins d'emplois, favorisant l'insertion des jeunes dans le marché du travail. Le Comité du Ceará pour la Prévention des Homicides chez les Adolescents (CCPHA) estime que la requalification des territoires vulnérables est nécessaire pour prévenir ce type de violences.

La situation des violences à Fortaleza. Les violences à Fortaleza sont un problème majeur, même si la ville, et l'Etat du Ceará en général, a fait des progrès sur d'autres indicateurs sociaux importants. Le taux de mortalité infantile du Ceará, par exemple, a reculé entre 1980 et 2010, passant de 111 pour 1.000 habitants à 20[29]. De plus, la pauvreté extrême aurait aussi diminué dans le Ceará, passant de 22,4% (2001) à 10.1% (2011)[30]. Or, Fortaleza a fait l'objet d'une croissance urbaine importante et les investissements faits par la mairie et par l'Etat du Ceará dans les périphéries restaient extrêmement limités, y compris ceux relatifs à l'amélioration les services de police et de justice. Le marché de la drogue et les gangs ont profité de la situation projetant à s'ancrer dans les quartiers et à construire des réseaux de mieux en mieux armés. Les pratiques mafieuses ont aussi proliféré, c'est-à-dire les alliances criminelles entre certains secteurs institutionnels, notamment de la police, et ces réseaux[31].

Entre 2002 et 2012, les violences ont augmenté de manière systématique à Fortaleza, particulièrement les meurtres. En 2002, la ville avait un taux moyen d'homicides de 18 pour 100.000, mais il atteignant 69 en 2012, et 88 en 2014. Fortaleza se positionnait désormais parmi les villes les plus violentes de la région. La situation des meurtres s'est améliorée en 2015 et 2016 (taux d'homicides de 62 en 2015 et de 47 en 2016, voir le tableau ci-avant). Selon les analystes, depuis 2014, des factions (*facções*) de grandes bandes criminelles comme le PCC et le *Comando Vermelho* se sont installées dans la ville. En conséquence, la situation est devenue plus compliquée à gérer et plus dangereuse pour les fonctionnaires municipaux et pour les organisations de la société civile. En 2016, ces bandes ont passé un accord qui a engendré une baisse des meurtres, mais l'accord a été rompu en 2017 et la situation s'est de nouveau dégradée.

En 2017, Fortaleza a recensé 1.978 meurtres, presque le double de 2016, et le taux d'homicides a atteint 90 sur 100.000 habitants. Les violences n'ont pas simplement augmenté, elles ont également changé de caractère, avec l'imposition de frontières invisibles et de sanctions (mortelles) pour ceux qui les croisent.

---

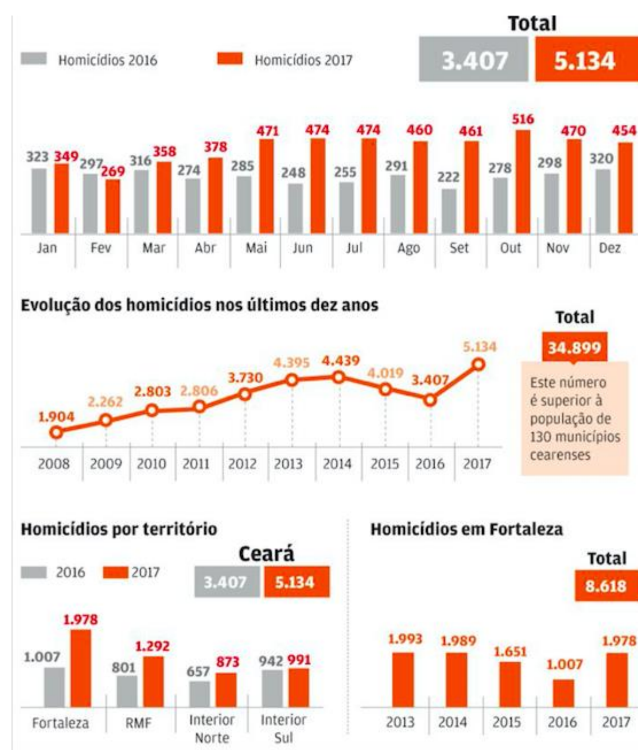
29 Selon les données de l'Institut Brésilien de Géographie et Statistique (IBGE).

30 Idem.

31 A Fortaleza, en décembre 2017, 3 commissaires et 13 autres agents de la Police Civile (celle chargée des investigations criminelles), furent arrêtés et accusés de gérer un système d'extorsion des trafiquants de drogue.

L'impact sur la scolarité et d'autres activités sociales (culturelles, sportives, etc.) est significatif. Au Brésil, aujourd'hui, Fortaleza est la ville, et le Ceará est l'Etat, dont l'Indice d'homicides d'adolescents est le plus élevé[32]. Ces violences se révèlent être une constante dans les quartiers d'intervention du PROINFRA (voir ci-dessous) et les quartiers périphériques de Fortaleza en général. Selon le SEINF, il existe dans ces quartiers un cercle vicieux de vulnérabilité, illégalité, violence, impunité et autres faiblesses institutionnelles.

Graphique 2 : Taux d'homicides à Fortaleza et dans d'autres régions de l'Etat du Ceará (2002-2017)



Source : Secretaria da Segurança Pública (SSPDS).

L'impunité dans le cas d'homicides est plus élevée à Fortaleza (97%) que dans le reste du Brésil (92-95%). Les conditions des institutions pénitentiaires et des centres de rééducation sociale pour les adolescents infracteurs sont aussi extrêmement critiquées : surpopulation, détentions arbitraires, révoltes et fuites. En 2015, la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme avait déjà averti l'Etat Fédéral sur le manque de protection des populations dans les centres de rééducation sociale, notamment à Fortaleza[33].

PROINFRA : un ambitieux programme de développement urbain intégré. Le PROINFRA est un programme de développement urbain mené par le Secrétariat Municipal aux Infrastructures (SEINF), soutenu par la CAF et l'AFD à travers un cofinancement en préparation, dont l'objectif principal est d'améliorer les conditions de vie des habitants de quartiers précaires des régions 5 et 6 de Fortaleza. En plus d'être déficients en infrastructures

[32] L'indicateur national est construit à partir de données de l'Institut Brésilien de Géographie et Statistique (IBGE), le Système d'Information sur la Maternité (SIM) du Ministère de la Santé, et le Système Unique de Santé (DataSUS). Le tranche d'âge va de 12 à 18 ans.

[33] Résolution 71 de 2015. Mesure provisoire de protection No. 60-15, du 31 de Décembre de 2015.

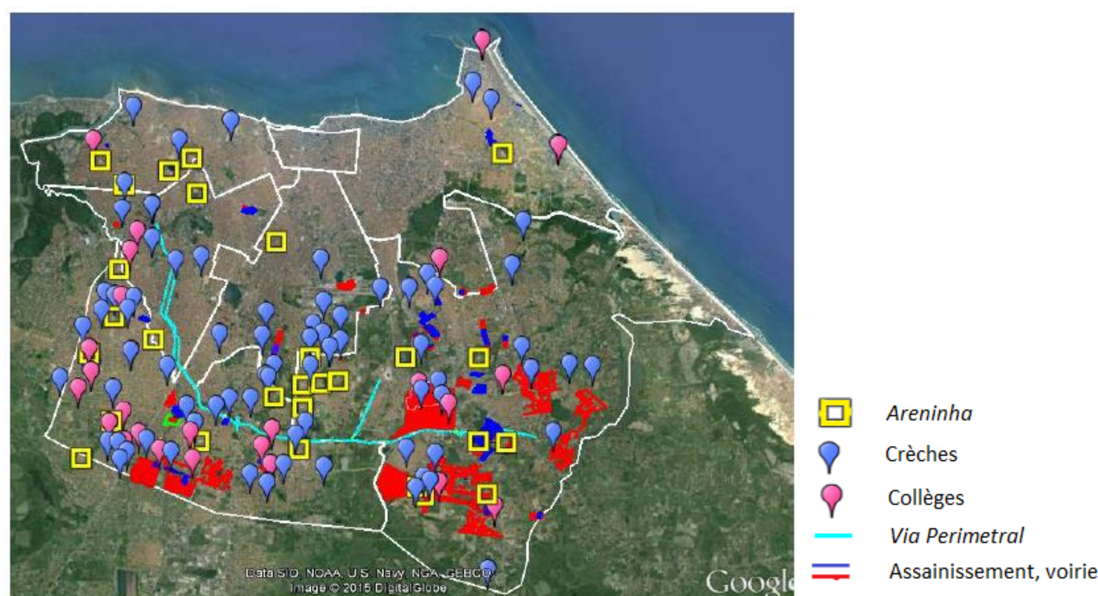
d'assainissement, ces quartiers ont le plus faible indice de développement humain, et représentent les taux d'homicides parmi les plus élevés au Brésil.

Le programme possède les trois volets suivants :

Assainissement, drainage et voirie Notamment la construction d'un réseau de distribution d'eau potable, de collecte d'eaux usées et de drainage superficiel, la récupération et l'implantation de voiries et de voies piétonnes, et la construction de centres de collecte et de tri (Ecopontos).
Mobilité urbaine. Notamment l'implantation d'un axe de BRT, de pistes cyclables et la requalification de trames viaires, facilitant l'intégration du BRT dans le tissu urbain. Ces travaux s'insèrent dans un projet global de réaménagement et requalification de la Voie Périmétrale, un anneau routier qui contourne le centre-ville, et inclut l'implantation d'un axe de BRT permettant l'intégration avec les lignes intermunicipales (métro, bus).
Education. Notamment la construction de collèges (11-14 ans) à temps complet et de crèches et maternelles (0-5 ans). Également l'implantation de centres d'éducation sportive, essentiellement des mini terrains de football (Areninhas) dont le gazon est artificiel. La construction de crèches va favoriser l'autonomisation économique des femmes et une hausse du revenu des familles. La construction de collèges à temps complet et de centres d'éducation sportive devrait offrir des opportunités de qualité aux jeunes pour étudier et recréer, et rendre le système éducatif plus efficace. Ces actions vont dans le sens des diagnostics et des recommandations du Plan Directeur Fortaleza 2040 et du CCPHA pour la prévention des violences, notamment parmi les jeunes.

Source : Elaboré par nos soins sur la base des documents officiels du projet AFD-PROINFRA

Image : Emplacement des interventions du programme PROINFRA.



Source : SEINF (En rouge les travaux d'assainissement et voirie qui devraient être financés par l'AFD)

Un des objectifs du PROINFRA est la réduction des violences. En plus du développement économique de la ville, le programme PROINFRA a pour objectif de réduire les inégalités sociales et de promouvoir le bien-être de la population et la protection de l'enfance et de

l'adolescence[34]. La mairie espère garantir l'accès aux activités éducatives, sportives et de loisir, et ainsi réduire les indices d'analphabétisme et d'abandon scolaire. Ce qui devrait permettre indirectement de réduire les violences, selon les responsables du PROINFRA.

La gestion de la sécurité publique par l'Etat du Ceará. Selon nos interlocuteurs, à Fortaleza, les politiques de sécurité publique souffrent d'un manque de cohérence, de continuité, de coordination, de planification stratégique et de ressources. Comme dans d'autres Etats du Brésil, le Secrétaire de Sécurité Publique de l'Etat du Ceará est le principal responsable de ces politiques. Parmi les outils pour mettre en place ces politiques figurent notamment la Police Militaire du Ceará – à Fortaleza : 28 stations[35] – *delegacias*, plusieurs forces spéciales et quelques 7.000 hommes et femmes -, la Police Civile du Ceará, la Police des Stupéfiants, le service d'Investigation *Forense* du Ceará, une Académie d'Etat de Sécurité Publique, un Système de Données sur la Criminalité. L'Etat compte également un Secrétariat de la Justice et de la Citoyenneté, qui dispose à son tour, entre autres, d'un Centre de Référence et de Soutien aux victimes (agence qui gère notamment les questions pénitentiaires et la resocialisation dans l'Etat) ; d'un Conseil pour la Défense des Droits Humains, chargé de coordonner les politiques publiques en la matière ; d'un programme de protection aux Défenseurs des Droits Humains ; et d'un Conseil de Gestion du programme de protection aux enfants et adolescents menacés de morts. Par ailleurs, l'Etat du Ceará a créé un Conseil de Sécurité, qui n'est cependant pas encore convoqué de manière régulière. En conséquence, la gestion de la politique de sécurité apparait comme étant le produit d'une logique avant tout verticale, et apparaît éloignée de la population.

La Mairie et sa gestion de la sécurité. Si l'Etat fédéral détient la responsabilité principale, les maires des grandes villes peuvent jouer un rôle actif sur le plan des programmes de prévention, mais aussi sur la mise en place de diagnostics, de coordination d'espaces d'échange et de l'articulation à travers des conseils et d'autres dispositifs.

A Fortaleza, comme dans les autres villes brésiliennes[36], il existe une Police Municipale *(guarda municipal)*, chaque ville disposant d'une certaine latitude pour l'orienter. Par exemple, une nouvelle loi permet, si les autorités locales le décident, que la Guarda puisse porter des armes[37]. La Mairie de Fortaleza a ainsi décidé qu'une première cohorte de 117 de ces gardiens portera des armes à partir de janvier 2018, après avoir suivi une formation de 100 heures. Cette décision fait écho au souci d'unité de la police qui doit pouvoir jouer un rôle plus important dans les réponses aux violences de la ville, mais soulève quelques interrogations, notamment parmi les experts de l'Université Fédérale du Ceará et l'opposition politique locale[38].

La Police Municipale compte environ 2.000 personnes, mais opère à partir de deux stations seulement (3 stations seraient prévues à terme). Elle a notamment pour mission d'offrir une

---

[34] Objectif général du programme PROINFRA. SEINF, *Due Diligence*, 2014.

[35] Le Plan Fortaleza 2040 propose de doubler ce dispositif, avec 25 stations supplémentaires.

[36] Constitution, Art. 144, § 8 : Les municipalités peuvent constituer des gardes municipales (...)

[37] Selon la Loi 1322 de 2014, les responsabilités des gardes municipales sont : la protection des droits humains et le libre exercice de la citoyenneté ; la préservation de la vie et la réduction de la souffrance ; patrouiller de façon préventive ; engagement dans les activités de la communauté ; et usage limité et progressif de la force.

[38] A Sao Paulo et à Salvador, ces gardes portent également des armes, mais cela reste exceptionnel au Brésil.

certaine protection autour des écoles et autres équipements municipaux (terrains de football, espaces publics, *etc.*), mais d'après certaines sources, cette présence n'est pas systématique, ni toujours nécessairement bien orientée. Il y a donc un risque de revenir à la politique du pompier-pyromane : réactions et réponses plus ou moins ad hoc, plus ou moins brutales, qui n'entraînent que plus de tension avec les citoyens.

A la recherche d'un modèle de gestion. A la différence de la ville de Rio de Janeiro ou de l'Etat du Pernambouc, Fortaleza et le Ceará ne sont pas identifiés avec un modèle de sécurité publique spécifique. La ville a plutôt vécu une séquence discontinue d'approches, chaque nouveau gouverneur ou secrétaire de sécurité lançant son propre modèle. Selon un de nos interviewés, « avec le changement des administrations, même les indicateurs sociaux disparaissent et toute la gestion recommence à partir de zéro ».

Cela dit, des leçons ont été tirées des approches locales. L'approche de Stations Modèles de Police (fin des années 1980, début des années 90) était bien envisagée, selon les experts, mais pas systématiquement mise en œuvre. En 2008, la logique des *Rondas de Quarteirão* (patrouille de quartier), une sorte de police de proximité, semble avoir été très bien pensée, mais pas suffisamment articulée, provoquant notamment des tensions avec la Police Militaire. Le *Programme National de Sécurité Publique avec les Citoyens* (PRONASCI) fut mis en œuvre à Fortaleza et installé dans le quartier de Bom Jardim (région administrative 5), mais abandonné à la suite de changements politiques au niveau du gouvernement fédéral. Restent toutefois du PRONASCI quelques Conseils Communautaires de Sécurité correspondant à un effort de planification qui se veut plus communautaire et participatif. Le nouveau gouverneur a lancé une approche nouvelle nommée *Policiamiento de Rondas e Ações Intensivas e Ostensivas* (BP-Raio), de style plus offensif, et le programme *Ceará Pacifico,* sur lequel nous reviendrons.

Cinq initiatives locales et pertinentes de prévention pour le projet PROINFRA. Au moins cinq initiatives locales ont un potentiel réel d'articulation intersectorielle dans les quartiers concernés par le projet AFD-PROINFRA.

Le Plan Fortaleza 2040. En 2014-2015, la ville a coordonné un processus participatif de planification et formulée le Plan Fortaleza 2040[39], avec des actions concrètes pour sept secteurs stratégiques. Parmi ces actions figure un Plan de Gouvernance qui a pour objectif central de promouvoir l'intégration des programmes du gouvernement local, étatique et fédéral dans les quartiers les plus précaires et violents de la ville. Dans son Plan de Culture de la Paix et de la Sécurité Citoyenne figurent notamment : augmenter les Conseils Communautaires de Défense Sociale pour renforcer la participation citoyenne ; augmenter et réorganiser la présence de la Police Municipale dans les quartiers ; créer 25 nouveaux commissariats pour la Police Militaire. Le Fortaleza 2040 inclut également un Plan Jeunes et un Plan Femmes.

Le Comité Municipal de Prévention des Homicides parmi les Adolescents (10 à 19 ans). Ce comité, comprenant le cabinet du Gouverneur, l'Assemblée Législative du Ceará, l'UNICEF, le Ceará Pacífico, et quelques autres, propose une politique publique basée sur des données

[39] Cf. Mairie de Fortaleza, *Fortaleza 2040 Plan*, Iplanfor, 2016, 254 p.

qualitatives et quantitatives (sources primaires), et autres informations. En 2018, a été créé la version municipale : le Comité Exécutif de Prévention des Homicides d'Adolescents de Fortaleza. Parmi les recommandations faites par le Comité Cearense, 10 incombent à la Mairie, et certaines semblent particulièrement pertinentes pour le programme PROINFRA : élargir le réseau des programmes et des projets sociaux pour les adolescents vulnérables ; requalifier les espaces urbains des territoires vulnérables ; offrir et élargir des solutions d'inclusion des adolescents dans le système scolaire ; promouvoir la médiation des conflits et la protection des adolescents à risque ; garantir l'accès des infracteurs mineurs au système socio-éducatif adapté ; promouvoir les opportunités d'apprentissage et l'accès au marché du travail ; et garantir une couverture médiatique des violences respectueuse des droits humains.

Le Ceará Pacifico : promotion de l'articulation interinstitutionnelle en prévention. Le Ceará Pacifico est un programme intersectoriel et intergouvernemental de sécurité publique, créé en 2016, à l'issue d'un processus de participation avec des experts, des organisations sociales et des communautés. Il est porté par la vice-gouverneur. Le programme priorise pour le moment cinq zones de Fortaleza. L'objectif étant de créer une culture de paix à travers un programme de promotion de la coordination intersectorielle et interinstitutionnelle *in situ*, c'est-à-dire à l'intérieur des quartiers périphériques pauvres de Fortaleza, et de deux autres villes dans le Ceará. Ses trois axes et objectifs respectifs sont : (1) *Sécurité et Justice* : réduire les violences ; élargir l'offre de protection aux personnes ; rendre efficace le système judiciaire ; et réduire la consommation de drogue parmi les jeunes. (2) *Requalification urbaine* : améliorer la qualité de vie ; requalifier les espaces urbains ; améliorer les services de santé ; améliorer la performance scolaire et réduire les conflits dans les écoles. (3) *Opportunités pour les jeunes* : diminuer les violences entre les jeunes ; garantir les droits individuels et collectifs ; élargir l'offre des services et des équipements publics pour les jeunes, renforcer les capacités d'insertion dans le marché du travail.

La politique de l'Etat du Ceará pour réduire les violences contre les femmes. Le Ceará occupe la 8e position parmi les États brésiliens disposant d'un fort taux d'homicides de femmes (6,2 pour 100.000). En 2009, les États brésiliens ont signé un accord avec le gouvernement fédéral pour prioriser la problématique des violences contre les femmes. En 2009, l'État du Ceará a fait de même en partenariat avec des ONG locales. Aujourd'hui, l'État du Ceará est l'un les plus avancés en matière de politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes, avec le Mato Grosso do Sul et des villes comme São Paulo et Rio de Janeiro. Parmi ses dispositifs, on trouve notamment : un Commissariat spécialisé pour les femmes chez la Police Militaire ; un Centre Municipal et Cearense de référence pour les femmes ; un Secrétariat *Cearense* des Politiques des Femmes ; et l'Observatoire Universitaire de la Violence contre les Femmes (OBSERVEM)[40] qui assure un suivi des politiques publiques visant à lutter contre les violences faites aux femmes ; dispose d'une banque de données sur les violences faites aux femmes ; assure un suivi systématique de la problématique dans les médias ; et contribue aux débats académiques et politiques.

[40] Résultat de l'accord passé entre le gouvernement fédéral et les États pour promouvoir la thématique « femmes et violences », l'État du Ceará et le Secrétariat des Politiques pour les Femmes de la Présidence de la République, OBSERVEM est rattaché à l'Université de l'Etat du Ceará (UECE).

Construction de trois nouveaux Centres Urbains de Culture, Arts, Science et Sports. En 2016 la ville de Fortaleza et la BID ont conclu un accord pour promouvoir la réduction de l'inégalité sociale à travers la mise en place de mécanismes de développement de la jeunesse (2018-2022). Le projet vise en priorité les jeunes en situation de risque et de vulnérabilité sociale. Ce projet inclut notamment la construction et la gestion de trois nouveaux Centres Urbains de Culture, Arts et Sports (CUCA), ainsi que trois Centres d'Arts et Sports Unifiés (CEU) dans des quartiers précaires de la ville. Trois autres CUCA existent déjà, produit d'un premier projet BID (2009-2014), et également localisés dans des quartiers défavorisés. Les CUCA sont administrés par une organisation sociale spécialement créée à cette fin. Disposant de vastes infrastructures sportives et culturelles, les CUCA mettent en place des activités et des projets qui favorisent l'intégration des jeunes. Le CUCA est un grand centre public (environ 14.000 m2), d'accès gratuit, qui dispose d'une offre de cours de qualité (sports, musique, danse, production de radio, film et photographie, théâtre, danse, arts plastiques, natation, football et basket-ball) et d'un service d'accompagnement dirigé par des moniteurs.

Autres initiatives PVV officielles, avec moindre pertinence pour l'AFD-PROINFRA. Ils existent d'autres initiatives PVV locales officielles, qui pourraient être mobilisées dans le contexte du programme PROINFRA[41]. Parmi ces initiatives figurent des Centres de Médiation des Conflits, des Centres culturels nouveaux avec des objectifs d'inclusion sociale ; Un Plan de réduction des accidents de la circulation ; L'installation du Wifi et l'éclairage des espaces publics; un Plan de Sécurité civile et Culture de la Paix; et le projet Juventude de Paz (2017), organisée par l'Etat du Ceará, qui a primé 15 Projets Sociaux.

Des OSC avec une expertise PVV pertinente pour le projet AFD-PROINFRA. A ce stade, selon nos sources, il subsiste à Fortaleza une marge de progression dans l'élaboration d'un travail coordonné des autorités locales avec quelques OSC (universités, ONG, centres de recherche et de pensée, organisations de base), pour tendre vers ce que nous avions pu observer à Medellín. Or, cette articulation est fondamentale pour les projets de développement urbain, notamment sur le plan de la légitimité, de la transparence et du contrôle social. Cela serait également une garantie de la continuité lors de la rotation ou de changement dans les équipes techniques ou politiques au niveau de la Mairie, de l'État et du gouvernement Fédéral.

Faible présence des programmes de prévention dans les quartiers du PROINFRA. Ni la protection sociale (forme de prévention primaire), ni les actions de prévention plus spécifiques (prévention secondaire), ni la police, ni la justice ne sont suffisamment présents dans les quartiers ciblés par les projets. Dans les régions 5 et 6, il existe bel et bien des bureaux administratifs conçus pour fonctionner comme un pôle déconcentré de la Mairie. En réalité, ils n'ont à ce stade pratiquement pas de marge de manœuvre, voire même de fonctions spécifiques. Cette situation est d'autant plus inquiétante que l'étendue géographique de Fortaleza est considérable : les temps de transport pour les habitants des quartiers deviennent problématiques. Par ailleurs, l'élection des membres du Conseil Municipal se fait par circonscription unique, et ne garantit donc pas une représentation démographiquement proportionnelle des périphéries. Cela dit, comme nous l'avons montré, la Mairie fait des

[41] Il faudrait faire un diagnostic plus approfondi des dispositifs de prévention et des modalités spécifiques d'articulation aux projets de développement urbain.

efforts pour changer la situation : le programme PROINFRA, les trois CUCA supplémentaires, et la participation de la mairie aux actions de Ceara Pacífico, en sont des illustrations.

Le défi No. 1 : promouvoir une approche articulée de prévention des violences et des projets de développement urbain. Les actions du programme PROINFRA sont très diverses et la zone d'intervention est vaste, d'où le fait que le projet est territorialement beaucoup plus fragmenté que le projet AFD-PUICEM à Medellín. Cela pose un défi sur le plan de l'articulation institutionnelle entre les différentes composantes du projet et les initiatives de prévention. Tandis que le PROINFRA semble assez bien articulé avec les programmes éducatifs du Secrétariat Municipal à l'Éducation, une articulation similaire serait à développer en matière de prévention, et plus particulièrement avec le Plan Municipal de Protection Urbaine, le Ceará Pacífico, et le Comité Cearense pour la prévention des homicides dans l'adolescence. Or, comme le précise un de nos interviewés, articuler n'est pas facile : « intervenir dans un quartier sans intégrer la Police dans le projet n'est pas possible ; mais intervenir avec la police est désastreux ».

Le défi No. 2 : construire des indicateurs d'impact et des outils de suivi et d'évaluation. Parmi les objectifs du programme PROINFRA figure la prévention des violences, mais le projet ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'outils spécifiques pour mesurer son impact sur ce plan. La municipalité, la CAF et l'AFD ont conçu des indicateurs de résultats afin de garantir le suivi de l'exécution des travaux et de l'utilisation du système. Cependant, aucun indicateur d'impact sur les violences n'a été prévu à ce stade. Il n'existe pas encore à Fortaleza un système unifié d'information sur les violences et la coexistence qui puisse alimenter de manière systématique les politiques de prévention. Ces systèmes ou observatoires sont toutefois de plus en plus présents dans les grandes villes des pays de la région. Ils utilisent en principe les données de base de plusieurs agences officielles (police, médecine légale, justice, *etc.*) pour créer et suivre des indicateurs.

La Police Militaire, la Police Civile, l'agence de Médecine Légale, les services de santé, les services éducatifs et certaines autres agences municipales ou de l'État du Ceará produisent pourtant des données de base, telles que : les lieux, les horaires, *etc.* des homicides, vols et autres délits ; les causes et auteurs des crimes violents ; les caractéristiques socio-démographiques des victimes ; ou encore les indices d'absentéisme et d'abandon scolaire. Pour le moment, ces données sont utilisées par la Mairie et certaines ONG pour produire des rapports sur l'évolution de la sécurité dans la ville. Mais les analyses et interprétations qui en sont faites n'aboutissent pour le moment pas à orienter de manière systématique les prises de décision et les politiques de prévention.

Le défi No. 3 : établir davantage de coordination avec les OSC spécialisés dans un objectif de prévention des violences. La présence des OSC et ONG disposant de la capacité d'expertise en matière de prévention des violences, et de thèmes spécifiques (violences et adolescents ; violences et femmes), est faible ou absente du modèle de mise en oeuvre prévu à présent pour le PROINFRA. Or, plusieurs OSC locales sont bien placées pour garantir des études d'impact, des évaluations et des capitalisations indépendantes et rigoureuses, qui puissent aider les autorités à améliorer l'implantation du projet. Ces OSC sont par ailleurs déjà partenaires de la mairie dans un certain nombre de projets, où elles contribuent à garantir

l'efficacité des mécanismes de participation et de contrôle social. Elles semblent intéressées à contribuer aux actions du PROINFRA.

III. LES VIOLENCES CONTEMPORAINES DANS LES VILLES BRESILIENNES

Le panorama général : 1,5 million de meurtres. Quelques 1,5 millions de personnes furent assassinées au Brésil entre 1980-2015, deux fois plus qu'en Colombie à la même période. Rien que ces quatre dernières années (2014-2017), 250.000 personnes furent assassinées au Brésil, dont 63.000 en 2017. Dans les années 1980 et 1990, Rio de Janeiro avait déjà un taux d'homicides de 80 pour 100.000, et seule la ville de Medellín était alors plus meurtrière. Les effets des violences ont été particulièrement graves pour les habitants des quartiers précaires, dont beaucoup considèrent qu'ils ont aujourd'hui moins de pouvoir de négociation à l'intérieur de leurs quartiers qu'à l'époque de la dictature[42]. En 2014, le coût des violences aurait été de 5,4% du PIB[43]. Après 25 ans d'efforts pour réduire les violences, et avec la banalisation du phénomène dans les rues et l'opinion publique, certains analystes doutent que le Brésil puisse encore s'en sortir seul.

Maints facteurs sont régulièrement soulevés pour expliquer ces violences : les inégalités extrêmes, la disponibilité des armes, le peu de confiance voire la méfiance, envers les forces publiques, le nombre élevé de personnes tuées par la police, les organisations criminelles et leurs stratégies de contrôle territorial, les imbrications entre les agences publiques et la criminalité organisée ; le trafic des drogues illégales, les faiblesses de la justice et du système pénitentiaire, et une gestion publique trop éloignée des populations vulnérables. En particulier, depuis les années 1980, l'installation du trafic de drogues illégal dans les favelas et le contrôle quasi-dictatorial et violent des bandes sur les communautés ont dramatiquement changé les conditions de vie, l'accès aux services publics, le capital social et la manière dont les habitants des favelas sont perçus et se perçoivent eux-mêmes[44]. Les bandes punissent de manière violente des comportements qu'ils jugent déloyaux ou inacceptables à l'intérieur du quartier.

Les diagnostics montrent qu'au Brésil les homicides se concentrent dans certaines villes, quartiers et catégories d'âge. Selon les experts, les programmes de prévention et réduction des violences (et notamment des meurtres), devraient être davantage orientés vers des enjeux territoriaux et démographiques spécifiques[45]. A Rio de Janeiro, la moitié des homicides a lieu dans 10% des quartiers. Parmi les victimes figurent notamment les jeunes (12-30 ans), et en particulier ceux qui sont pauvres et peu scolarisés. Les chances d'être une victime de meurtre sont 16 fois plus élevées pour une personne n'ayant eu accès qu'à l'enseignement primaire, par rapport à quelqu'un qui a suivi des études supérieures, ce qui souligne l'importance des approches éducatives [46].

Les taux très élevés de victimes de violences policières ainsi que de policiers assassinés. Le Brésil détient, avec le Mexique et le Venezuela, le taux le plus élevé de personnes mortes aux mains de la police. En comparaison, le Brésil est probablement le pays avec le taux le plus

42 J. Perlman (2010) compare l'évolution des conditions sociétales dans une favela de Rio, sur une période de 40 ans.
43 Sergio Roxo, *O Globo*, Novembre 10, 2014.
44 J. Perlman (2010), Aries (2006).
45 Daniel Cerqueira (2014) souligne, par exemple, la pertinence du programme « Bolsa Família » qui améliorait l'accès des jeunes de 16 et 17 en situation de vulnérabilité à la scolarité.
46 Idem

élevé de policiers assassinés. Par ailleurs, le registre officiel des homicides volontaires n'inclut pas les victimes mortelles causées par la Police : celles-ci sont en effet systématiquement qualifiées comme des morts pour cause de résistance. Rien qu'à Rio de Janeiro, 100 cas par mois sont recensés[47]. La disparition forcée est également un phénomène relativement fréquent au Brésil[48].

Les cas d'usage abusif de la force et d'exécutions extrajudiciaires par la police brésilienne sont connus de longue date et souvent considérés comme un héritage de la dictature. Une perte de légitimité des forces de police dans les zones UPP a pu être observée du fait d'exécutions sommaires et autres excès, parfois filmés et provoquant des protestations et couvertures médiatiques à grande échelle. Aucun gouvernement démocratique, depuis 1985, n'a pu procéder à une réforme profonde de la police. En 2017, seulement à Rio de Janeiro, au moins 800 personnes ont été tuées par la police. Le Laboratoire des Etudes sur la Violence de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro vient de lancer une étude nationale, avec d'autres partenaires et un possible financement de l'Union Européenne, sur les décès liés aux violences policières.

Les violences contre les femmes et les initiatives pour y faire face. Entre 1980 et 1995, au Brésil, le taux d'homicides de femmes a doublé, passant de 2,3 pour 100.000 à 4,6 pour 100.000[49]. Il compte parmi les plus élevés de la région, derrière le Salvador, le Guatemala et la Colombie. En 2007, ce taux s'était réduit à 3,9 pour ensuite augmenter à nouveau à 4,8 (2013). Le Ceará a été le 8e Etat le plus affecté,[50] et la ville de Fortaleza montre la même tendance[51], se plaçant 4e sur le plan national. Cette augmentation concerne par ailleurs principalement les femmes noires, tandis que le taux d'homicides de femmes blanches a même légèrement baissé sur la même période. Les femmes sont davantage assassinées au domicile (27% des cas, contre 10% pour les hommes), tandis que les hommes le sont davantage dans la rue (48% contre 31% pour les femmes). Les femmes sont plus souvent assassinées par des personnes connues, et les hommes par des inconnus[52].

Le thème est de plus en plus reconnu, aussi bien sur le plan fédéral que sur le plan régional et municipal, et d'excellentes études ont été produites à ce sujet par des centres de recherche et des ONG. Un Secrétaire Spécial pour les Politiques des Femmes – *SEP Mulheres* a été créé au niveau du Ministère des Femmes, Egalité raciale et Droits Humains. Certaines mesures spécifiques ont été testées, comme par exemple l'établissement de wagons réservés exclusivement aux femmes dans le métro de Rio de Janeiro. Le Système Unifié de Santé (SUS) du gouvernement fédéral alimente un registre des violences faites aux femmes : en 2015, sur 198.000 cas environ, un peu moins de la moitié correspondait à des violences physiques, 20% à des violences psychologiques, et 10% à des violences sexuelles. Alors que la loi « Maria da Penha » est extrêmement détaillée, la problématique est marquée par l'impunité et l'inefficacité du système de sécurité publique et de justice criminelle, ainsi que le manque de

[47] Selon HRW, entre 2003 et 2009, à Rio de Janeiro, les forces de police auraient tué 7,611 personnes. Cf. https://www.hrw.org/report/2009/12/08/lethal-force/police-violence-and-public-security-rio-de-janeiro-and-sao-paulo#_ftn62

[48] Au Brésil, les homicides sont souvent référenciés comme des Crimes violents intentionnels et létaux (CVLI).

[49] En France, ce taux est de 0,4 pour 100.000 et aux Etats-Unis de 2,2 pour 100.000.

[50] Les meurtres des femmes y ont doublé de 143 (2005) à 278 (2013) cas, et le taux de 3,5 à 6,2.

[51] Les meurtres des femmes ont augmenté de 55 (2005) à 139 (2013), et le taux de 4,4 à 10,4.

[52] Julio Jacobo Waiselfisz (2016).

ressources des Commissariats pour les Femmes (*Delegações de Atendimento a Mulher* - DEAM) et le manque de personnel de la Police Civile qui se doit d'enquêter sur ces cas.

La politique de sécurité publique au Brésil : un imbroglio institutionnel. La Constitution de 1998 ne précise pas bien les rôles et les responsabilités des autorités locales en matière de gouvernance de la sécurité publique. Les fonctions des maires brésiliens dans le domaine de la sécurité publique sont assez limitées par rapport à d'autres pays comme la Colombie. Des experts et des ONG spécialisés de la question semblent s'accorder sur le fait que le Brésil a besoin d'une réforme constitutionnelle pour préciser les responsabilités des villes et des États en matière de gouvernance de la sécurité et, de manière plus générale, d'un système unique de gouvernance de la sécurité publique. Or, une telle réforme est peu probable à court ou à moyen terme pour des raisons politiques. Ceux qui prônent des approches *mano dura* s'opposent souvent à la décentralisation de la politique de sécurité et à la démilitarisation de la police militaire. Toutefois, il existe des villes et des Etats qui tentent de réorganiser leurs approches, dont certaines figurent déjà comme des programmes emblématiques à l'échelle de la région et du pays[53].

En 2001, le gouvernement a introduit une politique nationale de réduction de la mortalité qui concernait aussi bien les accidents dans les transports que les meurtres. Mais, dans la pratique, les actions préventives ont été principalement liées aux thèmes d'assistance pré-hospitalière. En 2003, le gouvernement fédéral formulait pour la première fois une politique nationale de sécurité publique, qui incluait un volet de prévention de la violence et de la criminalité. Une loi sur le Fond National de Sécurité Publique a ensuite permis de financer des actions locales de prévention dans 168 municipalités considérées comme prometteuses sur ce plan. En 2005, un referendum portant sur une série de mesures visant à contrôler la vente et la détention d'armes à feu, et à interdire le port d'arme pour tous à l'exception des forces armées, hormis les cas prévus par la loi, a été remporté par les opposants de l'interdiction, avec 64% des voix sur un total de 92 millions de votes provenant de tous les Etats du pays.

Le niveau fédéral (l'Union) assume la responsabilité principale de la sécurité publique, notamment à travers le Secrétariat National de Sécurité Publique (SENASP), rattaché au Ministère Fédéral de la Justice depuis peu, et le Système Unique de Sécurité Publique (SUSP) est considéré comme le point principal de la prévention de la violence. Or, au niveau des villes, domine encore la désarticulation institutionnelle, en particulier en ce qui concerne la justice et la police. Ainsi, la *Polícia Militar*, qui est la police de surveillance et d'intervention immédiate, dépend du niveau national (Ministère de la Défense). En revanche, la *Polícia Civil*, qui est la police judiciaire, dépend essentiellement de chaque Etat, de même qu'une partie de la justice et des services pénitentiaires, et des institutions de resocialisation des jeunes délinquants. Sur le plan local, en général, le bureau du Maire adjoint (Secrétaire Municipal à la Sécurité Publique) ne dispose ni des ressources ni du personnel nécessaire pour réellement mener une politique municipale de prévention. Dans n'importe quel Etat, ce qui se fait ou non dépend des rapports de pouvoir et des relations publiques, notamment entre le maire et le

[53] Le programme *Fico Vivo!* de la ville de Bela Horizonte ; le programme *Unidades Paraná Seguro*, à *Curitiba* ; le programme *Unidades de Segurança Comunitária,* de l'Etat du Maranhão, à *São Luís* ; *Bases Comunitárias de Segurança,* de l'Etat de Bahia ; et *Territórios da Paz,* l'Etat de Rio Grande do Sul.

gouverneur, entre les Secrétaires municipaux et Etatiques de Sécurité Publique, entre les commissaires des deux polices, *etc.*

Le moment Spoutnik (2006-2014). Les préparations pour le Sommet de l'ONU Rio+20 en 2012, la visite du pape Francisco (2013), la Coupe du Monde (2014) et les Jeux Olympiques (2016) ont créé un moment Spoutnik au Brésil (2008-2016). Il correspond à une période de huit ans au cours de laquelle il y a eu un désir fort d'être à la hauteur des événements et des projets ambitieux pour la ville. Le prix élevé du pétrole, entre autres, a permis de faire davantage d'investissements publics et privés de grande envergure, notamment pour les villes qui étaient au cœur des événements (comme Fortaleza, une des villes de la Coupe du Monde 2014). Cela a également inclus des volets en matière de politique de sécurité, entre autres à Rio de Janeiro, où la synergie politique entre le Maire, le Gouverneur et le gouvernement Lula a donné lieu à des accords intergouvernementaux majeurs.

Accord National pour la Réduction des Homicides (2014). En 2014, le Ministre de la Justice, José Eduardo Cardozo, a réuni un groupe d'experts (dirigé par Daniel Séguier, de l'IPEA) dans le but de proposer des idées et des actions visant à améliorer la situation en matière de sécurité publique dans les villes – particulièrement pour réduire les homicides. L'accord qui en a résulté est le Pacte National pour la Réduction des Homicides (PNRH) ; il définit quelques principes de base pour guider les autorités fédérales dans leur stratégie interinstitutionnelle.

	Principes de base de l'Accord National pour la Réduction des Homicides (2014)
1.	Un diagnostic précis sur les circonstances des homicides doit précéder la formulation l'implantation des actions et programmes d'intervention.
2.	Les politiques et actions doivent avoir des outils de suivi et d'évaluation.
3.	L'approche répressive pour contrôler la criminalité doit céder la place à une approche de prévention, ou du moins être accompagnée et guidée par celle-ci.

L'accord a donné lieu à des publications portant sur la priorisation des villes et des quartiers d'intervention et sur les liens existants entre les indicateurs du système scolaire et les homicides[54].

Un défi central : manque de coordination institutionnelle. Selon un rapport portant sur la réduction des violences, rédigé par l'Institut de Recherche Economique Appliquée (IPEA), le Brésil requiert une meilleure gestion de la sécurité publique. L'objectif étant particulièrement de mener une action coordonnée de tous les acteurs institutionnels sous la tutelle du Ministère de la Justice, ainsi qu'une restructuration des organes chargés de mettre en œuvre la politique de sécurité publique. Soit en premier lieu le SENASP et les corps de police militaire et civile. De plus, il faudrait renforcer la gestion de la sécurité à l'échelle municipale et faire des progrès en matière de planification stratégique, par exemple sous la forme d'un Plan National de Sécurité Publique et d'un programme explicite de prévention des homicides. Ce plan permettrait aux diverses agences de police de se coordonner pour atteindre leurs objectifs, tout en différenciant leurs responsabilités et tâches à accomplir. Par ailleurs, selon

54 D. Cerqueira (2014) ; D. Cerqueira et D.S.C. Coelho (2015) ; D. Cerqueira et R. L. Moura (2014 ; 2015).

l'IPEA, un système de suivi permettrait d'établir un dialogue plus transparent et ouvert avec les organisations de la société civile.

IV. LES APPROCHES DE PREVENTION D'AUTRES AGENCES BI- ET MULTILATERALES

Depuis au moins 15 ans, la coopération internationale bilatérale et multilatérale joue un rôle très important dans la prévention des violences en ville en ALC. De manière progressive, des engagements de plus en plus grands ont été pris par des organismes multilatéraux comme la BID, la BM, la CAF, l'ONUDC, le PNUD, ONU-Habitat, l'OMS, l'OPS ; et par des organismes bilatéraux comme l'USAID et la GIZ. La BID et USAID sont aujourd'hui les bailleurs de fonds avec le plus grand portefeuille en termes de prévention des violences dans la région. Le thème a été tellement intégré aux opérations des agences de coopération, que les expériences et les résultats contribuent désormais à la recherche. De plus, il existe un dialogue constructif entre les centres de recherches, les experts, les villes, les gouvernements et les bailleurs autour de cette problématique.

GIZ - Agence Allemande de Coopération Internationale. Un des principaux objectifs de l'approche en prévention de la GIZ est de prévenir les violences envers les enfants, les adolescents et les femmes à travers des projets de prévention primaire, secondaire et tertiaire, souvent combinés dans une approche intégrée multi-sectorielle. La GIZ a également de nombreux programmes d'assistance technique en matière de justice, de sécurité et de modernisation de l'État. Elle est présente dans la région depuis plusieurs décennies. Site Web : https://www.giz.de/en/html/worldwide

USAID - Agence de Développement International des États-Unis. L'USAID a construit depuis le début des années 2000 un portefeuille de programmes de prévention et de réduction des violences, connu sous le nom de *Security Sector Reform* (SSR) ou *Security Sector Governance* (SSG). Les premières initiatives ont eu lieu en Colombie, à partir de 2001, dans le contexte du Plan Colombie. En 2007, pour répondre à la crise de violences au Mexique, le gouvernement Bush a créé le Plan Mérida, en partie inspiré du Plan Colombie, mais avec une approche moins militaire. En 2010, le gouvernement Obama a créé à son tour le *Central American Regional Security Initiative* (CARSI) pour l'Amérique Centrale. Entre 2010 et 2015, les Etats-Unis ont investi au total 1.200 M. de dollars dans ces deux plans, dont une partie en direction des projets municipaux de prévention des violences. Sites Web : www.usaid.gov ; www.vanderbilt.edu/lapop

BID - Banque Interaméricaine De Développement. La BID a été la première institution multilatérale à fournir une assistance technique et financière aux pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, pour mettre en œuvre des projets ciblés de prévention des violences. Cette initiative répondait entre autres à une demande du comité des emprunts de la banque qui cherchait à aider les équipes des projets à justifier les bénéfices économiques liés à une réduction de la délinquance et des violences et à identifier des composantes techniques qui effectivement réduisent les violences. Le cadre conceptuel utilisé par la BID pour faire face aux crimes et aux violences est celui de la « sécurité citoyenne ». Le département de développement social est chargé d'instruire les projets de sécurité citoyenne, en s'appuyant sur un ensemble d'experts internes et externes, des réseaux thématiques, workshops, études, etc. Site web : www.iadb.org/es/seguridadciudadana

BM - La Banque Mondiale. Depuis 2001, après une première phase d'analyse pour comprendre la question des violences (1998-2002), la BM a clarifié son positionnement opérationnel en matière de prévention des violences entre 2003 et 2008, et a introduit les enjeux de sécurité citoyenne et du genre dans ses rapports globaux sur le développement. Elle finance de nombreux projets en ALC qui ont pour but l'amélioration de la qualité de vie des citoyens à travers le développement des infrastructures urbaines et la mise en œuvre des initiatives sectorielles de prévention des violences. Dans cette dernière catégorie, se trouvent : les programmes de formation parentale, le recours aux thérapies comportementales, l'offre de programmes extra-scolaires et de formation professionnelle pour les jeunes. La BM dispose d'une division régionale ALC, et de départements techniques et transversaux qui pilotent les projets et les recherches en matière de prévention des violences dans la région. Sites Web : http://www.worldbank.org/en/region/lac/overview#2

https://olc.worldbank.org/content/urban-crime-and-violence-prevention-self-paced

CIPC - Centre International pour la Prévention de la Criminalité. Fondé en 1994 à Montréal par les gouvernements de trois Etats canadiens, le CIPC est un centre de ressources et un forum international d'échanges et de connaissances en matière de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne. Il a pour mandat de soutenir les normes internationales, en particulier les Principes directeurs des Nations Unies en matière de prévention de la criminalité. Il agit également pour la promotion des villes plus sûres et plus saines grâce à des initiatives de réduction et de prévention de la délinquance et de la victimisation. Son site web est remarquable et fournit des outils d'évaluation, d'analyse de la sécurité des femmes, des catalogues des bonnes pratiques, etc. Cela dit, la plupart de ces outils ne sont actuellement disponibles qu'en anglais, et il faut s'affilier (1 000 Euro) pour pouvoir se les procurer. Les langues de travail du CIPC sont l'anglais, le français et l'espagnol. Site Web : http://www.crime-prevention-intl.org/fr/welcome

CAF - La Corporation Andine de Développement. La CAF promeut depuis 15 ans des études, des campagnes de sensibilisation, des espaces de formation et de débat, en ce qui concerne la violence du genre, la sécurité publique en ville, la criminalité organisée et la réinsertion en société des personnes privées de liberté. Sa Division Corporative de Développement Institutionnel (DCDI) est chargée du thème et de la mise en œuvre des activités, le plus souvent en alliance avec les autorités locales, les centres de recherche et les ONG spécialisées. Un de ses principes directeurs est d'appréhender la sécurité publique comme un élément essentiel du développement durable et de renforcer le lien entre sécurité publique, droits humains et développement. Quelques-unes de ses études récentes portent sur la problématique de l'impact d'interventions urbaines sur la réduction des homicides (dont un sur le premier métrocâble à Medellín) ; et la méthodologie d'intervention sur des lieux « chauds », notamment à Bogotá, dont le quartier Bronx. La CAF est alliée avec le Woodrow Wilson Center à Washington DC autour de la thématique « Violences et criminalité dans les principales villes andines : défis et apprentissages ». Sites web : www.caf.com ; www.gobernabilidadcaf.com

ONUDC - L'Office des Nations Unies contre la Drogue et Le Crime. Il s'agit d'une agence multilatérale de référence pour la production et la diffusion des connaissances en matière de justice criminelle et de drogues. Sa mission est de travailler pour un monde plus sûr à travers la prévention et la réduction de la criminalité, des drogues et du terrorisme. Pour qu'elles soient efficaces et durables, ces politiques doivent inclure les stratégies suivantes, selon l'ONUDC : (1) Prévention de la criminalité, de la violence armée, et du récidivisme ; (2) Réforme de la justice criminelle (police, investigation criminelle, système

judiciaire et pénitentiaire, accès à l'assistance légale, formes alternatives de punition et justice restauratrice) ; (3) Justice pour les enfants, assistance et support aux victimes, et intégration du genre dans les réponses du système judiciaire. Selon l'ONUDC une politique de prévention requiert une approche intégrée, multi-sectorielle et opérationnelle sur aux moins sept axes. Parmi eux, la corruption, la prévention et la gouvernance. L'ONUDC a construit avec l'ONU-Habitat un outil d'évaluation des projets de prévention et a produit des rapports concernant la police, le crime, les violences et le développement. Elle offre de l'assistance technique aux autorités municipales pour lancer des diagnostics stratégiques, formuler des politiques de prévention et renforcer les capacités des agences nationales et locales dans la production des indicateurs. Elle produit annuellement le *United Nations Survey on Crime Trends and Operations of Criminal Justice Systems*. Bureaux régionaux : Bolivie, Colombie, Mexique, Brésil et cône sud, Amérique Centrale et Caraïbes, Pérou et Equateur. Site Web : www.unodc.org/unodc/en/justice-and-prison-reform/CrimePrevention.html

ONU-Habitat - Le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. ONU-Habitat vise à renforcer les autorités locales et nationales dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de prévention de la criminalité et des violences. Il prône l'adoption d'une approche participative systématique. Cela correspond à l'identification des partenaires locaux, jusqu'à la mise en œuvre des stratégies locales et aux actions de renforcement des institutions. Le programme anime des réseaux thématiques sur la résilience, la sécurité et la gouvernance des villes. Son Programme pour des villes plus sûres, lancé en 1996 à la demande des maires africains, a soutenu des initiatives dans 24 pays à travers le monde et prône une approche intersectorielle et intergouvernementale, mais au sein de laquelle les autorités locales ont un rôle clé à jouer. Bureaux régionaux : Rio de Janeiro (depuis 1996), Mexique, Colombie, Equateur, Cuba, Haïti, Costa Rica, El Salvador. Sites web : https://fr.unhabitat.org/urban-themes/securite ; https://unhabitat.org/urban-initiatives/initiatives-programmes/safer-cities ; https://unhabitat.org/rolac

ONU-Femmes - L'office des Nations Unies pour les Femmes. « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes » est aujourd'hui une des neuf thématiques centrales de l'agence Femmes des Nations Unies. Une section spécifique de son site est consacrée à cette problématique. L'ONU-Femmes répertorie de nombreux programmes, stratégies et outils, tels que le curriculum éducatif non formel « voix contre les violences ». Le droit des femmes à vivre à l'abri de la violence est défendu par des accords internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), tout particulièrement par le biais des Recommandations générales 12 et 19, et par la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes de 1993. Sur le plan national, l'ONU Femmes aide les États à adopter et à appliquer des réformes juridiques alignées sur les normes internationales. En 2010, elle a lancé le programme *Safe cities free of violence against women and girls*, et plus récemment *Safe cities and safe public spaces*, pour développer, mettre en œuvre et évaluer les outils, les politiques et les approches compréhensives pour la prévention et la réponse aux abus sexuels et d'autres violences sexuelles commises contre les femmes et les jeunes filles. Ce programme existe actuellement dans 20 villes.

Sites Web : http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women ; http://www.unwomen.org/fr/digital-library/multimedia/2015/11/infographic-violence-against-women

OEA - L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS. L'OEA promeut la coordination entre gouvernements pour renforcer les politiques de prévention et de sécurité publique, dans le but de contrer les problèmes de violences dans la région. Elle a créé en 2014 le Réseau Interaméricain pour la Prévention de la Violence et des Délits, pour faciliter l'interaction et la coopération entre divers secteurs, pour élargir les connaissances et promouvoir le développement des politiques, programmes et initiatives efficaces en matière de prévention de la violence et de la délinquance. Son Observatoire Hémisphérique de Violence, en partenariat avec l'ONUDC, présente des indicateurs sur des phénomènes sociaux de délinquance et de violence, ainsi que des initiatives de prévention, de contrôle social et de sanction, et bénéficie de l'appui financier du Canada et de l'Espagne. Toutefois, le site de l'Observatoire n'est pas souvent mis à jour, et l'information concerne principalement l'échelle nationale (peu d'informations agrégées par ville, quartier, etc.). Sites web :

Réseau Interaméricain de Prévention de la Violence et Criminalité :
http://www.oas.org/ext/es/seguridad/red-prevencion-crimen/

Observatoire Interaméricain de Sécurité, Criminalité et Violence :

http://www.oas.org/dsp/espanol/cpo_observatorio.asp

Sécurité Publique : http://www.oas.org/en/topics/public_security.asp

OMS - L'ORGANISATION MONDIALE DE SANTÉ. L'approche OMS est strictement préventive et fondée sur les outils et les savoirs de la santé publique (prévention primaire, secondaire et tertiaire). Sites web :

Violence contre les femmes : http://www.who.int/topics/gender_based_violence/en

Campagne globale pour la prévention des violences :
http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/global_campaign/en

OPS - L'ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTÉ. Elle suit la même approche que l'OMS : prévention inspirée du modèle de santé publique. Pendant les années 1990 elle a guidé les approches préventives des villes de Cali et de San Pedro Sula, qui étaient considérées comme exemplaires. Son site web concernant la Violence contre les femmes : http://www.paho.org/hq/index.php?option=com_topics&view=article&id=424&Itemid=41004&lang=fr

PNUD - Le Programme des Nations Unies pour le Développement. « Renforcer la sécurité citoyenne à travers l'engagement et le développement de capacités » est un des dix champs principaux d'action du PNUD dans la région ALC. Le PNUD offre une coopération technique à des villes et à des gouvernements, notamment par le biais de la formulation participative du Plan Global de Prévention et Sécurité. Son bureau principal dans la région, au Panama, dispose d'une cellule thématique « Sécurité Citoyenne et Justice ». En 2013, le PNUD a publié son rapport annuel sur le développement humain portant sur la problématique « La Sécurité Publique à visage humain : preuves et propositions pour l'Amérique Latine » (Disponible en ligne). En 2014 le PNUD, l'OMS et l'ONUDC publient le « Rapport 2014 sur la situation de la prévention de la violence dans le monde ».

Site : http://www.latinamerica.undp.org/content/rblac/en/home/operations/about_undp/

1. PRECONISATIONS

Les recommandations de l'étude concernent, pour la plupart, des actions à court et à moyen termes, et élaborées sur-mesure pour l'AFD.

Définir le positionnement opérationnel de l'AFD en matière de prévention :

1. Intégrer systématiquement cette thématique dans l'analyse des contextes et dans la conception des projets, en privilégiant les outils d'analyse et de prévention contextuels.
2. Apprendre des autres pour accélérer l'appropriation de cette thématique, tout en faisant valoir une spécificité AFD (complémentarité avec ce qui existe).
3. Prévoir des mécanismes de veille sur l'évolution des violences en ville qui entourent les projets et de flexibilité opérationnelle.

Renforcer le dialogue thématique avec les partenaires et contreparties :

1. Mettre en œuvre des stratégies de partenariat, notamment en matière de recherche, de capitalisation d'expériences et de cofinancement des projets. Fortaleza offre des opportunités concrètes d'engagement avec la CAF, la BID et le programme Ceará Pacifico.
2. Favoriser l'accompagnement en amont des seconds en ce qui concerne leurs initiatives de PVV, en tirant des leçons notamment de l'expérience de Medellín.
3. Investir dans la création d'indicateurs d'impact social des projets de développement urbain en dialogue avec les partenaires et les contreparties.

Renforcer les outils de prévention pour les violences basées sur le genre :

1. Renforcer le recueil de données et l'étude des liens entre violences en ville et genre.
2. Accompagner les municipalités avec des outils de sensibilisation et de formation des fonctionnaires et des communautés locales en matière de violences basées sur le genre.
3. Appuyer et mobiliser davantage les études locales de perception et de victimisation selon le genre.

Nous recommandons également de :

1. Mobiliser des outils d'analyse de violences et prévention des violences (diagnostic rapide et approfondi)
2. Mobiliser des outils qui existent déjà à l'intérieur de l'AFD (évaluation des risques, vulnérabilités, genre).
3. Prendre en compte en amont des enjeux des violences et, si possible, dans les études de faisabilité.
4. Favoriser la production des connaissances et l'innovation en matière de prévention des violences en ville à moyen et à long termes.
5. Créer et consolider à long terme une offre spécifique de prévention des violences en ville suivant les engagements pris par l'AFD à court terme et l'évolution progressive de son positionnement opérationnel et stratégique.

2. GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

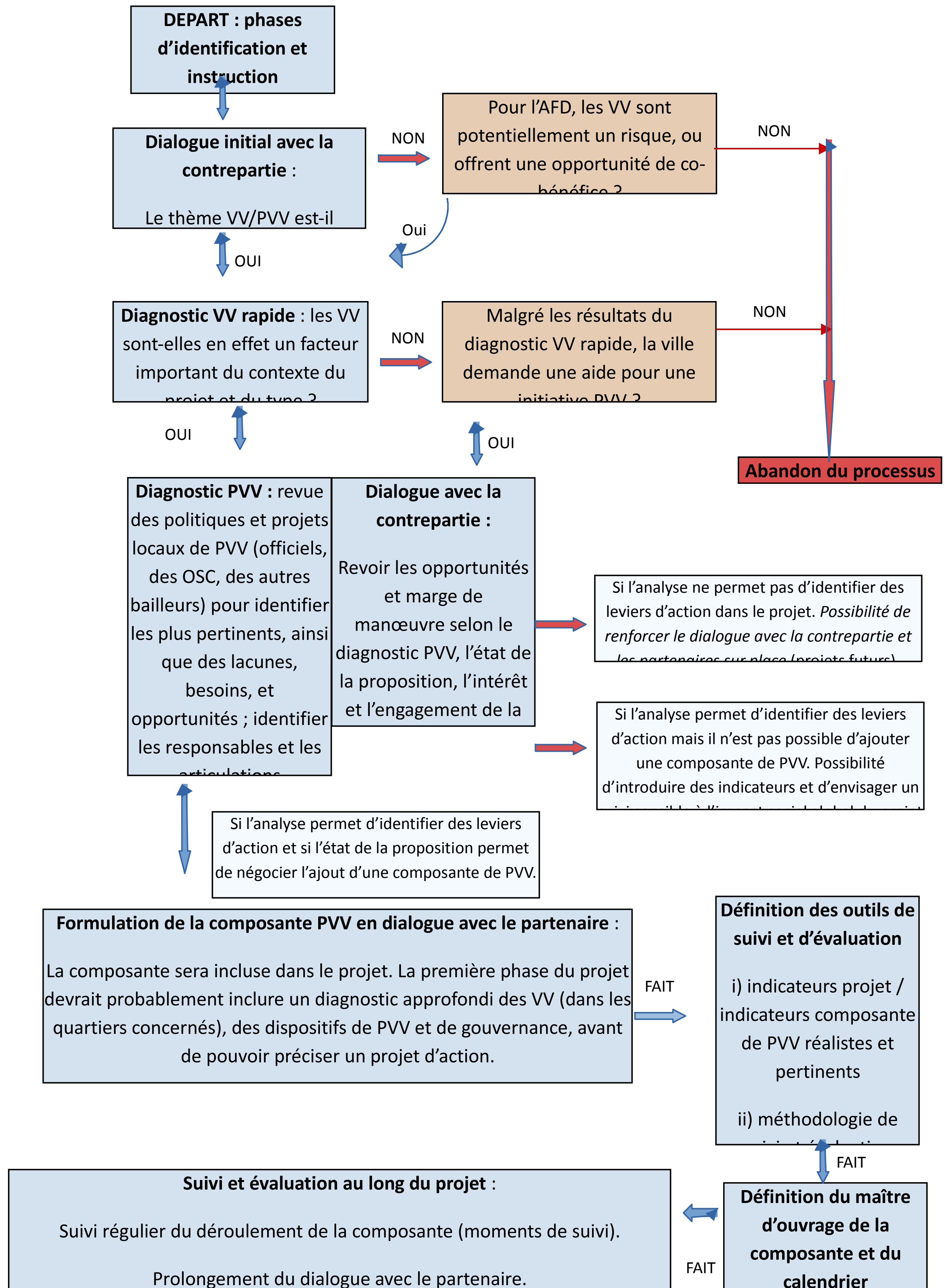
Objectifs. Ce guide méthodologique a pour objectifs d'orienter les équipes de l'AFD dans l'intégration du thème des violences en ville et de leur prévention le long du cycle de projet et d'évaluer l'opportunité d'inclure ou non des composantes de prévention dans les opérations urbaines en Amérique latine et Caraïbes.

Il s'agit d'un support pour aider les équipes opérationnelles à se positionner face à cet enjeu majeur. Il conviendra de le compléter et de l'ajuster suivant l'évolution du positionnement de l'AFD à moyen et long terme, pour en faire une véritable « boîte à outils ».

Ressources additionnelles. Rappelons que les équipes de l'AFD peuvent également s'appuyer sur une forte expertise régionale notamment chez les villes colombiennes, disposant d'outils opérationnels en matière de prévention, mais aussi sur les agences internationales, comme la BID, l'ONUDC, l'USAID, ou le PNUD.

Guides méthodologiques de prévention des violences des autres bailleurs. Pour aider les autorités municipales et d'autres acteurs locaux à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets de prévention, plusieurs bailleurs de fonds ont produit des boîtes à outils, telles que le « *Crime and violence prévention : field guide* » de USAID (2016), et le « Outil d'évaluation pour la prévention du crime » produit en 2017 par ONUDC et ONU-Habitat. Ce dernier outil donne des indications précises sur la manière d'effectuer le diagnostic approfondi d'un contexte de violences (autant national que local). Il fait par ailleurs partie d'une série plus large d'outils UNODC concernant le secteur « sécurité et justice » : les autres outils d'évaluation portent sur la police, l'accès à la justice, le système pénitentiaire, etc., et selon les besoins d'instruction de l'AFD, pourraient compléter l'outil spécifique de prévention.

Ce guide méthodologique contient 3 sections. La première partie décrit la marche à suivre pour réaliser un diagnostic du contexte des violences en ville et des dispositifs visant à les prévenir, lors de l'identification et de l'instruction d'un projet urbain. Cela dans le but de décider de l'inclusion (ou non) de composantes de prévention dans le projet. La deuxième partie porte sur la définition et l'usage des indicateurs. La dernière partie porte sur les activités d'évaluation le catalogue d'expériences des autres bailleurs et de capitalisation d'expériences qu'il est souhaitable d'envisager.



igles : VV = Violences en Ville ; PVV = Prevention des VV.

A. DIAGNOSTICS : UN OUTIL POUR DECIDER DE L'INTEGRATION OPERATIONNELLE DES ENJEUX DES VIOLENCES EN VILLE ET DE LEUR PREVENTION

Les décisions concernant l'intégration opérationnelle du thème Violences en ville/Prévention des violences en ville dans les projets instruits par l'AFD en Amérique latine et Caraïbes (cf. l'arborescence des décisions, sur la page précédente) nécessitent de recourir à certains outils que nous allons présenter ci-dessous : diagnostic des violences en ville (rapide ou approfondi), diagnostic des dispositifs de prévention des violences en ville (rapide ou approfondi), diagnostics de thèmes spécifiques (violences et femmes, violences et jeunes, police de proximité, accès à la justice, etc.), choix des indicateurs, et la décision d'inclure ou pas une composante de prévention dans un projets urbain quelconque.

A.1 Des diagnostics des violences en ville et de leur prévention, rapides ou approfondis

Différents types de diagnostic correspondent à différents moments du cycle projet AFD :

Type de diagnostic	**Descriptions des différents types de diagnostic**	**Quand ?**
Diagnostic VV rapide	Une synthèse rapide des données de base (voir la fiche ci-après et aussi les 22 indicateurs de sécurité citoyenne de la BID -SES - et les indicateurs de prévention du crime et violences de l'USAID)	ID / INS
Diagnostic VV approfondi	Une analyse de la situation actuelle et des tendances des VV spécifiques (violences sexuelles, homicides, crimes violents, etc.) pendant les 5 dernières années, tout en décomposant les données (quantitatives et qualitatives) selon le territoire, le groupe de population, la cohorte d'âge, le genre, le rapport des habitants aux institutions, la perception de la sécurité, etc. Cela inclut des données multi-sources pour la ville entière et pour les zones ciblées par le projet.	INS / Post-INS
Diagnostic PVV rapide	Un tour d'horizon rapide des politiques et programmes PVV des institutions, OSC, et d'autres bailleurs dans la même ville/quartier. (Cf. La fiche ci-après et la cartographie institutionnelle faite lors des missions de terrain en Colombie et au Brésil, dans les chapitres 9 et 12 respectivement)	ID / INS
Diagnostic PVV approfondi	Une cartographie de la situation opérationnelle des institutions et programmes concernés par la prévention des violences pendant les 5 dernières années. Identification des opportunités concrètes avec les agences officielles pertinentes (police, justice, éducatives, sociales, etc.), celles des OSC, fondations privées, autres bailleurs, etc.	INS / Post-INS
Diagnostics thématiques	Des diagnostics thématiques peuvent être menées dans le cadre des partenariats avec d'autres bailleurs experts en matière de PVV et/ou des évaluations *ex post* ou de capitalisations d'expériences, afin d'approfondir des thèmes spécifiques. Par exemples : -Diagnostic Jeunes à risques dans les villes	Post-INS

	-Diagnostic Homicides commis et subis par des adolescents -Diagnostic Femmes et violences dans l'espace public -Diagnostic Criminalité organisée et développement	

ID = phase d'identification ; INS = phase d'instruction.

Un diagnostic des violences en ville permet de définir s'il y a- ou pas - un véritable enjeu de violence dans la zone ciblée par le projet que l'AFD envisage de financer. Il existe souvent des diagnostics actualisés des violences dans des nombreuses villes de la région. Un diagnostic des dispositifs de prévention, par contre, vise à identifier les institutions, les politiques et les programmes de prévention qui sont déjà opérationnels dans le territoire ciblé. Ensemble, ces deux types de diagnostics permettent d'identifier les risques éventuels des violences en ville sur les opérations, les risques de nuire au projet (aide budgétaire globale, prêt de politique publique, prêt sectoriel ou ligne de crédit), mais aussi les opportunités de renforcement des initiatives locales.

Un outil incontournable. Les diagnostics proposés ici ont pour objectif concret de contribuer à l'identification des demandes et besoins spécifiques en termes de prévention, des leviers potentiels d'action et à la formulation d'opérations pertinentes de prévention. De nombreuses villes produisent actuellement ce genre d'étude appliquée, souvent en bénéficiant de l'assistance technique de tiers experts (consultants, ONG, universités). En raison de la complexité des violences en ville et de la multiplicité des agences qui interviennent dans leur prévention, surtout quand il s'agit des grandes villes de la région latino-américaines - Medellín et Fortaleza comptent environ 3 millions d'habitants chacune – les diagnostics sont indispensables pour pouvoir prioriser et concevoir des projets concrets et contextualisés.

Qui peut réaliser les diagnostics ? Si les autorités locales ou autres contreparties ne sont pas en mesure de réaliser ce genre de diagnostics et si l'AFD ne dispose pas encore d'experts en la matière, les diagnostics seront en principe commandés aux consultants experts, organismes de la société civile, centres universitaires spécialisés.

Approches participatives ou pas ? La méthodologie varie selon le type de diagnostic et il en va de même pour ce qui est du degré de participation qu'elle inclut. Par exemple, réaliser un diagnostic rapide revient souvent à faire le tour d'horizon des experts, autorités locales et organisations de la société civile pertinentes, pour réunir quelques données de base (taux d'homicide, de crimes violents, etc.). Par définition, un tel diagnostic est donc peu participatif, même s'il tient compte des données issues des études participatives. Par contre, un diagnostic approfondi, pourrait inclure des « focus groupe » dans les quartiers concernés et d'autres outils de participation citoyenne, ses conclusions pourraient également être débattues en public. Finalement, un diagnostic sur une thématique sensible (criminalité organisée) peut exiger que l'on mobilise une approche moins participative.

Identifier des jeunes à risque pour les faire bénéficier d'un programme de prévention.
Ils existent des outils – essentiellement du type « in-take » formulaire - pour évaluer et sélectionner des jeunes étudiants qui participeraient dans un programme de prévention. Les critères de sélection concentrent le plus souvent sur des facteurs a risque : abus, abandonnement, victimisation de plusieurs membres de la famille, peurs, addictions, etc.). Voir, par exemple, cet outil de diagnostic des bandes et jeunes à risque, qui a été développé et mise à l'épreuve sur le terrain, en partenariat avec l'Université de Chicago :
Cf. https://www.nationalgangcenter.gov/Content/Documents/Assessment-Guide/Assessment-Guide.pdf

Méthodologies de diagnostic. Outre les diagnostics rapides des violences en ville et de leur prévention, dont la méthodologie consiste essentiellement à faire un tour d'horizon des données de base et des initiatives pertinentes des autorités locales et des organisations de la société civile, les diagnostics approfondis et thématiques requièrent des méthodologies combinées et plus sophistiquées.

Par exemple, pour évaluer le type de bandes ou les problèmes de bandes à l'échelle d'un quartier, comme étape préalable à la formulation d'un programme ou d'une composante-projet pour les jeunes à risque, la contrepartie locale pourrait avoir recours à une méthodologie combinée d'entretiens auprès des étudiants, écoles, autorités, parents, membres de la communautés etc., de cartographie participative et de prospection collective, souvent en lien avec des experts (universitaires, ONG, consultants). En général, il est facile de choisir ces outils méthodologiques avec l'aide des autres bailleurs plus expérimentés ou d'autres agences spécialisées (à travers le web).

Des outils standardisés conçus par d'autres bailleurs. D'autres bailleurs ont déjà produit ce genre d'outils de diagnostic sur les violences et le crime. Voir notamment les outils de la BID, de l'USAID et de l'ONUDC.

A.2 Un diagnostic rapide des violences en ville

Un diagnostic rapide des violences en ville permet de caractériser le contexte du projet en fonction des enjeux de violence. Si dans le dialogue externe (avec les contreparties et les partenaires) et interne (avec les équipes des agences locales, les équipes sectorielles, etc.), il apparaît que la ville, et notamment la zone ciblée par le projet, est affectée par des violences, il est conseillé de réaliser un diagnostic rapide. Ce type de diagnostic n'a pas besoin d'un outil sophistiqué, car il s'agit avant tout de balayer un ensemble de données (scan) pour obtenir une vision de la situation.

Ce diagnostic rapide permettra, notamment, de préciser les risques, les types de violences, les acteurs impliqués selon leur profil social et démographique, les zones urbaines affectées, les enjeux de gouvernance et du fonctionnement institutionnel, les degrés de confiance interpersonnelle (vis-à-vis des institutions et des organisations de la société civile, etc.), les dispositifs (projets/programmes/politiques) de prévention des violences des partenaires et des contreparties et les types de risques et d'opportunités que tout cela génère pour le projet.

Si le contexte le permet, le diagnostic rapide peut garantir la participation citoyenne, conditionnée par l'usage d'une méthodologie adéquate au contexte (groupes focaux, ateliers intersectoriels d'identification des besoins et de planification, etc.). Cela dit, les méthodologies participatives sont plus opportunes et mieux adaptées à un diagnostic approfondi.

Si le diagnostic rapide révèle que les violences ne sont pas un enjeu significatif du contexte du futur projet, l'équipe d'identification de l'AFD peut alors écarter le thème, sauf si la contrepartie propose un sous-thème spécifique (par exemple, les risques de violences envers les jeunes des périphéries urbaines dans un contexte de crise migratoire ou la maltraitance des enfants dans certains quartiers de la ville) ou encore si elle suggère d'inclure une composante de prévention (par exemple, le renforcement des mécanismes d'articulation interinstitutionnelle dans le cadre d'une initiative d'amélioration de la sécurité pour les femmes dans l'espace public).

A.3 Un diagnostic rapide des dispositifs de prévention des violences en ville

Si le diagnostic rapide prouve que les violences en ville sont un véritable enjeu pour le projet, en plus de compléter l'analyse de contexte pour l'instruction du projet, il convient d'analyser les dispositifs (politiques/programmes/projets) en matière de prévention existants dans le périmètre du projet et dans la ville en général. Cela permettra ensuite de décider de l'inclusion éventuelle d'une composante de prévention des violences en ville et de préciser le type de composante envisagée dans le dialogue avec la contrepartie.

Un diagnostic rapide des dispositifs de prévention des violences doit fournir un panorama général des politiques et des actions de prévention qui sont opérationnelles sur le plan local et permettre de juger de leur pertinence pour les quartiers et populations ciblées comme bénéficiaires du projet urbain, mais aussi d'identifier les possibles risques et opportunités que ces politiques et programmes semblent offrir pour le projet (cf. les fiches No 1, 2A et 2B ci-après).

Quand le diagnostic révèle que les autorités locales prennent déjà pleinement en charge le thème de la prévention des violences, notamment dans les quartiers ciblés par le projet, et si les autorités locales considèrent ne pas avoir besoin d'une coopération technique sur ce plan, il n'y aura alors pas de raison pour que l'AFD inclut une composante de prévention.

De toute manière, inclure quelques indicateurs pour surveiller la situation de sécurité dans le secteur du projet (voir ci-après la section B) permet de rester attentif, les violences contemporaines étant volatiles, et de sonner l'alarme en cas d'augmentation subite des violences. Il est toutefois possible de revoir les conditions du projet avec les autorités locales et de réorienter les actions en matière de prévention et de contrôle des violences.

Si le diagnostic révèle que les autorités locales n'ont pas de politiques et programmes spécifiques en matière de prévention des violences, notamment dans les quartiers ciblés par le projet, il conviendra de renforcer le dialogue avec la contrepartie et, dans la mesure du possible d'entreprendre conjointement un diagnostic approfondi de la prévention, première étape vers la formulation d'un plan d'action spécifique.

A.4 Les diagnostics approfondis sur les violences en ville et leur prévention

Les diagnostics approfondis se distinguent des diagnostics rapides car ils prennent plus de temps, ils exigent une expertise senior en la matière, ont plus souvent recours à des méthodologies de participation et demandent souvent un effort de partage et de diffusion des résultats - surtout les diagnostics approfondis des dispositifs de prévention - auprès des agences, autorités locales et populations consultées pour la collecte des informations. Ces diagnostics peuvent être effectués par l'AFD en lien avec des experts locaux, des organisations de la société civile spécialisées et même des agences spécialisées de certaines municipalités latino-américaines.

Cela dit, les diagnostics approfondis varient selon les demandes, les contextes, et les particularités de la situation. Par exemple, un diagnostic des dispositifs de prévention sera plus facile dans une ville ayant un maire adjoint en charge de la sécurité et de la coordination de tous les programmes de prévention, que dans une ville où les programmes sont dispersés et où la distribution des responsabilités entre les diverses agences et institutions n'est pas très précise.

A.5 Diagnostics et dialogue avec la contrepartie pendant la phase d'identification du projet

La phase d'identification offre une première opportunité pour évaluer, avec un diagnostic rapide, si la thématique des violences en ville et de leur prévention devrait s'associer au projet urbain en question (Voir ci-avant l'arbre des décisions.).

FICHE No.1 : CADRE GENERAL DES DIAGNOSTICS « Violences en ville et prévention » PHASE D'IDENTIFICATION
1. Analyse du contexte • Est-ce que les violences semblent constituer un aspect important du contexte du projet soit à l'échelle de la ville, soit à l'échelle des quartiers concernés par le projet, d'après le dialogue avec la contrepartie et les connaissances de l'AFD ? Si NON *:* ne pas prendre en compte le thème, sauf si demande directe des partenaires locaux. Si OUI : • Si besoin, pour préciser la situation des VV, réaliser **un diagnostic rapide VV**. • En fonction des résultats, de temps et des conditions de dialogue avec les partenaires, et pour saisir les opportunités concrètes sur le terrain, réaliser **un diagnostic rapide PVV** pour la description et ci-après pour la fiche des questions à se poser)**,** ou prévoir de le réaliser pendant l'instruction. • Question générale : le projet dans son ensemble est-il susceptible de provoquer des « externalités positives » en matière de réduction des violences et d'éviter au maximum les « externalités négatives » des VV sur le développement local et des nuisances ?

2. Questions à se poser dans le dialogue avec les partenaires locaux

- L'agence locale à l'initiative du projet, les autorités locales et les communautés ciblées, tiennent-elles compte des enjeux des VV qui peuvent entourer les projets ?
- Le partenaire a-t-il un intérêt / une expertise / un besoin particulier en matière de PVV ?
- Considère-t-il que les VV constituent un risque pour le projet ou pour le développement urbain ?
- Considère-t-il que les VV créent des opportunités pour le projet ?
- Quels sont les liens lien, expertises et engagements du potentiel maître d'œuvre du projet eu égard à la problématique PVV ?
- Les études de faisabilité - quand elles existent déjà - prennent-elles compte du thème des VV ?
- Le maître d'œuvre prévoit-il de destiner des fonds à des composantes de PVV ?
- Quand il y a d'autres investisseurs ou partenaires sur le projet, ont-ils un intérêt ou une expérience en matière de PVV eu égard au projet ?
- Réunir des indicateurs de base (taux d'homicide et d'autres pertinents) sur la ville et - quand cela est possible - sur les quartiers / zones ciblées, pour comparer avec d'autres quartiers et villes.

FICHE No. 2A : CADRE GENERAL DES DIAGNOSTICS « Violences en ville et prévention » PHASE D'INSTRUCTION
Réaliser un diagnostic approfondi des violences en ville • S'il existe une meilleure compréhension du contexte des violences, pour compléter et préciser les informations déjà réunies durant la phase d'identification, l'AFD peut faire un diagnostic approfondi des VV. • Prioriser et définir les leviers d'action et les mécanismes de veille selon les résultats du nouveau diagnostic. • En dialogue avec le partenaire, cibler les VV qui seront impactées par le projet et la composante-projet.
Réaliser un diagnostic rapide ou approfondi des dispositifs de prévention (s'il n'a pas été fait au préalable) • S'il existe une meilleure compréhension des dispositifs (institutions, politiques, programmes, etc.) en matière de PVV, pour compléter et préciser les informations déjà réunies durant la phase d'identification, l'AFD peut faire un diagnostic PVV (approfondi). • Cartographier les programmes de prévention les plus pertinents pour le projet, les opportunités d'articulation, de synergies, les « champions » PVV de la ville et de la zone ciblée par le projet, etc.
Choisir les composantes de prévention les plus pertinentes à inclure dans le projet Il peut s'agir de programmes de prévention spécifiques (jeunes à risque, etc.) ou de volets de coopération technique plus généraux (renforcement des capacités de l'Etat en planification participative, d'articulation intersectorielle, etc.), qui ont été priorisés sur la base des diagnostics VV et PVV. • Faut-il inclure des actions de politique publique (PP) dans la matrice des prêts budgétaires ? • Faut-il Inclure des outils de dialogue pour renforcer le débat public ou sensibiliser les partenaires autour des enjeux de VV et de PVV, dans un prêt de PP ou dans un prêt aux projets urbains ?

- Proposer au partenaire d'inclure dans les études de préfaisabilité l'analyse des composantes supplémentaires de PVV
- Soumettre des listes d'éligibilité des villes / départements qui seraient les bénéficiaires des lignes de crédit octroyées aux banques locales, contenant des critères PVV. Par exemple :
  - Ville ayant mis en œuvre des politiques, des programmes ou des projets de PVV
  - Ville soutenant le dialogue avec des OSC en matière de PVV, etc.
- Proposer des composantes de coopération technique financées par l'UE, l'AFD ou un organisme tiers (partenariat) en :
  - Renforcer des compétences en matière de participation citoyenne et diagnostic territorial dans des zones affectées par les VV
  - Renforcer des mécanismes et des dispositifs d'articulation interinstitutionnelle en matière de PVV (quand il existe des initiatives dans la ville ciblée)
  - Intégrer des composantes spécifiques de PVV selon l'analyse contextuelle faite au préalable. Par exemple :
    - Une composante de cartographie participative en matière des violences faites aux femmes dans un projet de politique publique ;
    - Une composante de prévention situationnelle qui cible les manques d'infrastructure sportive pour les jeunes dans un projet d'aménagement d'un quartier précaire ;
    - Une campagne de sensibilisation contre la violence faite aux enfants dans un projet de transport et mobilité.

FICHE No. 2B : CADRE GENERAL DES DIAGNOSTICS « Violences en ville et prévention » PHASE D'INSTRUCTION

Préciser qui est responsable de quoi.

- L'équipe projet a-t-elle une certaine expertise en matière d'intégration des composantes de PVV ?
- Le travail fait par l'équipe projet en dialogue avec l'agence locale et les équipes d'ALC, CCC, AES, GOUV, Genre et EVA permet de visualiser des opportunités concrètes d'intégration des composantes de PVV ?
- Quelles en sont les contraintes et les opportunités ?
- A-t-on identifié des organismes français, autre que l'AFD, pouvant prêter de l'assistance technique ?
- Peut-on envisager de prêter de choisir un opérateur régional « champion de PVV » pour la mise en œuvre / le suivi / l'accompagnement technique de la composante ?
- Quels secteurs représentent l'expertise française et ont un lien avec les composantes éventuelles de PVV (par exemple, participation citoyenne, renforcement des capacités, articulation interinstitutionnelle, etc.) ?

Si le processus d'identification du projet conclut que les VV ne sont pas un facteur déterminant du contexte social du futur projet, la thématique ne fera pas l'objet d'une analyse durant la phase d'instruction, sauf si de nouvelles circonstances (crise sociale, conjoncture politique, aggravation soudaine des violences) modifient significativement la situation ou si la contrepartie demande de manière explicite d'inclure la thématique dans le projet.

A.6 Guide des questions pour le diagnostic des violences en ville

Le Fiche n° 3 peut orienter un diagnostic rapide ou commander sa version approfondie.

FICHE No. 3 : QUESTIONS POUR LE DIAGNOSTIC des violences en ville (rapide)

Les questions suivantes puissent guider un diagnostic VV et aussi orienter le choix des indicateurs. (Pour des exemples d'indicateurs : voir dans notre Catalogue des autres bailleurs, les sections concernant la BID et USAID).

- Quels sont les VV (acteurs, modalités, etc.) qui affectent la ville et la zone ciblée par le projet ?

- Quels en sont ses traits caractéristiques ? Quelle a été son évolution récente (sur 5 ans) ?

- Quels statistiques sont-elles disponibles ? Sont-elles à jour ? (Réunir les statistiques, désagrégées par sexe, âge, etc., si disponible.)

- Sont-elles associées dans les explications académiques et dans l'opinion publique a certains phénomènes sociaux et institutionnels plus qu'à d'autres : inégalités, précarités, crime organise, corruption, impunité, manque d'opportunités, violence contre les femmes, jeunes en risque, etc. ?

- Quels sont les groupes de population les plus affectés (femmes, jeunes, enfants, etc.) ?

- Y-a-t-il des relations entre violences et enjeux de genre ?

- Quelle rôle joue le genre dans les violences ?

- Y-a-t-il des enjeux sociaux qui sous-tendent à la fois les inégalités de genre et les VV ?

- Quels sont les problèmes d'image que les VV posent pour la ville ?

- Y-a-t-il un débat public autour des VV ? Qui y participe ?

- Le secteur ou les secteurs du projet encourent-ils des risques en raison des VV ?

- Par rapport aux autres secteurs, zones urbaines et populations qui seront impactés par le projet, de quelle manière sont-ils concernés directement ou indirectement par les VV ?

Les questions sont données à titre indicatif et ne sont pas exhaustives. Elles fournissent aux équipes d'identification et d'instruction des repères pour analyser le contexte du projet à partir d'un « desk-analyse », d'une mission de terrain ou d'une analyse mixte.

A.7. Guide des questions pour le diagnostic « prévention des violences en ville »

Le Fiche n° 4 peut orienter le diagnostic rapide des dispositifs de prévention ou commander sa version approfondie. Les questions sont données à titre indicatif et ne sont pas exhaustives. Elles fournissent aux équipes d'identification et d'instruction des repères pour analyser le contexte du projet à partir d'un « desk-analyse », d'une mission de terrain ou d'une analyse mixte.

FICHE N°4 : GUIDE DES QUESTIONS POUR LE DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS DE PREVENTION

Deux questions générales guident ce diagnostic :

- La ville dispose-t-elle de politiques en matière de PVV ?
-Y-a-t-il des projets de PVV en cours dans les quartiers ciblés par le projet urbain ?

Questions plus détaillées :

-Quelles sont les institutions en ville qui ont des responsabilités en matière de sécurité, de justice et de prévention des violences ?
-Quelles divisions, quels secteurs ou programmes existent pour des enjeux spécifiques (criminalité organisée ; violences faites aux femmes ; jeunes à risque ; etc.) ?
-Y-a-t-il, officiellement, une politique municipale (départementale/nationale) de sécurité publique ? Si oui : quelle en est la pertinence potentielle pour la zone du projet ?
-Y-a-t-il des « champions » locaux PVV ? Sont-ils actifs ? Pourraient-ils être actifs dans la zone projet ?
-Quels projets de PVV sont opérationnels dans d'autres zones de la ville ? Peut-on les répliquer dans la zone du projet ?
-Y-a-t-il d'autres opérations urbaines en cours ou prévues dans les zones ciblées par le projet ?
-Détiennent-elles une composante PVV ? Existe-t-il des synergies potentielles avec le projet ?

Comment la ville garantit l'articulation des diverses agences et divers programmes de PVV ?

-Existe-t-il une politique nationale de sécurité et une sensibilité aux enjeux de la PVV ?
-Y-a-t-il des risques physiques pour les personnes engagées dans les programmes de prévention ?
-Y-a-t-il des risques éventuels si l'on ajoute une composante de PVV ? Quels risques et pour qui ?

Concernant les autorités locales, quels indicateurs et autres données sur les violences possèdent-telles / recueillent-elles / utilisent-elles pour instruire leurs politiques et programmes de prévention ?

-Le nombre de crimes déclarés à la police ? (Meurtres, assauts, extorsion, etc.)
-Les infractions signalées dans les enquêtes de victimisation ?
-L'intensité de l'insécurité ressentie et déclarée dans les enquêtes publiques ?

Des informations plus techniques existent elles (comme celles obtenues par un Système d'Information Géo-référencé (SIG) ou par un observatoire ou un centre de suivi de la criminalité et des problèmes sociaux ?

-Les crimes signalés, les niveaux de victimisation et d'insécurité ?
-Les informations sont-elles disponibles/accessibles à différentes échelles/unités territoriales ?
-Les informations sont-elles analysées, communiquées et utilisées ?
-Ces données sont-elles d'accès public ?
-Ces données sont-elles disponibles pour le secteur et la zone urbaine ciblés par le projet ?
-L'équipe projet est-elle en mesure de recueillir ou de recevoir des données sur les VV ?

B. OUTILS POUR LA DEFINITION DES INDICATEURS « VIOLENCES EN VILLE ET PREVENTION »

Y-a-t-il d'autres bailleurs de fonds actifs sur le territoire et disposant d'une expertise en matière de prévention des violences ?

- Quels projets spécifiques mènent-ils ? Avec quelle pertinence pour la zone urbaine ciblée ?
- Qui sont leurs partenaires locaux experts ? Peut-on concevoir des synergies ?

L'espace urbain ciblé fait-il l'objet d'initiatives de prévention (dans le passé ou en cours) ?

- -Quelles initiatives ? Avec quels résultats ? Existe-t-il des rapports d'évaluation ?
- -Quels secteurs et groupes de population sont / étaient ciblés ?
- -Qui a lancé et piloté ces initiatives ?
- -Y-a-t-il dans ces quartiers des OSC actives en matière de PVV ? Lesquelles ? Quelles est leur champ d'expertise ?

Débats publics concernant l'insécurité et la légitimité des institutions

- Quelle est le degré de confiance des citoyens vis-à-vis de la police et des institutions publiques ?
- Quels problèmes VV font l'objet du débat public plus que d'autres ?

Cette section se concentre sur la question des outils et des indicateurs de suivi et d'impact pour des projets tenant compte des enjeux de « Violences en ville et prévention » et pour ceux incluant une composante de prévention.

B.1 Choisir des indicateurs de suivi et d'impact

Quand l'équipe projet décide d'inclure des composantes de prévention des violences en ville, plusieurs indicateurs de suivi et d'impact doivent être définis. Certains indicateurs concernent exclusivement le projet, tandis que d'autres permettront de faire, le cas échéant, des évaluations *ex post*, des études d'impact et des exercices de capitalisation d'expériences. Le service chargé des évaluations de l'AFD doit par conséquent être mobilisé très en amont dès lors qu'on étudie la possibilité d'inclure des composantes de PVV dans un projet de développement.

FICHE NO. 5. GUIDE DES QUESTIONS - SUIVI D'UNE COMPOSANTE DE PREVENTION

- Quels indicateurs d'impact sont les plus opportuns, compte tenu du type de composante de prévention prévue ?
- Peut-on renforcer / participer de / s'associer à des initiatives de construction des indicateurs sociaux déjà en cours dans la ville ou le pays concerne ?
- La composante-projet de prévention qui a été incluse est-elle susceptible de réduire les indicateurs des violences en ville retenus ?

Nous proposons de différencier deux types d'indicateurs :

(1) *Les indicateurs qui permettraient d'évaluer les effets escomptés par la composante de PVV*. Comme par exemple, les indicateurs de sécurité citoyenne créés par la BID, les indicateurs de sécurité de l'USAID ou encore les indicateurs d'impact des violences sur les communautés de la Banque Mondiale.

(2) *Les indicateurs de qui permettraient de faire un suivi des externalités positives* de l'ensemble du projet et de la composante sur les initiatives (projets, programmes et politiques) en matière de sécurité citoyenne du territoire impacté.

A l'heure actuelle, plusieurs partenaires régionaux s'interrogent sur les indicateurs d'impact social (inclusion sociale, réduction des violences, résilience, etc.) des grands projets de développement urbain (mobilité, infrastructure, etc.). Il est souhaitable de renforcer ce travail et d'y participer activement**.**

L'indicateur du taux d'homicide reste un indicateur incontournable, même si son usage et son interprétation sont problématiques car basés sur des calculs qui varient selon la source (police, justice, médecine légale). Or, grâce à une sophistication croissante et surtout à l'intérêt des partenaires locaux et nationaux pour bien juger les impacts des projets de prévention des violences en ville, nous disposons aujourd'hui d'une meilleure compréhension des alternatives. Par exemple, il serait possible de mesurer l'impact sur les violences entourant la construction d'une œuvre d'infrastructure (école, bibliothèque, centre sportif, centre culturel, métro câble, tramway etc.) en suivant non seulement le taux d'homicide dans la zone d'intervention, mais aussi l'évolution des taux d'absentéisme et de désertion scolaire, ou la perception de la sécurité (cf. ci-après la section B-2).

Les indicateurs de la composante de prévention ne peuvent se limiter à des statistiques générales sur les homicides et doivent être construits sur-mesure selon le type de projet, le type de composante, les indicateurs disponibles dans la zone urbaine ciblée par le projet, etc.

Si cela est opportun, l'AFD pourrait envisager une alliance avec les partenaires régionaux (bailleurs de fonds, Etats, collectivités territoriales, ONG et *think tanks*) qui travaillent dans la construction d'indicateurs d'impact social (inclusion sociale, réduction des violences, résilience, etc.) et de projets de développement urbain.

B.2. Enquêtes de perception et de victimisation

Un outil qualitatif pertinent. Des observatoires, des centres de recherche et des *think tanks* réalisent, de manière plus ou moins régulière, des études de perception sur les problèmes sociaux, les politiques et le rapport des citoyens aux institutions, études qui viennent compléter les diagnostics entrepris sur la situation des violences. Ainsi, 78 villes latino-américaines participent aujourd'hui à un « réseau latino-américain des villes et territoires justes, démocratiques et durables » appelé couramment *Cómo Vamos ?* (Comment allons-nous ?) dont Bogotá pionnière depuis 1999.

Ce projet est piloté par des structures associatives qui travaillent généralement en partenariat avec des universités, les municipalités concernées, des médias et des chambres de commerce. Ces entités fonctionnent comme des observatoires (certaines en revendiquant explicitement le nom) et

produisent des rapports annuels sur la qualité de vie dans les villes et des enquêtes de perception *(Bogotá Cómo Vamos* ?, *Medellín Cómo Vamos ?,* etc.). L'objectif est de recueillir l'opinion des citoyens sur différents thèmes, parmi lesquels celui de la sécurité. Sur ce modèle, *Lima Cómo vamos ?* réalise depuis 2010 des enquêtes annuelles, grâce à un partenariat avec l'*Instituto de Opinión Pública* de l'Université Catholique du Pérou et la chaîne audiovisuelle RPP. Depuis plusieurs années, les enquêtes sur Lima placent l'insécurité comme principale préoccupation pour plus de 80% des citadins, suivi loin derrière par les difficultés de transport (pour 50 % en 2016).

La prise en compte des opinions des citoyens. Ces sondages permettent d'observer l'évolution des opinions eu égard à la sécurité et aux institutions responsables de sa gestion à l'échelle métropolitaine, mais aussi de comparer les résultats entre villes. Au-delà de cette veille annuelle menée par les sondages, d'autres études de perception plus ponctuelles sont menées et permettent d'éclairer les politiques de prévention. C'est le cas de celles menées par l'Université Vanderbilt pour plusieurs pays de la région, souvent avec l'appui de l'USAID.

Toutefois, les études de perception et de victimisation ne sont pas toujours faciles à interpréter. Par exemple, au Mexique, la *Encuesta Nacional de Victimización* de 2010 révélait les principales préoccupations des citoyens et les interventions préventives qu'ils souhaitaient. Parmi ces dernières figuraient notamment l'éclairage public (40%) et l'entretien des parcs et des espaces publics (34%), mais aussi la multiplication des patrouilles policières (37%) et le renforcement des contrôles de la consommation d'alcool, considéré le principal problème dans l'espace public. Ces réponses semblent avant tout souligner l'importance des réponses multisectorielles et la nécessité d'avoir des institutions plus fortes et articulées entre elles.

Enfin, l'utilisation des études de perception et de victimisation dans la construction des lignes de base pour les projets de prévention reste une pratique peu commune en Amérique latine et Caraïbe, à cause notamment du manque d'expertise *in situ* pour concevoir et mettre en œuvre de telles enquêtes. C'est donc un outil pertinent pour l'analyse de contexte des projets, mais également une opportunité d'innovation pour l'AFD car elle irait dans le sens d'un positionnement original en matière de « Violences en ville et prévention ».

B.3. Observatoires des violences : vers des politiques de prévention informées

Des partenaires locaux à privilégier. Les observatoires sont des dispositifs qui servent tant à la veille d'information qu'à l'évaluation de politiques publiques. Ils recueillent et stockent les données sur les violences et les stratégies de prévention à l'échelle régionale, nationale et municipale. Si d'autres bailleurs de fonds, comme la BID, prônent et financent la création et le renforcement des observatoires de la violence et du crime, dans le cadre de leurs opérations en matière de sécurité citoyenne et de renforcement des capacités de l'Etat et de la société civile, l'AFD peut les concevoir comme un allié dans l'instruction de ses projets. Ils sont parfois intégrés dans les administrations municipales et parfois dans des structures universitaires et sont en mesure de produire des rapports actualisés sur les situations des violences des villes. La sophistication de ce type de dispositif permet d'examiner les phénomènes liés à l'insécurité dans les villes et, de plus en plus, à pouvoir les comparer objectivement à l'échelle nationale et régionale.

Les observatoires de la violence, du crime ou des enjeux sociaux, fonctionnent parfois sous forme de réseaux. C'est le cas d'UNIFEM, qui réunit les villes de Bogotá (Colombie), Rosario (Argentine), Santiago (Chili), Ciudad de Guatemala (Guatemala) et San Salvador (Salvador) sur la question des violences faites aux femmes. Ces observatoires posent la question de la construction des données, de leur homogénéisation, de leur accès et de leur diffusion. Ils doivent être créés en fonction de leur finalité afin de ne pas être le simple prolongement des systèmes d'information déjà existants.

La pertinence des systèmes d'informations des contreparties. Historiquement, la police, la justice, la santé publique, ainsi que les institutions nationales de planification et de recensement de la région possèdent chacune leur propre système d'information. Elles enregistrent et traitent en général des données concernant les morts violentes, les lésions corporelles, les délits, etc. Jusqu'à récemment ces données étaient, avant tout, utilisées pour produire des comptes rendus. Les utiliser pour concevoir et évaluer des politiques ou pour communiquer sur les politiques publiques et leurs résultats aux citoyens était peu fréquent.

La police a depuis longtemps recueilli des statistiques sur la sécurité (comptage des arrestations, des meurtres, d'autres délits, etc.), mais l'usage stratégique de ces données pour élaborer des approches préventives, ainsi que pour orienter et planifier le travail opératif de la police au jour le jour est un phénomène récent (depuis les années 1990) non seulement en ALC, mais aussi aux Etats-Unis et en Europe (J. Buchanan, 2011).

En outre, les données ont été et sont toujours diffusées du terrain vers les instances décisionnelles où elles sont agrégées et archivées, mais sans restitution aux niveaux locaux afin d'aider les autorités locales à diagnostiquer leur situation et pouvoir la comparer à celle d'autres villes. Enfin, les institutions n'ont pas eu l'habitude de croiser leurs informations. Le secteur santé ne croisait pas ses statistiques concernant des lésions corporelles avec la police judiciaire, pas de croisement entre la justice et la police.

Quelques exemples. Par exemple, au Panama, en 1991, le Ministre de Justice a créé le *Comité Nacional de Análisis de Estadísticas Criminales* (Conadec) qui n'informait que le Ministère de la Justice. En 2010, avec la création d'un Ministère de Sécurité Publique, la formulation d'une Stratégie Nationale de Sécurité Citoyenne et la transformation du Conadec en *Sistema Nacional Integral de Estadísticas Criminalísticas* (SIEC) a modifié l'approche. Toutefois, les informations du SIEC n'étaient toujours pas communiquées aux autorités locales.

Par ailleurs, des villes comme Medellín ont créé, des systèmes d'information centralisés (SISC) sur les violences et les délits. En dépit du fait qu'ils aient été conçus pour traiter les données de la sécurité, ils traitent et articulent également les données issues des secrétariats municipaux de la planification, de la santé et de l'éducation, dans l'idée de renforcer l'articulation intersectorielle des politiques municipales de prévention. Ces données sont parfois aussi mises en exergue dans des études de suivi et des évaluations des politiques publiques, produites par des agences municipales telles que le nouveau Bureau de Résilience de la Maire de Medellín, ou commandées aux ONG spécialisées ou aux centres de recherche universitaires.

Un outil de redevabilité pour les contreparties de l'AFD. En 2012, le sociologue Renato do Lima, directeur du *Foro Brasileño de la Segurança Pública* et spécialiste des statistiques criminelles, a observé que le Brésil possède « des millions et des millions de données enregistrées, mais sans les transformer en informations. (Car) on ne considérait pas encore que cela était nécessaire pour la planification et la gestion, (et) on croyait que les statistiques ne servaient pas comme outil de « *accountability* » et d'attribution de responsabilités, tel qu'on aimerait voir dans une démocratie ».

Au Brésil, le débat sur le bon usage de l'information fut le produit d'une loi (1995) qui rendait obligatoire la publication trimestrielle des données sur la criminalité à São Paulo. Toutefois, 17 ans plus tard, en 2012, Renato do Lima constatait qu'il n'y a pas grand-chose à fêter », malgré des progrès réels. La seule véritable exception, selon lui, était l'État de Pernambuco, qui créa en 2007 le Système d'Information sur les Morts d'Intérêt de la Police (SIMIP). Derrière ce sigle, se trouve une réflexion sur le type d'information à construire dans le cadre d'une politique de sécurité publique connue sous le nom de « *Pacto por la Vida* ».

Une explication plausible de cette sous-utilisation des statistiques s'oriente vers des facteurs politiques, en particulier, l'absence ou l'orientation erronée des politiques (nationales) de sécurité (PNUD, 2008, p.3) et sa délégation à la police. Toutefois, la situation a commencé à évoluer pendant cette dernière décennie, en raison de plusieurs facteurs :

- Les besoins des médias qui sollicitent des informations dans un contexte de préoccupation croissante pour la sécurité
- Le suivi effectué par les organismes de coopération international pourvoyeurs de coopération technique et financière
- La mise en place de nouveaux dispositifs de prévention et de réduction des violences (comme celui de la sécurité citoyenne)
- La nécessité de mieux cerner les phénomènes instables et multifactoriels de violence pour y répondre.

C. SUIVI, EVALUATION *EX-POST* ET CAPITALISATION DES EXPERIENCES DE PREVENTION

Une option envisageable pour garantir l'impartialité des évaluations est de commander le suivi de la composante à un tiers. Cette option doit être négociée avec le maître d'ouvrage de manière ouverte et peut concerner uniquement la composante. En Amérique latine, plusieurs organisations de la société civile et agences municipales des certaines villes en ont les compétences et sont habituées à établir un dialogue de coopération avec les maîtrises d'ouvrage. S'il s'agit d'un volet de coopération technique, il est possible de conserver des fonds pour que l'AFD ou son délégué puissent faire l'évaluation pendant la mise en œuvre et un an après.

FICHE N° 6. GUIDE DES QUESTIONS - EVALUATION D'UNE COMPOSANTE DE PREVENTION

- A-t-on défini des moments de suivi spécifiques de la composante de PVV avec le partenaire ?
- Outre le service spécialisé d'évaluation, l'évaluation intègre-t-elle l'expertise en matière de prévention à la croisée des départements techniques et géographiques de l'AFD ?
- Si l'on n'a pas ajouté une composante de prévention, le suivi du projet permet-il de vérifier l'état des indicateurs du projet en lien avec les diagnostics (rapides ou approfondis) des violences en ville et de leur prévention effectués lors de la phase d'identification et d'instruction ?
- Est-il possible de faire un point à tous les ordres du jour sur le déroulement de la composante de prévention et sur les éventuelles externalités positives découlant du projet dans son ensemble ?
- Les équipes de suivi organisent-elles des ateliers de partage des bonnes pratiques en matière de prévention des violences en ville et développement urbain, afin de prévoir les axes d'une éventuelle capitalisation ?
- Le projet et la composante sont-elles susceptibles de faire l'objet d'une évaluation *ex post* ?

Les projets emblématiques de l'AFD en la région - qui ont en partie suscité l'intérêt pour les enjeux des violences en ville et leur prévention (notamment le tramway à Medellín) - pourraient faire l'objet d'une évaluation *ex post* et d'une étude d'impact alternative. En raison du manque d'une ligne de base il est possible d'avoir recours à des méthodologies de recherche qualitative en sciences sociales.

La capitalisation des bonnes pratiques est essentielle. Pourtant, l'efficacité des interventions en matière de prévention des violences a souvent été attestée dans des pays à haut niveau de revenu et avec des taux de violence moins élevés qu'en ALC. Il n'est donc pas certain que ces mêmes programmes auraient les mêmes impacts dans les pays de la région (Butchart et Mikton, 2014). Les villes et les bailleurs de fonds ont mené plusieurs exercices de capitalisation des politiques et des programmes de prévention. Construire des connaissances sur la base des expériences concrètes est fondamental pour atteindre l'objectif plus général de construire des sociétés moins violentes.

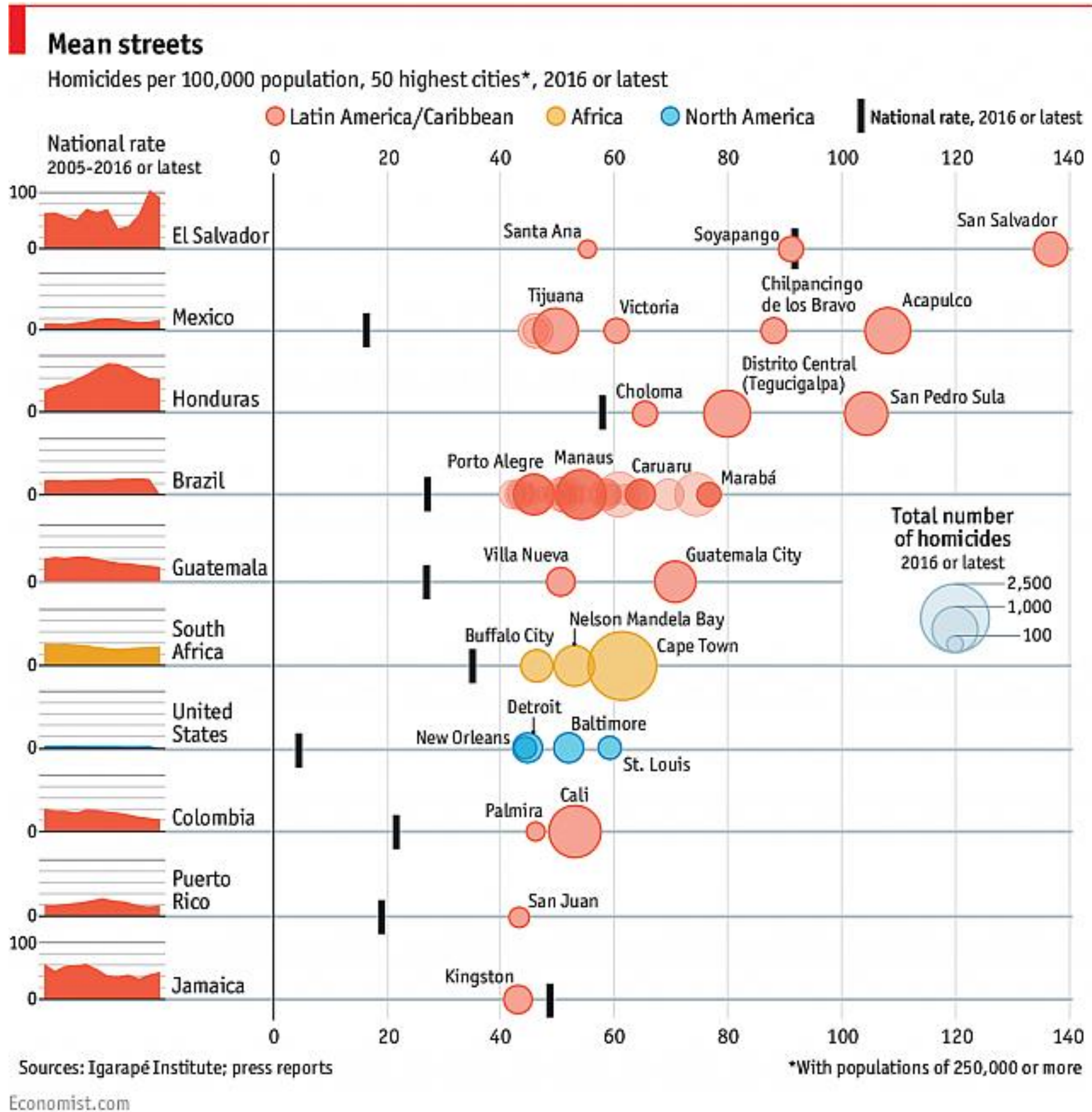
Mieux comprendre les échecs. Ce qui manque par-dessus tout, c'est l'analyse des échecs. Par exemple, San Pedro Sula (Honduras) était longtemps présenté par l'OMS comme une ville exemplaire des politiques de prévention des violences en raison de l'approche de type épidémiologique utilisée. Or, depuis quelques années, cette ville s'est tragiquement transformée en une des villes les plus meurtrières du continent. L'OMS cessé de l'afficher comme une référence en matière de prévention, mais une évaluation *ex post* des projets et de l'évolution des violences en ville ne semble pas exister. Une telle étude pourrait nous aider à mieux comprendre, par exemple, les faiblesses inhérentes à l'approche épidémiologique quand les violences commencent à être suscitées en grande partie par des conjonctures locales ou par des phénomènes comme la criminalité organisée et le trafic des drogues. Cela souligne derechef la nécessité d'analyser continuellement les dynamiques locales.

Pour prévoir la capitalisation des expériences de prévention des violences en ville, il est fort conseillé d'établir des alliances stratégiques avec les partenaires internationaux (BID, CAF, USAID, ONU-Habitat, IRD) pour stimuler le dialogue Sud-Sud. Le but est de tirer des leçons sur ce qui fonctionne ou pas dans la région en matière de prévention des violences en ville et sur les externalités positives des projets de développement urbain. Par ailleurs, après avoir inclus dans un projet une composante de prévention,

il est conseillé de continuer à participer aux débats et aux réseaux locaux, nationaux et régionaux sur la production des indicateurs de prévention et réduction des violences en ville, sur le thème des « villes résilientes », etc. et d'y apporter l'expertise française en matière de planification des politiques urbaines.

ANNEXES

A.1 Les 50 villes avec les taux d'homicides les plus élevés dans le monde (2016), dont 43 villes en ALC.



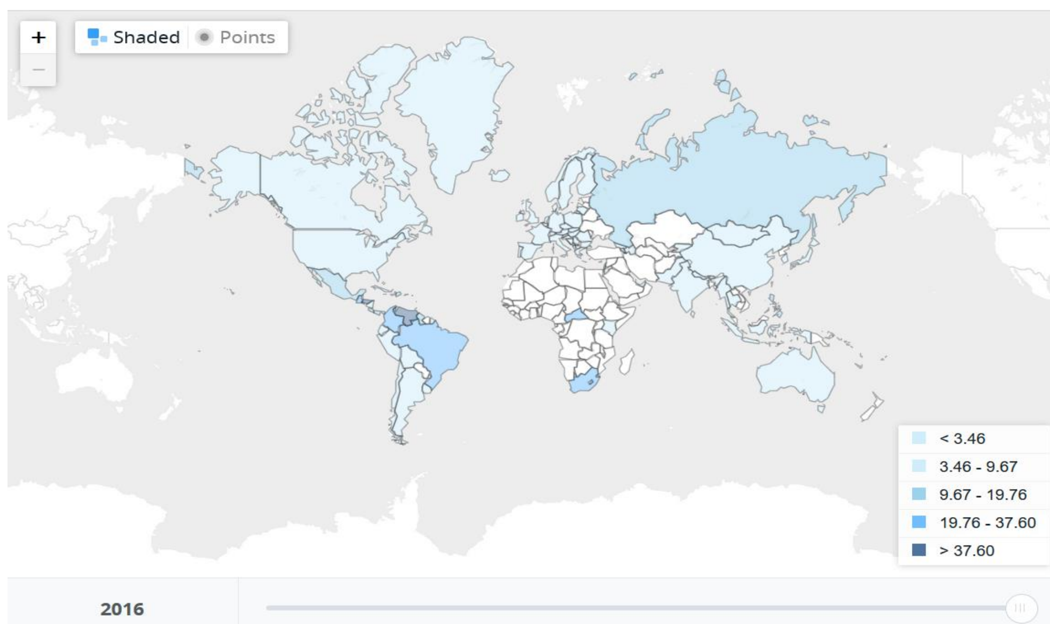
Source *:* Economist.com, à partir des informations fournies par l'Institut Igarapé et des sources de presse.

A.2 Les 20 pays avec les taux d'homicides les plus élevés dans le monde (2017 ou dernière année disponible), dont 17 en ALC.

Rank	Country	Region	Absolute number of homicides	Homicide rate (per 100,000)	Year
1	El Salvador	The Americas	3,954	60.0	2017
2	Jamaica	The Americas	1,616	56.0	2017
3	Venezuela	The Americas	16,046	53.7	2017
4	Honduras	The Americas	3,791	42.8	2017
5	Saint Kitts and Nevis	The Americas	23	42.0	2017
6	Lesotho	Africa	897	41.2	2015
7	Belize	The Americas	142	37.2	2017
8	Trinidad and Tobago	The Americas	494	36.0	2017
9	Saint Vincent and the Grenadines	The Americas	39	35.5	2016
10	South Africa	Africa	18,673	34.3	2015
11	Saint Lucia	The Americas	57	34.0	2017
12	Bahamas	The Americas	123	31.0	2017
13	Brazil	The Americas	57,395	27.8	2016
14	Guatemala	The Americas	4,410	26.1	2017
15	Antigua and Barbuda	The Americas	20	25.0	2017
16	Colombia	The Americas	10,200	22.0	2017
17	Mexico	The Americas	25,339	20.4	2017
18	Puerto Rico	The Americas	670	19.4	2017
19	Namibia	Africa	372	17.2	2012
20	Dominica	The Americas	12	16.7	2013

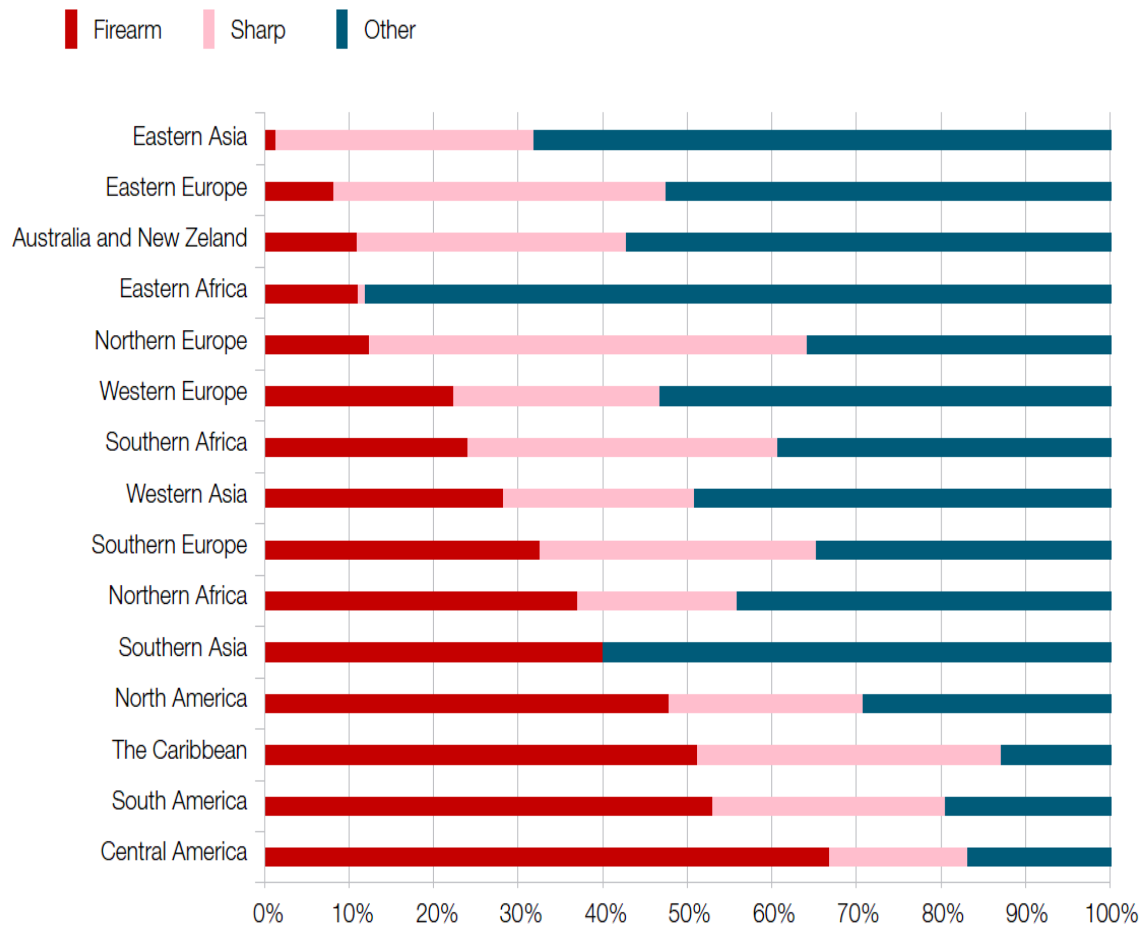
Source: Igarapé Institute - Homicide Monitor

A.3 Carte de prévalence du taux d'homicides dans le monde (2016)



Source : Banque Mondiale (à partir de la base de données des statistiques internationales sur les homicides d'ONUDC)

A.4 Homicides par région selon le type d'arme utilisée (2016 ou dernière année disponible).



Source: Igarapé Institute - Homicide Monitor

A.5 PROPORTION DES PAYS DANS LE MONDE DISPOSANT DE POLITIQUES DE PREVENTION

Source : Les quatre figures suivantes ont été reprises de : ONUDC-OMS-UNDP, *Rapport de situation sur la prévention de la violence dans le monde, Genève, 2014* (un résumé en français et le rapport complet en anglais sont disponibles en ligne).

Figure 2 : Proportion de pays disposant de données d'enquête nationales et de plans d'action nationaux, par type de violence (n = 133 pays)

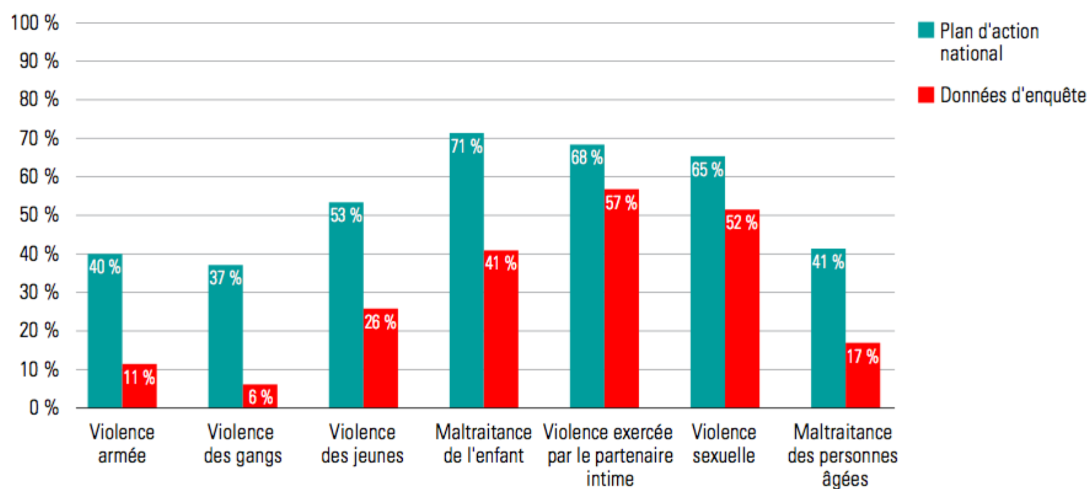
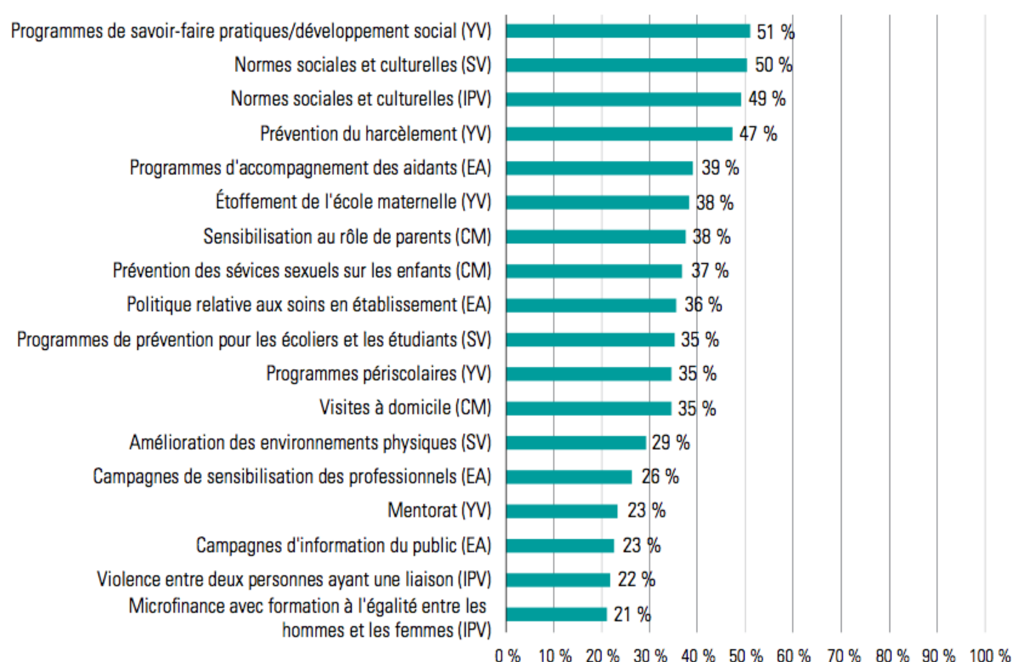


Figure 3 : Proportion de pays déclarant la mise en œuvre de programmes de prévention de la violence à plus grande échelle par type de programme (n = 133 pays)[a]



[a] Légende : CM = maltraitance des enfants ; EA = maltraitance des personnes âgées ; IPV = violence du partenaire intime ; SV = violence sexuelle ; YV = violence des jeunes. S'il est indiqué que chaque programme relève d'un type particulier de violence, certaines des stratégies répertoriées dans la figure ont eu des effets préventifs sur plusieurs types de violence.

Figure 4 : Proportion de pays disposant de politiques scolaires et du logement visant à réduire les facteurs de risque de la violence, par Région de l'OMS (n = 133 pays)

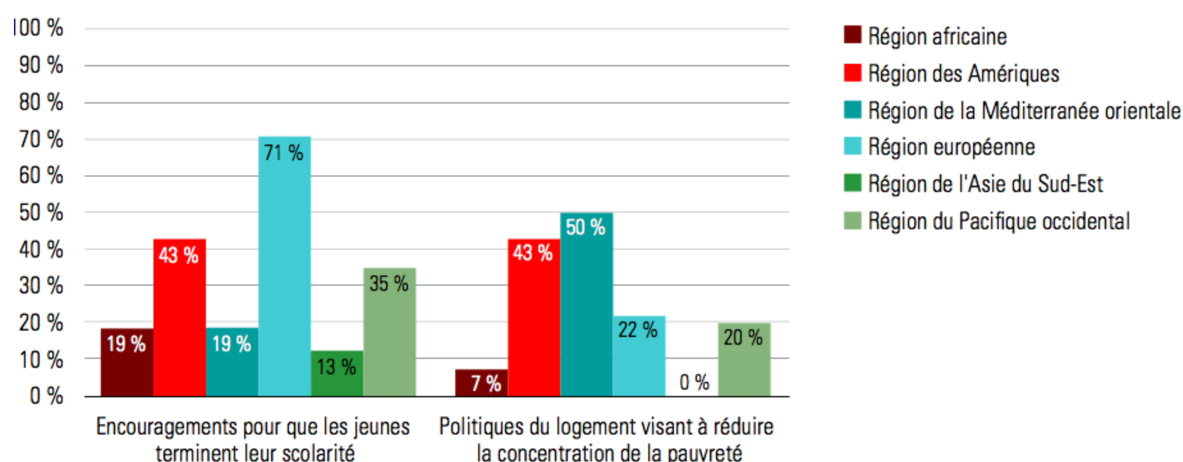
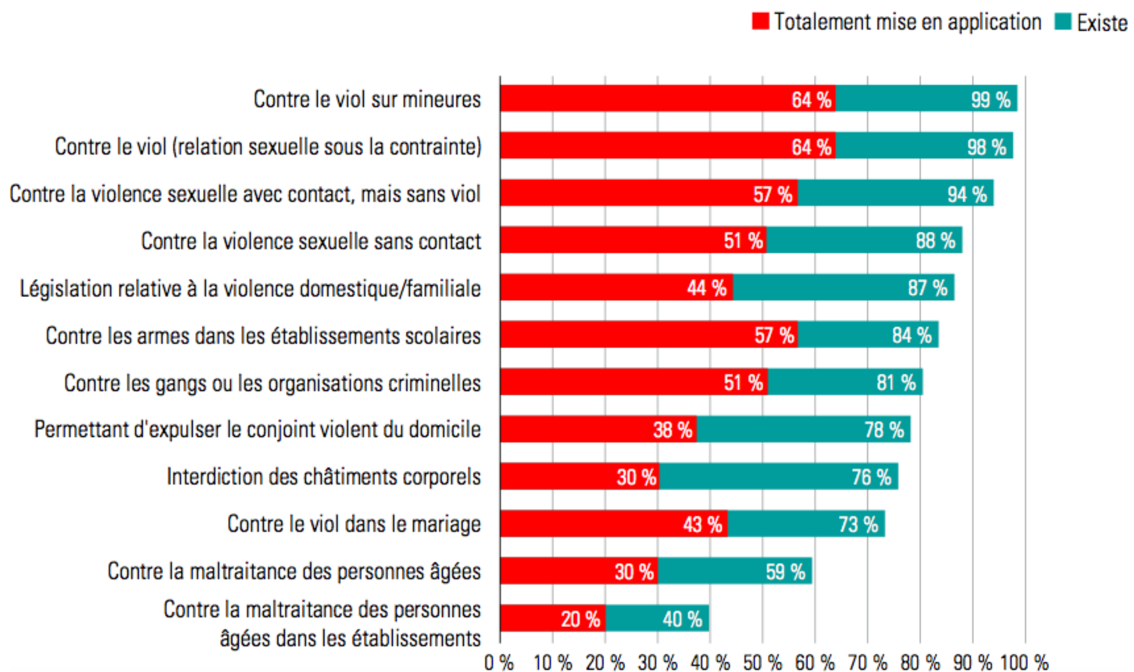


Figure 5 : Proportion de pays dotés de lois visant à prévenir la violence et mesure dans laquelle les pays indiquent que ces lois sont pleinement mises en application (n = 133 pays)



PERSONNES INTERVIEWÉES (Par ordre alphabétique)

AFD. Jean-François Almanza, Jérémie Bonhomme, Valentin Bloyer, Julien Boglietto, Baptiste Charzat, Hervé Conan, Clémentine Dardy, Priscille De Coninck, Karine De Fremont, Laurent Duries, Delphine Falchier, Bénédicte Gazon, Aurélie Ghueldre, Anne Isambert, Silvain Joachim, Sarah Lamanie, Jean-Marc Liger, Virgine Lucas, Silvye Margaux, Sarah Marniesse, Géraldine Massuelle, Bruno Nadalutti, Irène Salenson, Pierre Salignon, Laure Schalchli, Reda Souirgi, Philippe Walfard et Anaïs Weber.

Medellín. Camilo Arango (Fondation Conconcreto), Paula Aristizabal (Fondation Conconcreto), Juan Sebastián Bustamante (Urbam, Université Eafit), Carlos Miguel Cadena (Urbam, Université Eafit), Oscar Darío Cardona (Office de Résilience, Mairie de Medellín), Natalia Castaño (Urbam, Université Eafit), Juan Correa (METRO), Alejandro Echeverri (Urbam, Université Eafit), Milena Echeverry (SISC, Mairie de Medellín), Jairo Gutiérrez (METRO), Jorge Herrera (SISC, Mairie de Medellín), Santiago Leyva (Université EAFIT), Felipe Lopera (SISC, Mairie de Medellín), María Elena Restrepo (METRO), Adriana Sánchez (METRO), Ana Mercedes Solano (METRO), Santiago Uribe Rocha (Office de Résilience, Mairie de Medellín), Mauricio Valencia (Maire adjoint Planification Urbaine 2008-2011), Carlos Velásquez (Colegio Mayor d'Antioquia), Diego Alejandro Vélez (ACI, Mairie de Medellín), Daniel Yepes (SISC, Mairie de Medellín)

Bogotá. Hugo Acero (Sous-Secrétaire de la Sécurité, Mairie de Bogotá 1995-2003), Gilma Ballesteros (FINDETER), Maurice Bernard (AFD), Natalia Cárdenas (AFD), Lorena Caro (Bureau du maire adjoint à la Sécurité, la Justice et la Coexistence, Mairie de Bogotá), Nelson Camilo Coronado (BID), Marcelo Jorge Fabre (Banque Mondiale), Daniel Mejia (Maire adjointe à la Sécurité, la Justice et la Coexistence, Mairie de Bogotá), Ricardo Montezuma (Fundación Humana), Lili Torres (FINDETER), Diana Urbano (Bureau du maire adjoint à la Sécurité, la Justice et la Coexistence, Mairie de Bogotá).

Cali. Rodrigo Guerrero (ancien Maire Cali).

Fortaleza. Angelique Abreu (Centre Urbain de Culture, Art, Science et Sport - CUCA) Lorena Alves (Comité Cearense pour la prévention des homicides des adolescents - CCPHA), Joaquim Araújo (CCPHA), César Barreira (Laboratoire d'étude de la violence, UFC), Luciana Brilhante (Centre de Défense de l'Enfant et de l'Adolescent – CEDECA), Francimara Carneiro (CEDECA), Ana Leticia Costa Lins (Centre de Défense de la Vie Herbert de Souza - CDVHS), Rogerio Costa (CDVHS), André Daher (PROINFRA/SEINF), Nastasha Faria (Ecole des arts Porto Iracama), Caio Feitosa (CDVHS), Wigor Florêncio (Mairie adjointe à la Conservation et aux Services Publics), Flor Fontenele (Association Pequino Nazareno), Miguel Francisco (Forum Cearense des ONG de défense des droits des enfants et adolescents – Forum DCA), Thiago de Holanda Altamirano (CCPHA), Bete Jaguaribe (Ecole des arts Porto Iracama), Victor Macêdo (Plan d'Action Immédiat Transport PAITT, Mairie adjointe à la Conservation et aux Services Publics), João Luiz Maciel (Syndicat des Entreprises de Transport de Passagers de l'Etat du Ceará-SINDIONIBUS), Bruno Marinho (PROINFRA/SEINF), Carla Melo da Escóssia (Ceará Pacifico, Gouvernement de l'Etat de Ceará), Manoel Torquato, Flor Fontenele (Association Pequino Nazareno), Luiz Fábio Paiva (Laboratoire d'étude de la violence, UFC), Lia de Souza Parente (Institut de Planification IPLANFOR.), Maria Helena da Paula Frota (Observatoire de la violence faite aux femmes OBSERVEM, UFC), João Paulo Costa (Institut de Planification IPLANFOR.), Erica Pontes (CCPHA), Renato Roseno (député de l'Etat du Ceará, rapporteur général du CCPHA), Jamilson Simões (CCPHA), André Souza (Mairie adjointe à la sécurité)

Rio de Janeiro. Michelle Misse (Laboratoire des Etudes sur les Violences, UFRJ), Daniel Misse, Núcleo de Estudos em Conflito e Sociedade (NECSO – UFF), Universidade Federal Fluminense), Michelle dos Ramos (Institut Igarape), Cinq médiateurs (Centre Communautaire de Mediation, Favela Rosinho), Jonathan Mermis-Cava et Etienne Singleton (US Consulat Rio de Janeiro),

Brasilia. Bruno Amaral Machado (Groupe de Recherche sur la politique criminelle, Universidade Fédéral de Brasilia), Dino Marcello Caprirolo Cattoretti (BID), Cecilia Guerra (CAF), Marie-Pierre Ledru (IRD).

Washington DC. Christine Brendel (GIZ-Equateur ; par email), Michael Donavan (BID), Enrique Roig (Creative Associates Inc. et USAID).

BIBLIOGRAPHIE

Agier M. et Lamotte M. (2016), « Les pacifications dans la ville contemporaine. Ethnographies et anthropologie », *L'Homme*, 2016/3, N° 219-220 : 7-29.

Alcaldía de Medellín (2009), *Gestión Municipal de la Seguridad Ciudadana en Medellín*, Medellín : BID.

Alcaldía de Medellín (2011), *Laboratorio Medellín. Catálogo de diez prácticas vivas*, Medellín : BID.

Alcaldía de Medellín et Sistema Metro (2015), *Nuestro Tranvía*, Medellín : Universo Centro.

Alcaldía de Medellín et Sistema Metro (2015), *Entre rieles y cables*. *El tranvía de Ayacucho y sus dos cables*, Medellín : Universo Centro.

Andresen M. et Felson M. (2010), « Situational Crime Prevention and Co-Offending. »*, Crime Patterns & Analysis,* vol. 3-1 : 3-13.

Araujo K. et Martuccelli D. (2013), « Individu et néolibéralisme : réflexions à partir de l'expérience chilienne », *Problèmes d'Amérique latine* 2013-1, No. 88 : 125-143.

Arias E.D. et Goldstein D. (eds.) (2010), *Violent democracies in Latin Americ*a, Durham NC : Duke University Press.

Baird A. (2015), « Duros and Gangland Girlfriends: Male Identity, Gang Socialisation and Rape in Medellín » *In* Auyero J., Bourgois P., Scheper-Hughes N. (Eds), *Violence at the Urban Margins in the Americas*, Oxford : Oxford University Press

Banque Mondiale (2010), *Violence in The City. Understandig and supporting community responses to urban violence*, Washington : BM.

Berk R. A. et Rossi P. H. (1990), *Thinking about Program Evaluation*, Newbury Park : Sage Publications.

Brysk A. (2000), « Democratizing Civil Society in Latin America. », *Journal of Democracy* 11, No. 3 : 151–165.

Butchart A., Mikton C. (2014), *Global Status Report on Violence Prevention,* Geneva, Switzerland: World Health Organization, WHO.

Buitrago Londoño A. (2015), « Cuando la Cultura Metro baje a la calle », *in* Alcaldía de Medellín, *Nuestro Tranvía*, Universo Centro, 113-121.

Buvinic M., Morrison A. et Shifter M. (1999), *Violence in Latin America and the Caribbean : A Framework for Action.* Technical Study Sustainable Development Department Inter-American Development Bank, BID.

Buvinic M., Morrison A. et Orlando M. B. (2005), « Violencia, crimen y desarrollo social en América Latina y el Caribe », *Papeles de* Poblacion, BID et Banque Mondiale.

Camargo L.M. (2017), « Secourir et guérir : voir autrement la violence dans les villes colombiennes ? Années 1980 et 1990 », *La Clé des Langues [En ligne],* Lyon : ENS/EDUSCOL.

Cano I. et Rojido E. (2006), *Mapeo de Programas de Prevención de Homicidios en América Latina y El Caribe.* Laboratório de Análise da Violência Universidade do Estado do Rio de Janeiro. Disponible en ligne.

Carrión F. (2012), *Violencia y seguridad ciudadana: Referencias bibliográficas*, FLACSO, Sede Ecuador, Quito Vol. 1. Disponible en ligne.

Cavalcanti R.C. (2017), « Uma analisis da implementacao do programa pacto pela vida », *Revista Idealogan*do. Disponible en ligne.

Centro de Análisis Político (CAP) (2015), « El que no oye consejos, no llega a viejo. Recomendaciones de política pública », *in* Duncan G. et Eslava A. (eds.), *Territorio, crimen, comunidad. Heterogeneidad del homicidio en Medellín*, Medellín : Universidad Eafit et Open Society, 363-375.

Cerqueira D. (2014), *Causas e consequências do crime no Brasil,* Rio de Janeiro : IPEA.

Cerqueira D. et D.S.C. Coelho (2015), *Redução da Idade de Imputabilidade Penal, Educação e Criminalidade*, Rio de Janeiro : Ipea, Nota Técnica nº 15. Disponible en ligne.

Cerqueira D. et R. L. Moura (2015), *O Efeito das Oportunidades do Mercado de Trabalho Sobre Taxas de Homicídios no Brasil.* Repéré sur le site : www.anpec.org.br ;

Cerqueira D. et R.L. Moura (2014). « Oportunidades para o jovem no mercado de trabalho e homicídios no Brasil », *in* Corseuil C. et Botelho R.U (eds.), *Desafios à trajetória profissional dos jovens brasileiros*, Rio de Janeiro : Ipea,

Clarke R. V. (dir.) (1997), *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies*, 2e éd., Guilderland, New York : Harrow & Heston.

Coupé F., Brand P. et Dávila J.D., (2013), « Medellín. Institutional context and urban paradigm change » in J.D. Davila (ed.), *Urban Mobility and Poverty. Lessons from Medellín and Soacha.* London : DPU, UCL and Universidad Nacional de Colombia *,* 55-67

Cusson M. (2009), *Prévenir la délinquance,* Paris : Presses Universitaires de France.

Cusson M., Tremblay P., Biron L.-L., Ouimet M. et Grandmaison R. (1994), *La planification et l'évaluation de projets en prévention du crime*, Québec : Ministère de la Sécurité Publique.

Dammert L. (2007), *Perspectivas y dilemas de la seguridad ciudadana en América Latina (Vol. 2)*, Quito : FLACSO Sede Ecuador.

Dammert L. et Zuniga L. (eds.) (2007), *Seguridad y violencia : desafios para la ciudadana*, FLACSO, Chile.

Dammert L (2009. « Políticas públicas de Seguridad Ciudadana: Innovaciones y desafíos", *in* Kessler G. (dir.), *Seguridad y Ciudadanía*, Nuevos paradigmas y políticas públicas, Buenos Aires : EDHASA, 60-72.

Duncan G. et Eslava A. (eds.) (2015), *Territorio, crimen, comunidad. Heterogeneidad del homicidio en Medellín*, Medellín : Universidad Eafit et Open Society.

Empresa de Desarollo Urbano de Medellín (EDU) (2007) « Proyecto urbano Integral en la Zona Nororiental de Medellín. Un modelo de transformacion de la ciudad », Medellín (Produit par A. Echeverri et F. Orsini.).

Forum Brasileiro de Segurança Publica, CAF, LAV (2012), *Os donos do morro: uma avaliação exploratória do impacto das Unidades de Polícia Pacificadora (UPPs) en Rio de Janeiro*, 2012. Disponible en ligne.

Fèvre C. (2015), *Mainstreaming Inclusive Violence Prevention in the Agenda of Multilateral Development Banks : The Case of the Inter-American Development Bank and the World Bank in Latin America and the Caribbean (*Thèse de doctorat, University College London). Disponible en ligne.

Garibay D. (2008), « Diversité des violences contemporaines en Amérique latine », *Etudes de la Documentation française*, 5274-75 :37-50.

Glebbeek, M.L. et Koonings K. (2015), « Between Morro and Asfalto. Violence, insecurity and socio-spatial segregation in Latin American cities », *Habitat International*, Vol. 54 (1) : 3-9.

Gonzalez F. E., Vasquez T. et Bolívar I. J. (2009), *Violencia Política en Colombia: De la Nación Fragmentada a la construcción del Estado*, Bogotá : CINEP.

Gonzalez O. L. (2010), « Violence homicide en Colombie : déviance ou "débrouille" ? », *Socio-logos* [En ligne], 5.

Gottfredson D. C. (2001), *Schools and Delinquency*, Cambridge : Cambridge University Press.

Gutiérrez F., Pinto M., Arenas J.C., Guzmán T. et Gutiérrez M. (2013), « The Importance of Political Coalitions in the Successful Reduction of Violence in Colombian Cities. » *Urban Studies,* Vol 50, No. 15.

Guzmán J. M., *et al.* (2006), « La démographie de l'Amérique latine et de la Caraïbe depuis 1950 », *Population* 2006 (5), Vol. 61 : 623-733.

Imbusch P., Misse M. et Carrión F. (2011), « Violence Research in Latin America and the Caribbean », *International Journal of Conflict and Violence*, Vol. 5 (1) : 87-154.

Jaitman L. (ed.) (2017). *Los costos del crimen y de la violencia: Nueva evidencia y hallazgos en América Latina y el Caribe*, BID.

Jaitman L. et Ajzenman, N. (2016), *Crime concentration and hot spot dynamics in Latin America*, IDB Working Paper Series Nºidb-Wp-699.

Jaramillo, A. M., Perea, C. M. (eds.) (2014), *Ciudades en la encrucijada : violencia y poder criminal en Rio de Janeiro, Medellín, Bogotá y Ciudad Juarez.* Medellín : Corporacion Región, IEPRI et CRDI. Disponible en ligne

Kessler G. (2010), « Crime organisé et violences en Amérique latine et dans les Caraïbes », *Problèmes d'Amérique latine* 2010 (2), Vol. 76 : 5-23.

Lab S. P. (2007), *Crime Prevention*, (6e éd.), Cincinnati (Ohio) : Anderson.

Levan V. (2004), « Sécurisation des quartiers « sensibles » : l'inéluctable ascension de la prévention situationnelle ? », *Champ pénal / Penal field* [En ligne], Vol. I.

Leyva, S. (2010), « El proceso de construcción de estatalidad local (1998-2009): ¿La clave para entender el cambio en Medellín », *in* Hermelín M., Echeverri A., Giraldo J. (eds), *Medellín Medio-Ambiente, Urbanismo, Sociedad*, Urbam, Universidad Eafit, Medellín.

Londoño J.L., Gaviria A. et Guerrero R. (2000), *Asalto al desarollo : Violencia en America Latina,* BID

Londoño J.-L. et Guerrero R. (1999), *Violencia en América Latina : Epidemología y costos.* IDB Research Network Working Paper R-375. En ligne.

Mclwaine C. (2013). Urbanization and gender-based violence: exploring the paradoxes in the global South, Environment and urbanization, Vol 25(1): 65–79.

Maguire M., Morgan R. et Reiner R. (Eds.) (2017), *The Oxford Handbook of Criminology*, London : Oxford University Press, 6è edition.

Martin G. et Ceballos M., (2004), *Bogota. Anatomia de una transformacion. Politicas municipales de seguridad ciudadana. 1995-2003*, Bogota : Universidad Javeriana.

Martin G. et Corrales D. (Dir.) (2009), *Medellín. Transformacion de una ciudad,* Washington DC et Medellin : BID et Mairie de Medellín.

Martin G., (2011), "Community Policing in Central America: the way forward", USAID White Paper, Washington D.C., 42 p.

Martin G. (2014), *Medellín, Tragedia y Resurrección: Mafias, Ciudad Y Estado, 1975-2013*. (2eme ed.), La Carreta Histórica, Medellín.

Martin G. et Martin M. (2015), « Neighbors, crime, politics and design. Medellín and other Colombian experiences », *in* Ch. Klaufus and A. Ouweneel, *Housing and belonging in Latin American Cities,* Berghahn Books, 43-80.

Ministério dos Direitos Humanos (2017), « Diretrizes nacionais para o atendimento a criancas e adolescentes em situação de rua », 2017, 72 p.

Misse M. (2010), « Les organisations criminelles au Brésil : la complexité des marchés illégaux en milieu urbain », *Problèmes d'Amérique latine*, 2010 (2), No 76 : 43-60.

Misse M. (2014), « Cinco anos de UPP : Un breve balance », in *Dilemas: Revista de Estudos de Conflito e Controle Social*, Vol. 7 (3), 2014: 675-700. Disponible en ligne.

Misse D. (2017), « Desafios da Articulação Institucional: um estudo dos programas de Gestão Social em Territórios Pacificados ». Disponible en ligne.

Moser C. et Mcllwaine C. (2006), « Latin American Urban Violence as a Development Concern: Towards a Framework for Violence Reduction », *World Development*, Vol. 34, No 1 : 89-112.

Moser C. et Moser A. (2003), « Gender-based violence : A serious development constraint », Background paper for the World Bank Gender Unit, Washington D.C. : The World Bank.

Mucchielli L. (2007), Violences *et insécurités. Fantasmes et réalité dans le débat français,* Paris, La Découverte.

Muggah R. et Aguirre K. (2013), *Mapping citizen security interventions in Latin America: reviewing the evidence.* Norwegian Peacebuilding Resource Center.

Muggah, Spencer et Chainey (2017), « Targeting "Hot spots" coud drastically reduce Latin Americas murder rate », *Americas Quartely [En ligne],* 14 mars 2017.

National Crime Prevention Institute (1986), *Understanding Crime Prevention*, Boston : Butterworth.

Villareal Navarro, J. (2008), « Evaluación ejecutiva del programa Proyecto Urbano Integral Nororiental de la Alcaldía de Medellín », documento de trabajo desarrollado para el Departamento de Planeación Nacional, Bogotá. [Cité chez Urbam et AFD, 2012]

O'Donnell G. (1994), "Delegative Democracy," *Journal of Democracy,* Vol. 5 (1) : 55-69.

PAHO (2014), « Violence against Women in Latin America and the Caribbean : A Comparative Analysis of Population-Based Data from 12 Countries (excerpts of a new report)»*, Hemisphere*, Vol. 22.

Pécaut D. (2000a), « Entre pragmatisme et violence. Les stratégies des "mafias" colombiennes de la drogue », *Politix*, vol. 13, No. 49 : 77-96.

Pécaut D. (2000b), « Les configurations de l'espace, du temps et de la subjectivité dans un contexte de terreur : l'exemple colombien », *Cultures & Conflits* [En ligne], No. 37.

Pécaut D. (2012), « Brouillage de l'opposition ami-ennemi et banalisation des pratiques d'atrocité. À propos des phénomènes de violence en Colombie », *Problèmes d'Amérique Latine*, Vol. 83-1 : 9-32.

Peralva A. (1992), « Brésil : les nouvelles faces de la violence », *Cultures & Conflits* [En ligne].

Peralva, A. et Macé E. (2002), *Médias et violences urbaines*, Paris, La Documentation Française.

Perlman J. (2010), *Favela : four decades of living on the edge of Rio de Janeiro*, New York : Oxford University Press.

Portes A. et Roberts B. R. (2005), « The Free-Market City: Latin American Urbanization in the Years of the Neoliberal Experiment », *Studies in Comparative International Development*, Vol. 40, No. 1 :43-82.

Portes A. et Hoffman K. (2003), « Latin American Class Structures : Their Composition and Change during the Neoliberal Era », *Latin American Research Review*, Vol. 38, No.1 : 41-82

Quenan, C. et Velut S. (dir.) (2014). *Les enjeux du développement en Amérique Latine : dynamiques socio-économiques et politiques publiques*. Collection A Savoir [En ligne], No. 24.

Ratton L., C. Calvao et M. Fernandez (2014), « O Pacto pela Vida e a reducao dos homicidios em Pernambuco », Rio de Janeiro : Instituto Igarape [En ligne].

Rosenbaum D. P., Lurigio A. J. et Davis R. C. (1998), *The Prevention of Crime*, Belmont : West & Wadsworth.

Rubio M. (1997), « Perverse Social Capital—Some Evidence from Colombia », *Journal of Economic* Issues, 31 (3) : 805-816.

Salazar A. (1990), *No nacimos pa' semilla : la cultura de las bandas juveniles en Medellín*. Bogotá : Cinep.

Sanchez G. et Lair E. (2000), « De la necesidad de pensar la violencia colectiva : el caso andino », *Bulletin de l'Institut français d'études andines*, vol. 29, No. 3, Lima : IFEA.

Sherman L., Farrington D. P., Welsh B. C. et MacKenzie D. L. (dir.) (2002), *Evidence Based Crime Prevention*, London : Routledge.

Sierra A (2016), « Définir les confins urbains par l'informalité politique : les arrangements citadins entre conflits municipaux et production de territoires indéterminés à Lima (Pérou) », *L'Espace Politique* [En ligne]. 2016-2 : 29.

Sierra A. et Ortiz, D. (2012), « Las periferias, territorios de incertidumbre ? El caso de Pachacútec, Lima-Callao, Perú », dans Beuf A., Duque Franco I. (eds.) *Recomposiciones territoriales de las periferias de las metrópolis andinas*, Bulletin de l'Institut Français d'Études Andines, 41(3), 2012.

Sistema de Información de Seguridad y Convivencia de Medellín (SISC) (2015), « Método para la definición de polígonos de concentración de homicidios en Medellín », en G. Duncan y A. Eslava (eds.), *Territorio, crimen, comunidad. Heterogeneidad del homicidio en Medellín*, Universidad Eafit, 377-390.

Souchaud S. et Prévôt-Schapira M.-F. (2013), « Introduction : Transitions métropolitaines en Amérique latine : densification, verticalisation, étalement », *Problèmes d'Amérique latine*, Vol. 3 (90) : 5-16.

Sutton A., Cherney A. et White R. (2008), *Crime Prevention*, Cambridge : Cambridge University Press.

Taylor R. (1998), « Crime in Small Scale Places : What We Know, What We Can Prevent and What Else We Need to Know » *in Crime and Place : Plenary Papers of the 1997 Conference on Criminal Justice Research and Evaluation*. [En ligne.]

Tilley N. (dir.) (2005*), Handbook of Crime Prevention and Community Safety*, Monsey, NY : Willam.

Tonry M. et Farrington D. P. (dir.) (1995), *Building a Safer Society. Strategic Approaches to Crime Prevention. Crime and Justice : A Review of Research*, vol. 19, Chicago : University of Chicago Press.

Tremblay R. E. (2008), *Prévenir la violence dès la petite enfance*, Paris : Odile Jacob.

Urbam, AFD, EDU (2012), *Medellín. Modelo de transformacion urbana. PUI en la zona nororiental. Consolidacion Habitacional en la Quebrada Juan Bobo*, 188 p. [Disponible en ligne.]

Vitaro F. et Gagnon C. (dir.) (2000), *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents,* (2 vol.), Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université du Québec.

Vilalta, C. (2015), *Tendencias y proyecciones globales en la violencia homicida 2000 a 2030*. Rio de Janeiro : Instituto Igarapé – Nota de homicidios 2 [En ligne].

Waiselfisz J.J. (2016), *Mapa da violencia 2015. Homicidio de mulheres no Bresil* [En ligne], FLACSO, OMS et ONU.

Waldmann P. (2007), *Guerra civil, terrorismo y anomia social : el caso colombiano en un contexto globalizado*. Bogotá : Norma.

Weisburd D. (1997), « Reorienting Crime Prevention Research and Policy : From the Causes of Crime to the Context of Crime. », National Institute of Justice Research Report. Washington D.C.

Welsh B. C. et Farrington D. P. (eds) (2006), *Preventing Crime : What Works for Children, Offenders, Victims, and Places*, Dordrecht : Springer.

Whitzman (2008), *The Handbook of community safety, gender and violence prevention. Practical planning tools*, Londres : Earthscan.

Winton A. (2004), « Urban violence : a guide to the literature. », *Environment & Urbanization*, Vol. 16, No. 2 : 165-184.

World Bank (2010), *Violence in the City : Understanding and Supporting Community Responses to urban Violence.* Social Development Department, Conflict - Crime and Violence Team

Zaveleta J.E. (2012), *La inseguridad y la seguridad ciudadana en América Latina [En ligne]*, CLACSO

Documents internes

Cette étude a fait usage d'un grand nombre de brochures, comptes rendus, fiches techniques, notes, et autres publications internes de l'AFD.

REMERCIEMENTS

Les auteurs expriment leur profonde reconnaissance à Hervé Conan, directeur du département Amérique Latine et Caraïbes (ALC-AFD) et à Sarah Marniesse, directrice du Département Mobilisation de la Recherche et de l'Innovation (IRD), pour leur soutien indéfectible à la réalisation de cette étude.

Ils remercient très chaleureusement le comité de pilotage de l'AFD, composé de Andrea Morales (ALC/CCC), Julien Boglietto (CCC) et Anaïs Weber (AES), pour leur engagement, leur soutien, leur relecture fine des rapports provisoires et leurs propositions constructives. Andrea a permis une relation étroite entre les auteurs et les demandes de l'AFD. Les auteurs expriment également leur gratitude à Alexis Sierra (PRODIG-IRD), pour sa relecture critique et ses contributions essentielles aux chapitres théoriques, ainsi qu'à Victor Gheno, qui a contribué à la première phase de l'étude en tant que stagiaire auprès de l'IRD. Ils remercient également Ghislain Favé et Laure Schalchli pour leur relecture attentive des chapitres concernant Fortaleza. Ghislain a par ailleurs apporté son concours logistique lors de la mission à Fortaleza.

Les auteurs tiennent à remercier les équipes de l'AFD, à Paris, Bogotá et Brasília, ainsi que les représentants de leurs partenaires locaux, nationaux et internationaux dans la région, pour le temps qu'ils y ont consacré et pour les connaissances et idées qu'ils nous ont transmises (cf. la liste de nos entretiens). Soient également remerciés, les experts qui ont enrichi la réflexion et facilité la prise de contacts en Colombie et au Brésil, en particulier Camilo Arango (directeur de la Fondation Conconcreto à Medellín), Alejandro Echeverri (directeur du centre de recherche URBAM à l'Université Eafit à Medellín), Leandro Ramos (Procureur délégué aux affaires de la Surveillance Préventive de la Fonction Publique, en Colombie), Carla Melo da Escóssia (Secrétaire exécutive et coordinatrice de la gestion territoriale pour un Ceará Pacífico, à Fortaleza) et Michel Misse (directeur du Laboratoire d'Etudes sur les Violences - LEV - à l'Université Fédérale de Rio de Janeiro).

Enfin, les auteurs remercient Dominique Dumet, Christophe Cypcura et Kamal Binali, de l'IRD, pour leur concours logistique tout au long de l'étude, mais aussi Sandrine Fagnoni, Virginie Vial-Isnard, Antoine Bricout et Cécile Leclère pour leur travail de correction et d'édition du rapport complet et Margaux Cannamela pour la correction de la version synthétique.

Les études, analyses, recommandations et conclusions présentées dans ce document n'engagent que leurs auteurs, elles ne reflètent pas nécessairement la position de l'IRD, de l'AFD ou des personnes ayant participé à l'étude.

GERARD MARTIN, Directeur de l'Etude.

LUIS MIGUEL CAMARGO, Chef de Projet.

SIGLES

AFD	Agence Française de Développement
ALC	Amérique Latine et Caraïbes
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CAF	Corporation Andine de Développement
CARSI	Central American Regional Security Initiative
CEPTD	Crime Prevention through Environmental Design
CIPC	Centre International pour la Prévention du Crime
EDU	Entreprise de Développement Urbain de la Mairie de Medellín
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale
IDH	Indice de développement humain
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IQV	Indice de qualité de vie
LAIF	Latin American Investment Facility
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OEA	Organisation des États Américains
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile

ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
OPS	Organisation Panaméricaine de la Santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PROINFRA	Programme de développement urbain intégré CAF/AFD/Mairie de Fortaleza
PUI	Projet Urbain Intégré AFD/Mairie de Medellín
PUI-CEM	Projet Urbain Intégré – zone Centre-Est de Medellín
PVV	Prévention des violences en ville
SES	Système régional d'indicateurs normalisés de la sécurité citoyenne (SES) de la BID
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International
VBG	Violences basées sur le genre
VV	Violences en ville

SOMMAIRE

Annexes

Précédentes publications de la collection

Notes techniques n°1	Panorama des inégalités hommes – femmes dans le monde (Juin 2015)
Notes techniques n°2	La Commission du Mékong face à un tournant – Quelle place pour l'aide française (Septembre 2015)
Notes techniques n°3	Quelle efficacité environnementale de la certification pêche et aquaculture « durable » ? (Septembre 2015)
Notes techniques n°4	Vérité des prix ou socialisation de la couverture des coûts ? (Octobre 2015)
Notes techniques n°5	Accompagnement technique et renforcement des capacités : leçons de l'expérience (Octobre 2015)
Technical Reports No 6	Actors and networks of agroecology in the Greater Mekong Subregion (October 2015)
Technical Reports No.7	Creating Alliances to Accelerate Commercially Viable Sanitation (November 2015)
Notes techniques n°8	La recherche française sur l'éducation dans les pays en développement : un état des lieux (Novembre 2015)
Technical Reports No.9	Facilitating green skills and jobs in developing countries
Notes techniques n°10	Étude sur le développement de l'entreprenariat social à Madagascar
Notes techniques n°11	Ecole et Santé de la reproduction Une recherche-action dans les départements du Littoral et de l'Atlantique au Bénin (nov. 2014 – juil. 2015)

Notes techniques n°12	Observation spatiale pour l'agriculture en Afrique : potentiels et défis
Notes techniques n°13	Améliorer la prise en compte de la nutrition dans les projets de développement rural et de santé
Notes techniques n°14	Villes et stratégies climatiques : cinq cas d'études
Notes techniques n°15	Jeunesses sahéliennes : dynamiques d'exclusion, moyen d'insertion
Technical Reports No.16	Supporting Access to and Retention in Employment for Women by Enhancing Child Care Services in Turkey
Notes techniques n°17	Méthode de suivi de l'impact climat des investissements (MRV) appliquée aux projets agricoles et forestiers des Banques Nationales de Développement
Notes techniques n°18	Gestion des ressources en eau souterraines comme biens communs
Notes techniques n°19	Eau des villes, assainissement et précarités – des réalités contrastées à Ouagadougou (Burkina Faso) et Niamey (Niger)
Technical Reports No.20	The effectiveness of an environmental credit line in Egypt: Synergies between market incentive and binding regulations
Notes techniques n°21	Développement rural à co-bénéfices - Gouvernance, suivi, certification
Notes techniques n°22	Dynamiques des systèmes agraires et devenirs de l'agriculture familiale en guinée
Notes techniques n°23	Évaluation de la politique d'aménagement du territoire en Tunisie de 1995 à 2010

Notes techniques n°24	Cocoa farmers' agricultural practices and livelihoods in Côte d'Ivoire
Notes techniques n°25	Vulnérabilité sociophysique aux inondations au Sénégal
Technical reports No.25	Socio-physical Vulnerability to Flooding in Senegal
Notes techniques n°26	Revenus et trajectoires agricoles en Afrique d'ici 2050 : vers un trop-plein d'agriculteurs ?
Notes techniques n°27	Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner - Grille d'analyse et premiers résultats
Notes techniques n°28	Les dynamiques d'inclusion / exclusion de la jeunesse en zone MED
Notes techniques n°29	Quelle compétitivité de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et de la Tunisie ? - Un état des lieux à partir des nouvelles données de l'Observatoire de la Compétitivité Durable
Notes techniques n°30	Urgences et crises sanitaires dans les pays à ressources limitées : de la préparation à la réponse
Notes techniques n°31	Capitalisation des actions de formation-insertion des jeunes conduites par les organisations non gouvernementales
Notes techniques n°32	L'accès et le maintien des femmes à l'emploi de qualité au Maroc, en Tunisie et en Turquie
Notes techniques n°33	Le financement participatif et l'aide publique au développement : état des lieux et recommandations
Technical Reports No.34	Outlooks for flare reduction in Nigeria

Notes techniques n°35	Risque d'inondation et villes des pays en développement
Technical Reports No.35	Flood risk and cities in developing countries
Notas Técnicas N°35	El riesgo de inundación y las ciudades en los países en desarrollo
Notes techniques n°36	Etude de capitalisation : Impact et mise en œuvre de programmes à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) en Afrique subsaharienne
Notes techniques n°37	Etude de capitalisation : Impact et mise en œuvre de programmes de soutien à l'entrepreneuriat en Afrique subsaharienne
Notes techniques n°38	Etude prospective : quel impact des dynamiques démographiques sur l'offre sanitaire et médico-sociale de la Guyane ?
Technical Reports No.39	Assessing and Addressing Climate Governance Challenges in Low- and Middle-Income Countries
Notes techniques n°40	Réformer les per diem par le dialogue
Notes techniques n°41	Analyse rétrospective du secteur urbain de l'eau potable au Sénégal : un partenariat public-privé à l'épreuve du temps
Technical Reports No.41	Retrospective Analysis of the Urban Water Supply Sector in Senegal: A Public-Private Partnership Over Time
Notes techniques n°42	L'assainissement et ses enjeux
Technical Reports No.42	Challenges in Sanitation

Notes techniques n°43	Utiliser les indications géographiques comme outil de développement - Guide pour le choix des produits illustré par les cas du miel blanc d'Oku et du poivre de Penja, Cameroun
Notes techniques n°44	Vingt ans d'aménagements rizicoles dans les territoires de mangrove en Guinée maritime Quel développement agricole durable?
Notes techniques n°45	Territoires de l'eau et communs en Bolivie - Les cas de Hampaturí (La Paz) et de Sacaba (Cochabamba)
Notes techniques n°46	Gouvernance des services d'eau et d'assainissement des villes boliviennes Analyse du modèle de gestion coopérative au travers de l'exemple de SAGUAPAC (Santa Cruz de la Sierra, Bolivie)
Notes techniques n°47	Mutations de la gouvernance des systèmes alimentaires urbains Le cas de l'agglomération de Rabat-Salé
Notes techniques n°48	Contribution des systèmes de distribution alimentaire à la sécurité alimentaire des villes : étude de cas sur l'agglomération de Rabat (Maroc)
Notes techniques n°49	Contribution des systèmes de distribution alimentaire à la sécurité alimentaire des villes : étude de cas sur l'agglomération d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
Notes techniques n°50	Systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaires Étude de cas sur la ville de Niamey (Niger)
Notes techniques n°51	Les systèmes de distribution alimentaire dans les pays d'Afrique méditerranéenne et Sub-saharienne
Notes techniques n°52	Recherches africaines et rôles de l'aide internationale : le cas des sciences sociales
Notes techniques n°53	Les branchements sociaux : intérêt et limites de différentes stratégies de ciblage des ménages vulnérables
Notes techniques n°54	Détourner les déchets - Innovations socio-techniques dans les villes du Sud

Notes techniques n°55	Relancer le conseil et la vulgarisation agricoles en Afrique subsaharienne - Pour de nouvelles politiques en cohérence avec les réalités de terrain
Technical Reports No.56	Financing TVET: A comparative analysis in six Asian countries
Technical Reports No.57	Financing TVET: A comparative analysis in six Asian countries - Korean Case Study
Notes techniques n°58	Financing TVET: A comparative analysis of six Asian countries Country Case Study: Viet Nam

Qu'est-ce que l'AFD ?

Institution financière publique et solidaire, l'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer.

Intervenant dans de nombreux secteurs - énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation-, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

Présente dans 109 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD accompagne aujourd'hui plus de 3600 projets de développement. En 2017, elle a engagé 10,4 milliards d'euros au financement de ces projets.

Agence Française de Développement
5 rue Roland Barthes – 75598 Paris cedex 12
Tél : +33 1 53 44 48 86 – **www.afd.fr**